

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le DIX-NEUF SEPTEMBRE les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCÈS-VERBAL
	Approbation procès-verbal de la séance précédente
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION (L 2122.22)
	Décisions prises par le Maire et les Adjoints dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal (art L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
	POUR DÉLIBÉRATION
1	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM - OGF - ANNÉE 2023
2	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT - ANNÉE 2023
3	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE DE VÉHICULES - ANNÉE 2023
4	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL " LA PELOUSE " - ANNÉE 2023
5	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GUINGUETTE - ANNÉE 2023
6	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAFÉ - RESTAURANT DES MUSÉES - ANNÉE 2023
7	RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE BERGERAC - SEMAB - ANNÉE 2023
8	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA SEM URBALYS HABITAT
9	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE24)
10	RAPPORT ANNUEL 2023 - GESTION DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) RELATIFS AUX FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS)
11	RECOURS AU PARTENARIAT FINANCIER PRIVÉ - ACTIONS CULTURELLES 2025
12	CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CAFÉ - RESTAURANT DES MUSÉES - AVENANT N°3 : MODIFICATION DU CALENDRIER D'OUVERTURE
13	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CAB ET LA VILLE - MAINTENANCE ET SUIVI INFORMATIQUE DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ (CIS)
14	ADMISSIONS EN NON VALEUR - EXERCICE 2024
15	CRÉATION D'UN SERVICE TVA - ACTIVITÉ VENTE DE REPAS CUISINE CENTRALE
16	DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024
17	TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS (CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS)
18	TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS - MISE A JOUR
19	CUISINE CENTRALE - AUTORISATION DE CANDIDATER AU MARCHÉ PUBLIC POUR LA PRESTATION DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA CAB
20	CLASSES DE DÉCOUVERTE PARTICIPATION COMMUNALE
21	ÉCOLE DES SCIENCES - CONVENTION RELATIVE AU CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PÂTE DE BERGERAC

22	ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE SPORTIVE - ANNÉE 2024
23	RÈGLEMENT INTÉRIEUR - UTILISATION DES MINIBUS MUNICIPAUX
24	RÈGLEMENT INTÉRIEUR - GYMNASES MUNICIPAUX
25	ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION
26	EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE
27	OPÉRATION LAKANAL - CONVENTION DE REFACTURATION DE TRAVAUX ENTRE LA VILLE ET MESOLIA
28	OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUELEMENT URBAIN OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
29	DÉNOMINATION D'UNE VOIE - IMPASSE CHRISTIAN EYERE
	AFFAIRES DIVERSES
	QUESTIONS DIVERSES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

M. LE MAIRE : « Messieurs, dames, bonjour à toutes et à tous. Il est 16h30, on va démarrer ce Conseil Municipal, avec d'abord l'appel nominal. Avant de commencer l'ordre du jour, je vais donner la parole à Fabien RUET suite au décès d'un élu avec lequel, il a siégé au mandat de 2008 -2014, Fabien RUET. »

M. RUET : « Monsieur le Maire, merci, mes chères collègues Dominique FAU nous a quitté la semaine dernière, il avait 80 ans. Il a, les dernières années de sa vie, lutté contre la maladie sans jamais laisser transparaître. Il a été conseiller municipal de notre ville entre 2008 et 2014, il a été connu pour de nombreux Bergeracois pour ses qualités professionnelles puisqu'il était ophtalmologue et a été un délicieux compagnon de route et je crois que c'est important de rendre hommage à des figures comme la sienne, parce qu'il y a des gens qui parlent beaucoup, qui s'agitent beaucoup en Conseil Municipal et on en fait quelques-uns partie et d'autre qu'on entend pas beaucoup, mais qui sont toujours présents, qui siègent dans la totalité des représentations qui leur sont données, toujours présent quand le cabinet du Maire recherche quelqu'un pour le représenter et bien il est toujours là. Ça fait partie de la modestie et aussi de la grandeur du mandat municipal par cette action au quotidien, Dominique était un mélomane, curieux de tout, du monde il fallait l'entendre parler de sa jeunesse, y compris de la guerre d'Algérie lorsqu'il avait été coopèrent lorsque nos deux pays venaient de se séparer après une guerre atroce, il avait été dans l'éducation dans l'enseignement. Et bien comme je l'ai dit, comme ses qualités professionnelles, il avait été délégué à la santé alors, délégué à la santé c'était de par sa formation et c'était pas la délégation qu'il aurait souhaitée car passionné de culture il était sans cesse présent à venir chercher des informations sur le dossier scientifique label d'art et histoire car c'était un passionné. Toute la cartographie qui allait avec c'était un mélomane donc il était à peu près présent dans toutes les représentations à caractère culturel musicale, au théâtre également. C'est vrai qu'il aurait aimé avoir cette délégation-là, ce qui ne l'a pas empêché de suivre le dossier de la reconstruction de l'hôpital qui était un lourd

dossier, qui demandé une grande présence lors des réunions, il a été très vite soucieux de la reconversion professionnelle des spécialistes il disait toujours : «Moi j'ai connu dans mon expérience mon installation et la génération qui suivra ça sera vraiment difficile parce que nous les spécialistes on a des études longues, mais on est obligés d'avoir recourt à des investissements extrêmement lourds pour pouvoir ouvrir notre cabinet. ». Il siégeait aussi au CCAS et je crois effectivement qu'après l'hommage qu'on peut lui rendre, c'est un hommage à cette belle fonction de conseiller municipal qui a accomplie avec le sens du devoir et de la représentation durant ces 6 années à nos côtés. »

M. LE MAIRE : «Merci beaucoup Monsieur RUET. C'est important que ce soit un de ses anciens collègues qui prenne la parole aujourd'hui. Je vais vous demander de vous lever pour observer une minute de silence. Je vous remercie toutes et tous. »

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Je vous propose comme secrétaire de séance Hélène LEHMANN. Est-ce que Madame LEHMANN accepte ? Merci. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Approbation du procès-verbal du 27 juin 2024. Est-ce qu'il y avait des choses que vous souhaitiez modifier ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à l'unanimité.** »

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « L'ordre du jour est modifié depuis l'envoi du conseil puisque le n°29 dénomination d'une voie passera en 14 position suite au départ de l'élue qui doit le présenter et qui doit me représenter sur une autre manifestation à l'extérieur à 20h00. Et puis il y a une question du groupe Bergerac avec Confiance qui sera présentée en fin de séance. »

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à l'unanimité.** »

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUE LE MAIRE ET LES ADJOINTS ONT REÇU DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2122.22 CGCT)

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n°D20200044 du 10 juillet 2020.

Dans ce cadre, les décisions suivantes ont été prises :

1 COMMANDE PUBLIQUE

L20240461	10/06/24	Location de 4 véhicules sur 48 mois avec diverses sociétés
L20240462	10/06/24	Travaux d'ADAP dans les bâtiments de la ville de Bergerac – 1 ^{ère} phase 2024 avec diverses sociétés
L20240465_B	24/07/24	Avenant n°2 au lot 1 – Aménagement du Jardin de l'hôtel de ville, rue Neuve d'Argenson à Bergerac avec le groupement des sociétés EUROVIA Aquitaine et BATI Aquitaine
L20240466	29/05/24	Avenant n°1 au lot 3 – Travaux foyer jeunes rive gauche de la barre commerciale de Naillac à Bergerac avec la société ARTISANS DU BOIS
L20240499	10/06/24	Accord cadre Sonorisation des manifestations - Marché subséquent : Cérémonie et feu d'artifice du 14 juillet 2024 La société ANIMATION 24
L20240500	07/06/24	Avenant n°1 au lot 5 - Travaux foyer jeunes rive gauche de la barre commerciale de Naillac à Bergerac avec la société SAS MARQUANT
L20240550	25/06/24	Avenant n°1 au lot 6 – Travaux pour la création d'un tiers-lieu d'Enseignement Supérieur et de Formation, Place Louis de la Bardonnie à Bergerac avec la société MARCILLAC et Fils

L20240551	25/06/24	Avenant n°1 - Fourniture, installation et maintenance d'un contrôle d'accès pour les salles de sport et les salles polyvalentes de la Ville de Bergerac avec la société JES PLAN
L20240552	26/06/24	Avenant n°5 au lot 6 – Travaux de rénovation de la halle du marché couvert – phase 2 avec la société SUR MESURE MÉTALLIQUE
L20240558	01/07/24	Accord cadre Sonorisation des manifestations - Marché subséquent : Concerts du jardin de l'hôtel de ville – Estivales 2024 avec La société AUDIOPHIL
L20240559	24/07/24	Assurance tous risques des expositions culturelles permanentes avec la société d'assurance HISCOX
L20240574	09/07/24	Avenant n°3 au lot 4 – Travaux pour la création d'un tiers-lieu d'Enseignement Supérieur et de Formation avec la société Métallerie Bergeracoise
L20240575	05/07/24	Souscription des contrats d'assurances pour la commune et le CCAS de Bergerac Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes résiliation
L20240583	10/07/24	Étude de réaménagement de la place de la République à Bergerac avec la société B.E.T ODETEC
L20240585	24/07/24	Avenant n°1 au lot 4 – Travaux de restauration de l'Église Notre-Dame à Bergerac – Phase 2 avec la société SARL VITRAUX DUPUY
L20240592_B	24/07/24	Avenant n°1 au contrat de mise en propreté des hottes de cuisine des bâtiments de la ville de Bergerac avec la société DOPL'LAIR
L20240601	24/07/24	Avenant n°3 au lot 1 et Avenant n°4 au lot 2 du marché « Vérifications périodiques réglementaires des installations et des équipements de la Ville de Bergerac » avec l'entreprise APAVE EXPLOITATION France
L20240635	22/08/24	Accord cadre Sonorisation des manifestations : journée des associations du 1 ^{er} septembre
L20240636	19/08/24	Location, nettoyage et transport de vêtements de travail pour la cuisine centrale et le centre technique municipal de la ville de Bergerac

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention de Partenariat entre la Ville de Bergerac et les différents collaborateurs :		
L20240089	09/02/24	Passion VDI Aquitaine – Salle Jean Barthe
L20240164	01/03/24	Passion VDI Aquitaine – Salle Jean Barthe
L20240217	05/04/24	L'association Sportive de la poudrerie (ASPB Crossminton)
L20240243	23/05/24	Cercle des nageurs de Bergerac – Salle Cyrano
L20240248	17/04/24	L'association KTT Dhadpo Bergerac – Salle de l'Orangerie
L20240249	17/04/24	Le Service Pénitentiaire d'insertion et de probation – Maison des Syndicats
L20240250	16/04/24	Passion VDI Aquitaine – Salle Jean Barthe
L20240251	17/04/24	Union Locale CGT – Salle Maison des Syndicats
L20240253	17/04/24	L'association Bergerac Accueil – Salle de l'Orangerie
L20240255	18/04/24	L'association Tapages – Salle Jean Barthe
L20240256	22/08/24	L'association Université du temps Libre- du matériel
L20240257	10/04/24	L'association du quartier Est de Bergerac – Salle Maison des Syndicats
L20240258	18/04/24	L'association l'Atelier – Salle de l'Orangerie
L20240259	28/06/24	Les collectionneurs Bergeracois – Salle René Coicaud
L20240260	23/04/24	L'association Lou Cantou – Salle René Coicaud
L20240267	07/05/24	Le théâtre La Gargouille – du matériel
L20240271	23/05/24	La Parti Lutte Ouvrière – Salle de réunion n°1 salle Cyrano
L20240280	23/05/24	La société Alliance Expo – Plain des sports de Picquecailloux
L20240346	30/04/24	Les Patineurs Bergeracois – mise à disposition d'un véhicule municipal

L20240351	10/05/24	La société Urbalys Habitat – Salle Jean Barthe
L20240352	10/05/24	Le Service Pénitentiaire d’insertion et de probation – Maison des Syndicats
L20240387	17/05/24	L’association BPF C - mise à disposition d’un véhicule municipal
L20240389	23/05/24	Le Parti Renaissance Dordogne – Salle de l’Orangerie
L20240390	23/05/24	Le syndicat de copropriété « Domaine Costi » – Salle Jean Barthe
L20240392	23/05/24	La Communauté d’Agglomération Bergeracoise – Gymnase Arguès
L20240393	23/05/24	L’association DMS – Salle de l’Orangerie
L20240395	24/05/24	Le Collège Henri IV - mise à disposition d’un véhicule municipal
L20240397	23/05/24	L’association Pôle Santé Bergerac – Salle de l’Orangerie
L20240398	31/05/24	L’association Dordogne Palestine - Salle de l’Orangerie
L20240399	31/05/24	Madame Catherine TAVEAU Salle de l’Orangerie
L20240437	31/05/24	L’association Enfants de France – du matériel
L20240438	31/05/24	La Mission Locale du Bergeracois – Stade d’athlétisme
L20240440	31/05/24	L’association Communale de chasse - Salle Jean Barthe
L20240441	11/07/24	Le Lions Club de Bergerac – du matériel
L20240442	31/05/24	Le sport Nautique Bergeracois – du matériel
L20240443	05/06/24	Le Tennis Club Bergeracois – du matériel
L20240444	05/06/24	L’union sportive Bergeracoise section Judo – Gymnase Louis Aragon
L20240445	05/06/24	L’union sportive Bergeracoise section rugby – du matériel
L20240446	11/06/24	L’Établissement français du sang- Salle Jean Barthe
L20240447	11/06/24	L’association Quartier Nord de Bergerac – Foyer Associatif Charpak
L20240448	11/06/24	L’association Bergerac Accueille – Foyer Associatif Charpak
L20240449	11/05/24	Los Amics de la Lengua D’Oc – Espace George Charpak
L20240452	11/05/24	La Calandreta Bel Solelh de Bargeirac – Espace George Charpak
L20240455	11/06/24	L’association de Soutien de la Dordogne – Salle de l’Orangerie
L20240456	11/06/24	Les Amis de la Dordogne et du Vieux Bergerac – Locaux situés 6 rue Saint Esprit
L20240457	11/06/24	Le Patrimoine Photographique en Bergeracois – Locaux situés 8 rue des Récollets
L20240473	12/06/24	L’association Radio Vallée Bergerac – Amphithéâtre Dordonha
L20240474	07/06/24	L’interprofession des vins de Bergerac et Duras – Amphithéâtre Dordonha
L20240475	11/06/24	L’université du temps libre de Bergerac - Amphithéâtre Dordonha
L20240476	20/06/24	Centre Hospitalier Vauclaire – Amphithéâtre Dordonha
L20240478	12/06/24	Le Judo Bergerac – Dojo Louis Delluc
L20240480	12/06/24	L’École Primaire Jean Moulin – Hall Raoul Géraud
L20240482	04/07/24	L’association Bergerac Actions solidarité Emploi BASE – du matériel
L20240484	20/06/24	L’association QI LONG PAI- mise à disposition d’un véhicule municipal
L20240485	22/07/24	La petite Boule de Naillac – du matériel
L20240487	22/07/24	Le sport Nautique Bergeracois – du matériel
L20240488	22/07/24	Le Bergerac Athlétique Club – du matériel

L20240489	18/06/24	Madame Mélanie BRESSON – Salle de l'Orangerie
L20240491	18/06/24	L'association Sauvetage Aquatique et Secourisme en Bergeracois – Plain des sports de Picquecailloux
L20240492	18/07/24	L'USB Tennis – du matériel – du matériel
L20240495	18/06/24	Monsieur Aurélien POURTAUD – Salle de l'Orangerie
L20240497	28/06/24	Le Cercle Musical de Bergerac – Salle Cyrano
L20240513	21/06/24	Madame Lise Khelfaoui – Salle de l'Orangerie
L20240514	20/06/24	La Compagnie Vata – Locaux 1 ^{er} étage Maison Joséphine Baker
L20240515	25/06/24	Le Théâtre du Roi de Coeur – du matériel
L20240520	01/07/24	La Traverse – du matériel
L20240521	28/06/24	Monsieur Christian Mercier – Salle Cyrano
L20240522	01/07/24	Le foyer socio éducatif du collège Eugène Leroy – Gymnase du Tounet
L20240523	12/07/24	Le Comité d'Organisation du Triathlon de Bergerac – Maison des Syndicats et salle Jean Barthe
L20240524	28/06/24	Monsieur Dominique Szwaja – Salle Cyrano
L20240525	28/06/24	Yong Gi Taekwondo – Parking et toilettes Stade Pauly
L20240526	18/07/24	Nouveau Front Populaire – Salle Maison des Syndicats
L20240528	18/07/24	Le Parti Lutte Ouvrière – Nouveau Front Populaire
L20240546	20/06/24	La société Divan Production pour la cession de droit d'exploitation d'un spectacle
L20240553	20/06/24	L'association Co-organik Prod – Salle Cyrano
L20240557	27/06/24	L'association AQOB 24 – Centre Social de la Brunetière
L20240560	02/07/24	Monsieur Rudy DELANES – Emplacement n°3 Halle
L20240561	04/07/24	Nouveau Front Populaire – Salle Cyrano
L20240562	22/07/24	Le syndicat mixte départemental pour la gestion des déchets de la dordogne – du matériel
L20240563	22/07/24	Monsieur MELCHIZEDEC CHIN – Plaine des Sports
L20240564	22/07/24	Monsieur David Martal – Plaine des sports de Picquecailloux
L20240565	22/07/24	Madame Nathaly Jauregui – Plaine des sports de Picquecailloux
L20240566	22/07/24	Monsieur Alberto Osalde – Plaine des sports de Picquecailloux
L20240567	05/08/24	Le centre hospitalier de Bergerac – Plaine des Sports
L20240571	05/08/24	L'association sportive du volley Bergeracois – Gymnase Louis Aragon
L20240572	05/08/24	L'EPHAD de la Madeleine – boulodrome Louis Aragon
L20240573	26/06/24	Madame Valérie Moreau – Salle pédagogique Dordonha
L20240587	08/07/24	Madame Sopida Gougeon – Kiosque rue Mounet Sully
L20240603	26/07/24	SARL Périgord Gabarres – Locaux communaux 8 rue des Récollets
L20240610	22/07/24	Le cercle des nageurs Bergeracois - port de Cadouin
L20240611	20/08/24	L'USB Rugby – Stade Gaston Simounet
L20240612	22/08/24	L'USB Racing Car – du matériel
L20240639	24/01/24	L'association Sportive du Volley Bergeracois – mise à disposition d'un véhicule municipal
L20240640	05/03/24	Centre d'information sur les droits des femmes et familles (CIDFF 24)
L20240745	15/09/24	Université du Temps Libre de Bergerac – Amphithéâtre Dordonha

5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

L20240498	07/06/24	Protection fonctionnelle – Affaire du 31/08/2023 : Indemnisation en réparation de préjudices subis par un agent de la Police Municipale de la collectivité
L20240605	06/08/24	Protection Fonctionnelle – Affaire du 17/07/2023 indemnisation en réparation de préjudices subis par un agent de la Police Municipale de la collectivité

6 LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

Diverses concessions de terrains pour sépulture dans les cimetières de la Ville		
L20240079	26/07/24	Contrat fourrière animale avec l'association de Sauvegarde et de Protection des animaux

7 FINANCES LOCALES

L20240162	28/07/24	Tarif verre « Ville de Bergerac »
L20240436	27/05/24	Acceptation d'un don – Société OGF
L20240463_B	20/06/24	Avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commande pour la gestion de la cuisine centrale de la ville de Bergerac et son CCAS
L20240470	12/06/24	Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de la DRAC
L20240477	28/08/24	Mise à jour et tarifs produits vendus dans les boutiques du poe patrimonial et culturel « Dordonha » et du musée du tabac
L20240554	04/07/24	Avenant n°1 à la décision n°20240304 portant création d'une régie de recettes de locations et de manifestations
L20240556	28/06/24	Souscription d'un prêt de 1 500 000€ auprès de l'agence France Locales pour le financement des investissements inscrits au budget de la ville 2024
L20240580	04/07/24	Tarifs et liste de nouveaux produits vendus en boutique au pôle patrimonial et culturel Dordonha
L20240583	05/07/24	Étude de réaménagement de la place de la république à Bergerac
L20240628	22/08/24	Admission en non valeur des créances inférieures à 100 euros
L20240632	13/08/24	Tarifs et liste des nouveaux produits vendus en boutique « Dordonha »
L20240638	26/08/24	Acceptation d'un don – Société OGF
L20240660_B	10/09/24	Tarifs des Services - Année 2024/2025

8 DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

L20240151	23/05/24	Groupes musicaux pour les estivales 2024 à Dordonha
L20240205	19/03/24	Les jeunes agriculteurs de Dordogne soirée « CROC'24 » dans le cadre des estivales 2024 le 17 août 2024
L20240402	15/05/24	Protocole d'accord transactionnel avec la société Audio Phil
L20240503	10/06/24	Théâtre de marionnettes – Marché de Noël 2024
L20240504	04/07/24	Convention chantiers internationaux
L20240547	11/06/24	Contrat de prestation d'animation d'une conférence – L'association Patrimoine Photographique en Bergeracois et Histoire vietnamiennes « Les travailleurs indochinois en Dordogne »
L20240576	05/07/24	Convention d'animation d'une conférence – William Moore « Les arbres face au changement climatique »
L20240577	05/07/24	Mise à disposition de photographies dans le cadre de l'exposition temporaire « Il y a 80 ans, Bergerac libérée ! » par l'association patrimoine photographique en Bergeracois
L20240578	05/07/24	Contrat de prestation d'animation de visites guidées – Bergerac dans la Seconde Guerre Mondiale
L20240579	05/07/24	Contrat de prestation pour l'exposition Lagestroemia – Été 2024
L20240584	11/07/24	Contrat de cession de droits dans le cadre de l'exposition Lagestroemia – Été 2024
L20240591	23/08/24	Convention avec le SMD3 pour participation à la mise en place d'un pavillon de compostage type « Diplopede »

L20240608	26/07/24	Avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre des terrasses musicales 2024 avec le groupe Les 3 Foy We
L20240630	02/08/24	Convention de partenariat pour la restauration de l'Orgue de chœur Cavaillé-coll de l'Église Notre-Dame
L20240647	30/07/24	Convention de réciprocité entre la ville de Bergerac et l'EPIC Quai Cyrano

9 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

L20240581	04/07/24	Convention partenariale pour le projet « Permis Civique » avec Madame Luna LISANDREAU
L20240582	04/07/24	Convention partenariale pour le projet « Permis Civique » avec Monsieur Malek BEKOUICHE
L20240631	05/08/24	Convention de dépôt vente avec Monsieur Patrice ROLLI, historien dans le cadre des années 80 ans de la liberté de Bergerac

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Avant de commencer ce Conseil Municipal je voudrais donner une information à l'ensemble des élus puisque notre directrice du service des finances, Florence GIBILY qui est ici derrière moi, va quitter la collectivité d'ici quelques mois, elle est à la recherche d'un nouveau défis. Je tiens vraiment à la remercier de tout le travail qu'on a pu faire ensemble depuis 10 ans. D'abord sur le mandat précédent en tant que rapporteur général du budget où j'ai appris à ses côtés, et je dis bien le mot apprendre, parce que moi qui viens de la comptabilité du privé, j'ai dû apprendre à ses côtés beaucoup de choses sur les finances et le budget public. La bienveillance qu'elle a eu avec les agents qui ont pu travailler sur son service mais également avec l'ensemble des agents de la collectivité. La disponibilité qu'elle avait toujours pour les élus, et la je sais que Charles MARBOT notre nouvel adjoint aux finances travaille avec elle maintenant depuis quelque temps et a pu le remarquer, même si depuis le début du mandat il travaillait déjà sur le budget du CCAS, ils ont pu ensemble travailler sur ce budget, des budgets toujours contrains puisque de nombreuses années, on le sait déjà la directrice des finances est toujours sollicitée pour faire mieux avec moins d'argent fait toujours comment on appelle ? Les fonds de tiroirs ! et elle a toujours su faire en sorte que ce budget équilibré et ce travail de fond. Et puis ses compétences qu'elle a su mettre au profit de la ville de Bergerac et du CCAS, on tient vraiment Florence à vous remercier, on va se quitter avec grand regret vous le savez, mais forcément vous faites la route depuis le Lot-et-Garonne chaque jour et Lot-et-Garonne lieu où vous avez trouvé un nouveau poste et j'en suis très heureux pour vous, c'est aussi un nouveau défis que vous vous lancez à vous même et je voudrais vraiment vous remercier on aura un moment privilégié au moment de votre départ et bien sûr un petit présent vous sera offert à titre personnel parce que notre amitié est sincère et elle est belle. Donc je tiens vraiment à vous remercier à vous féliciter pour ce travail et je souhaite que l'ensemble des élus puissent l'applaudir pour le travail qui a été fait. Je sais que vous êtes aussi discrète, donc si je vous tends le micro je sais que vous allez me dire « Oh non Monsieur le Maire », mais si vous voulez dire un petit mot c'est avec plaisir vous pouvez le faire. »

MME GIBILY : « Je suis encore là pour quelques jours. Je tiens à remercier la ville de Bergerac parce que ça fera 19 ans le 1^{er} janvier que je suis à la ville de Bergerac. Je lui dois beaucoup surtout dans ma progression professionnelle et j'ai apprécié travailler avec toutes les équipes, sous l'équipe de Monsieur GARRIGUE, Monsieur ROUSSEAU et puis tous les élus que j'ai pu rencontrer durant ces 19 ans. Voilà, merci à vous et puis je vous souhaite bonne continuation et je sais que ça va bien se passer parce que j'ai fait en sorte que la transition se fasse naturellement et en douceur. »

M. LE MAIRE : « Merci Florence bravo ! Donc vous disiez une transmission en douceur parce qu'on a une réorganisation effectivement pour le temps ou vous serez en congés puis le compte épargne temps va vous libérer et donc on a David VIGIER qui aujourd'hui est contrôleur de gestion, qui l'a passé l'an dernier, on l'a accompagné, il a passé son master au niveau du contrôle de gestion, il fera l'intérim sur le poste de responsable des finances, au niveau des services techniques ça va être aussi réorganisé avec une personne de plus qui arrivera sur le service de façon à pouvoir faire l'ensemble des tâches qui incombe à chacun et la aussi c'était important et je tenais à remercier Florence qui a proposé naturellement le nom de David VIGIER pour cet intérim et puis on réorganisera au niveau des services et puis deuxièmement puisque qu'on attaque les entretiens budgétaires la semaine prochaine, bien sûr Florence nous accompagnera sur le budget 2025 l'ensemble des entretiens budgétaire, le travail sur le programme pluriannuel des investissements, la rédaction du rapport d'orientation budgétaire qui sera présenté au prochain Conseil Municipal et donc David VIGIER qui accompagnait déjà sur le budget sur les années précédentes continuera à ses côtés à faire ce budget 2025. On va donc passer maintenant aux décisions prises pour information, je ne vais pas revenir dessus est-ce qu'il y a des questions ? Oui Madame LEHMANN.»

MME LEHMANN : « Je souhaite intervenir sur les tarifs de la restauration scolaire qui a encore augmenté. Cette modification des tarifs vous a servi de coup de « com » de rentrée comme vous savez si bien le faire. Tout d'abord je voudrais avec mon groupe dénoncer les motivations politiques qui vous ont conduit à élaborer cette nouvelle grille tarifaire, qui n'ont rien avoir avec votre affirmation d'inciter les familles modestes à inscrire leurs enfants au service de restauration scolaire avec le repas à 1€ pour la première tranche tarifaire. Alors tout d'abord je tiens à rappeler qu'en 2022 la tranche la plus basse payait moins d'1€ par repas et que suite à l'augmentation qui a été décidé en 2023, ce tarif est passé à 1,05€ donc pour la première tranche. Ensuite les tranches sont modifiées passant de 5 à 9 et en plus, on modifie le mode de calcul de coefficient familiale donc la c'est la règle de la CAF qui s'applique avec que l'an dernier c'était celle du CCAS. Alors en élaborant cette grille tarifaire vous n'avez pas d'idée de la répartition des familles dans cette nouvelle tranche puisque je vous ai demandé les informations en amont du conseil, peut-être que vous allez nous les donner ce soir. Pour les parents et les représentants, c'est pas possible de si retrouver, c'est une absence de visibilité totale. Vous argumentez aussi que les tarifs suivent l'inflation qui est de 4,9 % en 2023 mais avec cette nouvelle grille on obtient une augmentation de 20 % et pour vous paraphraser, pour nous ce n'est pas une bonne relation entre la collectivité et ses usagers.»

M. LE MAIRE : « Merci Madame LEHMANN. D'abord 2-3 petits points. La première c'est que n'ayant pas d'idée de votre côté dans cette rentrée scolaire, il vous fallait créer une polémique. Mais ce qui est très intéressant, c'est que vous êtes prise en flagrant délit de mensonge. Vous êtes dans la presse Sud-Ouest, ici-présente dans la salle, le 17 septembre dans la presse, donc vous avez dû être interviewée quelques jours avant pour que ça paraisse le 17, et vous dites "une augmentation pour la majorité des foyers sur le prix des cantines scolaires". Et 3 jours après, le 20, même 5 jours après, pardon, le 22 septembre, vous m'envoyez un mail pour me demander le mode de calcul du coefficient familial, la répartition du nombre de familles, la répartition par tranche tarifaire, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que vous ne savez rien, donc avant de savoir vous critiquer. Donc ça, c'est quand même assez incroyable d'être aussi critique dans la presse avant même d'avoir travaillé son dossier. Et je vous invite d'ailleurs à être plus présente en Commission des Finances où vous avez accès à toute l'information chiffrée que vous demandez, vous avez accès à tous les dossiers. Donc on voit là aussi, encore une fois c'est une manipulation de l'opposition qui essaie de faire croire que la Ville n'avance pas sur ces projets ; et que quand elle fait des projets, ce n'est jamais dans l'intérêt du citoyen mais plutôt dans son propre intérêt et toujours le côté financier. Et donc on va arriver sur le côté financier. Ce que l'on a souhaité faire avec cette nouvelle grille tarifaire, c'est accompagner les parents pour qu'il y ait un maximum d'enfants qui mangent à la cantine sur un repas équilibré. On est attaché à réduire les inégalités sociales et économiques. On est attaché à offrir à tous les enfants la même chance de réussite à l'école. La même chance de réussite à l'école. Comment ça se passait précédemment ? Précédemment, les parents d'élèves inscrivaient leurs enfants au service éducation et devaient aller au Centre Communal d'Action Sociale pour avoir une réduction sur le prix du repas en fonction du coefficient familial. Il faut arrêter avec cette administration qui fait toujours plus de dossiers, qui demande toujours plus de dossiers. La simplification administrative, ce doit être une réalité, et c'est ce qu'on fait aujourd'hui à Bergerac. Aujourd'hui, le parent d'élève inscrit son enfant au service éducation, il donne les papiers, terminé. Il n'a pas besoin d'aller voir un deuxième service. Ce qui veut dire quoi ? Ce qui veut qu'aujourd'hui, il y a plus de parents d'élèves qui vont bénéficier d'un repas moins cher, parce que de nombreux parents ne faisaient pas la démarche d'aller au CCAS pour avoir une réduction. Juste quelques chiffres : 72 % des enfants, ou en tout cas des repas pour les enfants, payaient plus cher que 4,5 €. 72 % payaient plus de 4,50 € précédemment. Avec le nouveau système, ce sont 63 % qui paieront moins, moins de 4,50 €. Là aussi, c'est une démarche importante qu'on a voulu faire avec la ville de Bergerac. Donc oui, nous assumons complètement ces nouveaux tarifs d'accompagnement du pouvoir d'achat de l'ensemble des Bergeracois et on accompagne aussi toutes celles et ceux qui ont hésité pendant longtemps à laisser leur enfant à la cantine parce que le repas était trop cher. Et ensuite, on est passé de 5 tranches à 9 tranches. Pourquoi ? Parce que l'effet de palier était énorme. Entre la première et la deuxième tranche, le prix du repas doublait. On ne peut pas l'accepter. Et donc on a fait 9 tranches de façon à ce que cet effet de tranche soit moins important pour l'ensemble des parents. Et donc oui, c'est un vrai engagement de la ville de Bergerac de faire en sorte que ces repas coûtent moins cher. Ça va avoir un coût pour la Ville. Le coût, il est de 50 000 € pour la ville de Bergerac. J'assume, j'assume les 50 000 € de moins de recettes dans le budget de la Ville, ce qui permet de rendre du pouvoir d'achat aux parents des jeunes Bergeracois dans les écoles, ou mieux, d'avoir encore plus d'enfants qui prennent, pour beaucoup, le seul repas équilibré. Vous nous dites que le prix du repas a diminué avec le groupe API. Bien sûr qu'il a diminué puisqu'on a embauché le Directeur. Je rappelle, l'assistance technique de départ, le Directeur est un directeur employé du groupe API et qui gérait l'achat des denrées alimentaires. Je souhaite, et c'est une action forte de la Municipalité de passer en 100 % régie à la Cuisine Centrale. On a donc décidé de lancer le recrutement d'un directeur. Le Directeur salarié de chez API postule, il connaît l'outil, il connaît le personnel, il connaît l'organisation de la ville de Bergerac ; il est retenu, donc on l'embauche. Donc maintenant, c'est lui qui fait le travail de Direction en direct avec la Ville. Donc la diminution du prix du repas, c'est simplement le coût du Directeur qui a été mis par nombre de repas. Donc la Ville, sur la prestation d'API, elle gagne zéro. Par contre, on fait un pari, on fait un pari sur l'avenir. Le pari sur l'avenir, c'est la reprise 100 % régie dès le mois de février 2025, en espérant avoir la même diminution de charges qu'on a eue sur le mandat précédent quand on a cassé la Délégation de Service Public ; on avait fait une économie d'environ 200 000 €. Alors bien sûr, d'après les chiffres et le calcul qu'on a pu faire avec notre contrôleur de gestion, on serait plutôt autour d'un gain d'environ 50 000 €. Et donc, sur l'année prochaine, ça

reviendra quasiment à zéro entre les parents, la Ville en direct. Et donc c'est ça qui est important, c'est l'accompagnement qu'on peut faire aux parents tout en ayant un coût amoindri pour la Ville. Vous parlez du nombre de jours de réservation. Là aussi, attention à trop passer de temps avec votre groupe municipal et ce fameux double discours entre la Ville et l'Agglo. Vous étiez lundi soir en Conseil Communautaire quand le Vice-Président délégué aux accueils de loisirs a présenté la nouvelle réglementation sur les accueils de loisirs et le nombre de jours où il faut annuler pour être remboursé, là il n'y a pas de problème, c'est l'Agglomération, tout va bien, ils ont le droit de le faire en 5 jours. Ils ont le droit de le faire en 5 jours. À part que c'est sûr que ce n'est pas la même problématique. À l'Agglo, il y a des réservations, il y a des listes d'attente, et les gens qui ne mettent pas leur enfant ne paient pas. Et donc ceux qui étaient en liste d'attente ne mettent pas leur enfant non plus, c'est perdant-perdant. Chez nous, il y a un coût pour la Ville, puisque je rappelle quand même que la production de repas se fait à J+3, donc l'achat des denrées alimentaires se fait à J+10, et ça c'est l'organisation interne à la Cuisine Centrale. Dans le cadre de la loi EGalim, où on doit réduire les déchets alimentaires, forcément qu'il nous faut bien un délai entre le moment où il y a la réservation, le moment où il y a l'achat des denrées alimentaires, le moment où il y a la production et le moment où il y a la mise en place du repas. Et puis enfin, sachez, Madame LEHMANN, qu'on a toujours fait preuve de souplesse à la ville de Bergerac. Toujours fait preuve de souplesse. Les parents qui n'ont pas inscrit leur enfant pour la rentrée à la cantine, ils le savent. Alors apparemment, il n'y a que vous qui n'êtes pas au courant. Mais apparemment vous n'étiez pas au courant non plus du mode de calcul et du coût des repas, et vous étiez déjà critique donc forcément comme vous êtes dans la critique permanente, vous êtes aussi dans la critique en ce qui concerne la souplesse. Mais je peux vous assurer que tous les Directeurs d'école savent que jusqu'au 30 septembre, jusqu'à la fin du premier mois, il y a une souplesse. La première souplesse, c'est celle des parents qui n'ont pas inscrit leur enfant. La deuxième souplesse, c'est le travail qu'on est en train de faire avec les ULIS. Parce que je rappelle quand même que les ULIS n'ont pas le choix que d'être sur Bergerac, pour beaucoup d'enfants qui sont dans la classe ULIS. Et donc pour moi, ils doivent être traités comme ceux qui sont sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Bergerac, ils doivent être dans la grille tarifaire avec ceux qui sont de la ville de Bergerac, même s'ils sont hors de la ville de Bergerac. On doit accompagner ces parents qui en plus souvent sont dans une certaine précarité. Et donc je souhaite qu'on les accompagne. Donc oui, il y a de la souplesse. Oui, il y a une nouvelle organisation en termes de délai. On essaie de réduire les déchets. Mais évidemment, on accompagne l'ensemble des familles. Et là on le voit bien puisqu'on va avoir beaucoup plus de Bergeracois qui vont payer moins leur repas. Et d'ailleurs, si vous le souhaitez, on ira encore plus loin, parce que vous savez, mon souhait de transparence complète depuis le début du mandat, on va prendre, dès les factures de septembre, la comparaison famille par famille avec le prix du repas qu'elles ont fait en juin et on enverra un courrier à chacune des familles de façon à leur expliquer le gain qu'elles ont fait grâce à ce nouveau mode de calcul. Et puis vous ne savez pas, on l'amènera sur une année complète pour leur montrer sur une année le gain qu'elles ont fait. Et enfin, je rappelle que le coût pour la ville de Bergerac d'un repas c'est 7,50 €. Personne ne paie 7,50 € à Bergerac. C'est-à-dire que les impôts des Bergeracois participent au prix du repas pour tous les enfants, qu'ils soient de Bergerac ou hors Bergerac. Pour tous les enfants. Là aussi c'est un accompagnement, une solidarité que l'on fait au niveau de la ville de Bergerac. Et donc oui, ça, il faut le rappeler avec insistance, parce que cette solidarité-là, on la maintient malgré les dotations de l'État en baisse, malgré les recettes fiscales en baisse etc., bah forcément le coût de la Ville est toujours plus important, et donc il faut arriver à faire en sorte qu'on puisse le financer. Donc vous voyez, tous vos arguments sont faux. Mais par contre, de grâce, il nous reste une rentrée à faire encore avec le même Conseil Municipal. Donc pour l'année prochaine, soyez constructifs, faites des propositions, allez dans la presse pour dire "voilà ce que l'on fera si on est aux responsabilités l'année suivante" au lieu d'être dans la contestation, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le titre, je le mets entre guillemets, mais tout ça parce que vous êtes dans une critique permanente. Soyez constructifs, je pense que les Bergeracois vous remercieront. En tout cas, on fera en sorte qu'ils vous laissent au même endroit. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous remercie. Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Dans les questions, je me posais la question sur ce que j'ai pu voir sur l'étude du réaménagement de la place de la République. En fait, ça apparaît alors qu'on n'en a plus entendu parler. On en a parlé dans les Conseils de quartier, quand vous êtes venus dans les quartiers en disant "voilà, Gambetta est terminé et donc on va s'attaquer à la place de la République". Donc on voit apparaître dans ces questions, décisions, quelque chose autour de la... Alors comment on en est informé? Qu'est-ce qui est prévu ? Quelle est la part des propositions faites par les Bergeracois là-dessus ? L'idée, c'est d'essayer d'éviter quelques erreurs qui ont tout de même été faites sur la place Gambetta, si c'est possible. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame TAVEAU. Je voudrais vraiment vous remercier, Madame TAVEAU. D'abord parce que vous avez été présente à l'atelier sur la co-construction avec les élus du territoire et je vous remercie, ça a vraiment permis de voir un petit peu les besoins demandés par les habitants. Et c'est là qu'on a vu que les places, placettes, les lieux de vie en cœur de ville étaient demandés. Et je sais qu'en réunion de quartier, vous étiez intervenue aussi sur la partie du lien social, des équipements de proximité, que ce soit en termes de mobilier urbain comme les bancs ou en termes d'éléments comme par exemple des terrains de pétanque ou autres. Et donc, dans le cadre de la co-construction, et là aussi, la co-construction qu'on a souhaitée avec les habitants, sur les réunions du printemps, on avait travaillé avec l'ensemble des habitants sur l'aménagement de la place de la République pour qu'on ait un cahier des charges demandé par les habitants. Et là, les habitants ont demandé des lieux végétalisés, ils ont demandé des lieux de vie, ils ont demandé des agrès de sport, des

agrès de sport santé, ils ont été très loin dans le détail sur les 6 réunions de quartier, il y a eu énormément de demandes. À partir de ce cahier des charges demandé par les habitants, on a nommé un Cabinet qui nous accompagne sur une première esquisse. Cette première esquisse a été vue dans un premier temps par l'Élu en charge du dossier, Jean-Pierre CAZES ici-présent, pour vérifier que l'ensemble du cahier des charges demandé par les habitants était respecté. Ensuite, il va y avoir une deuxième réunion, celle-ci va avoir lieu avec les commerçants. Elle a lieu mi-octobre, la date est calée, le 17 de mémoire. Donc là, ce sera l'occasion de faire un point avec les commerçants sur les besoins et les demandes des commerçants. Ensuite, le Cabinet qui nous accompagne refera une deuxième esquisse, ce qui nous permettra de présenter aux réunions de quartier de novembre et décembre, celles d'automne, l'esquisse quasi finalisée de la place de la République pour que les habitants voient bien que le travail de co-construction qu'ils ont fait à nos côtés est respecté, et donc leur demande est prise en considération, ça c'est très important pour nous, et puis qu'on puisse ensuite passer à la phase suivante qui est celle des appels d'offres, de la réalisation, dépôt de permis, demande de subventions diverses et variées. L'Agence de l'Eau nous regarde de près sur ce dossier. On sait aussi qu'il y a des aménagements urbains à réaliser autour, donc avec l'Agglomération on travaille sur la voirie. On a de la chance aussi, c'est que la rue Neuve d'Argenson avait déjà été entièrement refaite, la rue des Carmes avait entièrement été refaite. Il ne reste que le boulevard devant la CPAM qui resterait à reconfigurer, mais sans travaux très importants, simplement du stationnement à reconfigurer, et après ces travaux essentiellement sur la place. Donc on est vraiment là sur l'accompagnement. Ce que vous voyez ici, c'est l'accompagnement du Cabinet sur l'esquisse qui nous permettra de présenter aux commerçants, de présenter aux habitants en fonction de la co-construction menée depuis le début du mandat avec la Mairie. »

MME TAVEAU : « Ce n'est qu'une présentation, c'est-à-dire qu'on n'a pas eu encore de nouveau un aller-retour avec les habitants sur ce qu'ils ont pu dire dans les Conseils de quartier, c'est-à-dire globalement. C'est-à-dire qu'on a pas un retour de concertation par rapport à un projet. »

M. LE MAIRE : « Ça, ce sera en novembre et décembre. Le retour, c'est novembre-décembre. »

MME TAVEAU : « Que les habitants vont pouvoir dire ce qu'ils en pensent. »

M. LE MAIRE : « Exactement. »

MME TAVEAU : « Ce n'est pas qu'une présentation terminée. »

M. LE MAIRE : « Pas du tout. »

MME TAVEAU : « D'accord. »

M. LE MAIRE : « C'est bon sur les décisions ? Je vous remercie. On passe donc au dossier suivant. On passe sur pas mal de rapports annuels. Je sais que l'ensemble des Élus souhaitaient faire des synthèses de ces rapports annuels pour que la discussion puisse être la plus fournie possible, et on commence d'abord par le service public du crématorium avec Marie-Claude ANDRIEUX. »

POUR DÉLIBÉRATION

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM - OGF - ANNÉE 2023

Acte n° D20240070

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ANDRIEUX : « Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Vous le savez tous maintenant, en 2010 le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat de DSP pour l'exploitation du crématorium dans un premier temps à la société Crématiste Bergeracoise, puis à partir de 2018 à la société OGF. Donc la CCSPL a procédé à l'examen de toutes les DSP le 14 juin 2024 afin que celles-ci vous soient présentées ce soir en assemblée.

Donc quelques éléments clés sur le dossier du crématorium. Vous avez pu constater une augmentation de 12 % du chiffre d'affaires, une augmentation de 1,3 % du résultat courant, une augmentation de 4,7 % de l'impôt sur les sociétés et une augmentation également de 0,2 % du résultat après impôts, ceci évidemment comparé à 2022. Pour 2023, aucune redevance n'a été perçue par la Ville. Ce point a fait l'objet d'un avenant à la convention pour y inclure une redevance d'occupation domaniale, calculée pour elle en 2 parties : une partie

fixe annuelle s'élevant à 10 000 € et une partie variable fixée à 6 % du chiffre d'affaires annuel Hors Taxes réalisé par le concessionnaire ; évidemment chiffre d'affaires avant impôts.

En ce qui concerne l'activité du crématorium, nous pouvons constater que depuis 2021 le crématorium avait été fermé pour cause de travaux. L'activité était repartie à la hausse en 2022, pour s'établir en 2023 à à peu près 980 crémations. Nous pouvons noter aussi une hausse de la grille tarifaire de 20 % suite à l'inflation. Un événement marquant sur 2023, c'est le temps de mémoire qui s'est déroulé en décembre 2023 où des familles et les invités ont pu rendre un dernier hommage à leurs défunts. En plus, pour les perspectives 2024, les objectifs du crématorium sont bien sûr de maintenir la part de marché en mettant en avant évidemment leur savoir-faire par leur sens du service public et la qualité des prestations. À compter d'avril 2023, l'OGF a mis en place un outil qui est simple et efficient qui permet ainsi aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur téléphone ou leur ordinateur.

Il vous est donc proposé de prendre acte de la présentation de ce rapport sur la DSP du crématorium. Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame ANDRIEUX. C'était très clair, je vous remercie pour ces explications. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur RUET. »

M. RUET : « Merci Monsieur le Maire. D'abord pour préciser que grâce à la manière dont Madame la Présidente de la Commission, donc Madame la Première Adjointe, on a pu poser toutes les questions et faire des remarques qui n'étaient pas forcément très agréables au délégataire, et ça s'est fait dans un esprit de transparence, donc il faut aussi saluer cette démarche. Et les remarques qu'on a adressées effectivement au délégataire sont celles qu'on avait déjà, d'une certaine manière, exprimées dans les précédents Conseils. Donc pour être extrêmement synthétique, c'est une Délégation de Service Public qui est sans risque en réalité. Et qui est d'autant plus sans risque que malheureusement, la mort étant ce qu'elle est et son issue étant ce qu'elle est, la pratique de la crémation progressant, on est sur un rythme de croisière qui fait qu'effectivement on avoisine toujours le millier de crémations par an. Mais la grande argumentation du délégataire avait été de nous dire "nous sommes en difficulté par rapport au surcoût de l'énergie", ce qui a priori pourrait s'expliquer, un crématorium, ça a besoin d'électricité et de gaz pour fonctionner. C'était l'un des arguments pour une augmentation qui était même encore plus forte que les 20 % concédés, et nous avons déjà, nous, critiqué la hausse des 20 %. Lorsqu'on regarde les chiffres, on voit qu'effectivement cette hausse du coût de l'énergie a généré 22 000 € de dépenses supplémentaires, à savoir 16 300 pour le gaz et 5 400 et quelques pour l'électricité. Mais que l'augmentation des tarifs en tant que telle, celle qui a été pratiquée, et qui, alors même que le nombre de crémations a diminué, permet de générer davantage de recettes ; on voit bien qu'on a 77 000, presque 78 000 € de recettes supplémentaires, les 12 % d'augmentation de chiffre d'affaires, qui font quand même que le coût de la crémation passe en moyenne de 615 € à 735 €, c'est-à-dire 120 € d'augmentation. Et ce que nous avons dit, ce que j'ai dit au délégataire, c'est qu'effectivement il y a quelque part un peu d'indécence à faire des profits sur la détresse humaine. On n'a pas le choix. Et donc évidemment, cette hausse des tarifs, heureusement que la redevance a été mise en place, parce que d'une certaine manière, c'est une Délégation de Service Public où le délégataire ne prend aucun risque et où l'usager assume le risque à sa place. Et ce qui m'inquiète un petit peu..., qui m'inquiète un petit peu, non, c'est plutôt une nuance d'esprit, quand un délégataire dit que son objectif est de maintenir des parts de marché, je lui dis simplement, quand on a une Délégation de Service Public, on ne parle pas de parts de marché, on parle d'un service public, d'un service au public, et c'est la seule chose qui compte, d'autant qu'il a des éléments à faire prévaloir sur la qualité du service qui est rendu. Mais de grâce, ne parlons pas de parts de marché et revenons à l'essentiel, nous sommes confrontés à de la détresse humaine par rapport aux usagers du crématorium. »

M. LE MAIRE : « Merci. D'autres interventions ? Non. Nous prenons acte de ce rapport. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 ;

VU la délibération n°D2010117 du conseil municipal en date du 23 septembre 2010 autorisant la signature du contrat d'exploitation avec la Société Crématiste Bergeracoise, à compter du 30 décembre 2010, pour une durée de 25 ans ;

VU la délibération n°D20180058 du conseil municipal en date du 14 juin 2018, autorisant la signature de l'avenant n°1 transférant les droits et obligations de la délégation de service public de gestion du crématorium à la société OGF ;

VU le rapport transmis par OGF le 30 mai 2024 aux services municipaux ;

VU la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public exploitant le crématorium pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT qu'à sa lecture, a pu être constaté un maintien de l'activité du crématorium, à savoir 980 crémations en 2023, 1 051 crémations en 2022 contre 549 en 2021 dû à l'arrêt du crématorium de fin janvier à mi-juillet 2021 pour le remplacement de l'appareil de crémation et de filtration ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires 2023 a augmenté pour s'établir à 722 530 euros et que le résultat net s'est établi à 238 436 euros ;

CONSIDÉRANT la hausse des tarifs de 20 % due à l'inflation ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium (OGF), pour l'année 2023.

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT - ANNÉE 2023

Acte n° D20240071

Rapporteur : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. BORDENAVE : « Rapport annuel de la Délégation. Vous êtes habitués maintenant à entendre... Ce qui a été écrit dans la délibération est pratiquement la synthèse de ce que je voulais de toute façon aborder. La Commission Consultative des Services Publics Locaux a bien proposé son examen, a été proposé à la séance du 14 juin 2024. Et puis je vais m'arrêter sur un certain nombre de chiffres qui sont relativement intéressants à entendre pour une fois. Le total des produits d'exploitation 2023 est de 1 407 000, en hausse de 2 % par rapport à 2022. Pour la troisième année consécutive, le résultat est fortement bénéficiaire, ce qui n'est jamais arrivé quasiment depuis le début de l'exploitation, et ce sera confirmé aussi en 2024. Les charges d'exploitation sont contenues, 3 % par rapport à 2022, malgré une hausse de 48 % pour les fluides, alors que les recettes de voirie bondissent de 13 %, toujours par rapport à 2022. Il n'y a pas eu de redevance puisque le seuil de redevance n'a pas été dépassé. La fréquentation horaire augmente de 3 % sans pour autant retrouver les niveaux d'avant 2019 ; mais je vous rassure, en 2024, nous nous rapprochons fortement des chiffres de 2019 en raison des changements d'habitudes des usagers et des neutralisations pour travaux. Les parcs progressent de 9 %, les abonnements de 6 % par rapport à 2022. À noter également la forte augmentation du taux de respect, 80 % contre 66 % en 2022 en raison d'une surveillance renforcée. L'actualisation des tarifs a été effectuée contractuellement pour une durée de 3 ans. Les événements marquants de 2023. Le parc Gambetta a été neutralisé quasiment toute l'année. Et je précise aussi, je signale, c'est une information, une augmentation très importante de la fréquentation stationnement de cette place depuis qu'elle a été réaménagée. La place Louis de la Bardonnie a également, et ça nous le verrons en 2024, la place Louis de la Bardonnie a également été impactée par des travaux. Les parcs République et Bellegarde affichent une hausse respectivement de 11 % et 7 %. Le parc des Carmes se maintient au niveau des entrées horaires, alors que les abonnements par contre eux ont augmenté de 15 %. Sur la voirie, le nombre de tickets augmente de 17 % en zone orange et de 9,5 en zone verte. Le taux d'occupation horaire payé progresse également fortement. En 2024, deux perspectives : poursuivre la politique de contrôle de stationnement en s'appuyant sur les effectifs de la police municipale, mettre en place un outil de gestion de maintenance assisté par ordinateur afin de traiter au plus vite les anomalies remontées par certains horodateurs. Voilà, Monsieur le Maire, le rapport, les synthèses du rapport, en 2 minutes 38. »

M. LE MAIRE : « Alors là, merci Christian ! (rires) Merci à vous pour cette présentation rapide. Voilà sur ce rapport annuel du stationnement payant. Alors c'est vrai que c'est une année un peu particulière en 2023 puisqu'on était en travaux sur la place Gambetta. On voit depuis quand même qu'elle est à saturation les mercredis et samedis. Ce qui veut bien dire que sur l'année 2024 maintenant c'est bien reparti sur la place Gambetta. Et mieux, puisque je rappelle que d'avoir refait l'éclairage public, d'avoir organisé le stationnement où c'est plus facile de pouvoir y stationner, d'avoir revu les entrées et sorties du parc, ça nous permet vraiment d'être même en taux d'occupation à plus de 70 % sur la place Gambetta depuis 2024. Ce qui veut dire que quand la collectivité refait aussi des places, on améliore quelque part le confort des usagers et aussi le nombre de personnes qui viennent. Et puis normalement, on devrait avoir aussi un avenant à signer entre la SAGS et la ville de Bergerac concernant la suppression des places sur Louis de la Bardonnie et sur la place Gambetta.

Mais on s'était dit avec la SAGS, et là aussi enfin un dialogue a pu être fait, je ne dis pas qu'il est parfait parce qu'il y a des choses que j'aimerais revoir effectivement en termes tarifaires, mais au moins il est davantage apaisé depuis le début de mandat, où avant de signer un avenant on a préféré voir comment se comportait l'usager vis-à-vis de cette nouvelle place, est-ce qu'il y avait du report vers l'ensemble du souterrain ou de l'aérien entre les Carmes et Bellegarde, et ensuite on verra s'il y a un avenant à signer. Donc il ne faut pas crier au loup très vite ou trop vite quand il y a des modifications de places, de parkings, d'aménagement, et surtout il faut analyser la situation après travaux, et on le voit avec du flux supplémentaire, du chiffre supplémentaire. Et donc là aussi, ça doit nous servir quelque part, mon cher Jean-Pierre CAZES, en ce qui concerne l'aménagement de la République, la place de la République, de directions à tenir et d'explications à donner à celles et ceux qui travailleront sur ce dossier et quand on le présentera aux habitants et aux commerçants. En tout cas, la seule chose aujourd'hui qu'on pourrait reprocher à la SAGS, et on l'a vu à travers la grande consultation, Madame TAVEAU, chers collègues qui étaient présents, on a vu aussi que dans les points plutôt à améliorer de la ville de Bergerac, pour l'usager qui vient consommer en cœur de ville, c'était la politique du stationnement. Alors elle est très large, ça peut être son organisation, zone verte, zone orange, gratuité, ça peut être la diversité de l'offre entre aérien, souterrain, voirie, enclos, mais c'est également la partie tarifaire. Et là aussi c'est vrai, quand on compare avec des villes autres autour de Bergerac, on se rend compte que les tarifs du parking sont quand même chers. Mais aussi, contrairement à d'autres villes, et c'est ce que l'étude commerciale faisait ressortir, c'est qu'on a énormément de stationnements gratuits. Des villes qui ont du stationnement moins cher, ils ont mis beaucoup plus de stationnement payant. Et là aussi, la volonté de la Ville à l'origine, c'était d'avoir de l'hypercentre un peu plus cher en zone orange, puis une première périphérie en zone verte un peu moins chère et ensuite de la gratuité. Et donc comme la volonté de la ville, et je le dis ici, c'est de garder la gratuité sur les parkings Claude Bourdet, Seigneurs Capitaines, la gare, les Illustres, le Foirail, forcément l'hypercentre est un petit peu plus cher. Mais ça, c'est un vrai travail à mener avec la SAGS. Si on pouvait arriver à travailler sur les tarifs sur la ville de Bergerac, ça serait intéressant pour tout le monde. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Fabien RUET. »

M. RUET : « En fin de compte, cet après-midi est à marquer d'une pierre blanche ! Vous reconnaissez enfin qu'il y a un problème de tarif sur le stationnement ! Jusqu'à présent, c'était "non, vous n'avez qu'à comparer avec les villes comparables, etc.". Évidemment, nous, on a comparé depuis des années, et puis on est usagers, donc on voit bien qu'il y a un problème sur les tarifs. Au moins, vous le reconnaissez, donc c'est une journée effectivement qui sera vraiment mémorable dans l'histoire de nos Conseils Municipaux. Évidemment, on a bien compris que la meilleure des défenses c'était l'attaque. Alors si les chiffres ne sont pas très bons en 2023, vous nous sortez opportunément les tendances de 2024, des tendances évidemment auxquelles nous n'avons pas accès. Bon, allez, c'est de bonne guerre, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a quand même quelques remarques à faire sur cette DSP par rapport aux chiffres qui nous sont présentés. D'abord, c'est une DSP qui, rappelons-le, est maintenant à la croisée des chemins, en tout cas pour cet exercice budgétaire, 16 ans, c'est la moitié du chemin de croix, à savoir maintenant que ferons-nous en 2039, où serons-nous en 2039 ? Trois nouvelles équipes municipales auront sans doute été élues en 2026, en 2032, en 2038, ce qui laisse beaucoup augurer de l'ampleur du chantier, et surtout en quoi cette délégation était impactante sur l'aménagement et les politiques d'urbanisme qu'on pouvait avoir sur Bergerac. Parce que la première remarque, c'est qu'on a tout de même une Délégation de Service Public, tout à l'heure je rappelais ce qui était une DSP par rapport à la notion de service public, eh bien celle-là on voit qu'elle est totalement déconnectée de la notion même de service public et elle est déconnectée financièrement, c'est-à-dire que finalement, même s'il y a moins de fréquentation, l'effet recettes est là et il permet d'équilibrer bon an mal an la DSP. D'autre part, il y a quand même quelques éléments d'inquiétude sur la fréquentation du centre-ville, et j'ai bien compris le pourquoi de vos propos introductifs, il y a quand même la question, vous appelez ça surveillance, on peut appeler ça répression, on peut appeler ça verbalisation, et vous verrez que le mot devient tout de suite moins agréable à l'oreille de l'automobiliste et du contrevenant. Et puis la compensation aux places perdues sur laquelle je conclurai, sur cette DSP qui est financièrement totalement déconnectée du service à rendre aux usagers. D'abord, ce qu'on voit bien, c'est qu'effectivement les recettes ont continué à progresser, on l'a dit, 1,6 million par rapport à 1 570 000 en 2019, donc c'est sensiblement au-dessus. En revanche, le délégataire nous dit "on est toujours en dessous de notre prévisionnel, 10 % de moins, et puis bizarrement on est toujours en dessous pour pouvoir enclencher la redevance au niveau de la Ville". Bon, c'est sans doute le hasard du contrat. Mais ce qui est intéressant, c'est que finalement cette Délégation de Service Public n'est pas portée par ce qui était l'essence même de son origine. On a fait cette DSP, nous le savons tous, pour la construction du parking souterrain. Or, aujourd'hui, cette DSP fonctionne essentiellement sur les recettes que vont lui apporter le stationnement en voirie, que ce soit la zone verte ou la zone orange, c'est plus de 50 % à chaque fois des recettes. Et c'est là où il y a déconnexion par rapport à ce qui était la mission initiale de cette DSP. Parce que l'objectif de la DSP, c'était de faire revivre effectivement le centre-ville, aller davantage vers les parcs en ouvrage, les parcs publics, en l'occurrence le souterrain, pour pouvoir libérer des marges de manœuvre nécessaires à l'aménagement urbain, sauf qu'évidemment le contrat est très bien ficelé et nous oblige à des compensations si nous supprimons un certain nombre de places. Et si on regarde la rentabilité financière, effectivement, plus les usagers paient leurs horodateurs en zone verte et en zone orange, plus la DSP sera équilibrée. Si on regarde l'indicateur que vous connaissez bien de par votre formation professionnelle, l'excédent brut d'exploitation, ce qui mesure réellement la richesse que peuvent créer ces structures, Bellegarde est ultra déficitaire à 70 000 € de perte, et les Carmes le fameux parking souterrain, - 47 000 €. En revanche, je

vous parle de 1,6 million de recettes, il y en a quand même pour 360 000 € de recettes sur la place de la République. Alors j'entends toutes les précautions oratoires qui consistent à nous dire "ouh là là, regardez comme Gambetta c'est merveilleux, ça ré-afflue vers Gambetta", sauf que le niveau de recettes de Gambetta est incomparablement plus bas que celui de République. République, nous le savons tous, c'est le poumon du stationnement du centre-ville, c'est le cœur du réacteur de la Délégation de Service Public. C'est-à-dire que si on neutralise énormément de places sur République, on va générer effectivement un phénomène de perte commerciale pour le centre-ville, c'est une évidence, que vous le vouliez ou non. Et d'ailleurs, tout à l'heure, on verra une référence que fait clairement SAGS, d'ailleurs on pourrait presque en croire que c'est un outil de propagande de l'opposition municipale tant cette phrase mériterait à être écrite en lettres d'or de notre tribune dans le journal municipal, où effectivement ils disent que les places neutralisées pour le chantier n'ont pas été compensées ailleurs, c'est-à-dire les gens qui avaient l'habitude d'aller à Gambetta pendant les travaux visiblement ne se sont pas garés ailleurs, il n'y a pas eu de report. Sur Gambetta, à la rigueur, c'est marginal, mais si on s'amuse à ça sur République, alors là effectivement on va générer une logique de désertification du centre-ville très importante, et pour les commerçants, qui quand même depuis 3 ou 4 ans n'ont pas été épargnés par les travaux, c'est un mauvais signe. Alors mauvais signe, je vous le dis, on sera en période électorale, tant mieux, chacun assumera. Mais pour le commerce, malheureusement, c'est un extrême mauvais signal. Quant à la rentabilité de SAGS, oui, le parking n'est pas rentable, mais enfin il y a beaucoup d'entreprises qui rêveraient d'avoir un taux de profitabilité, c'est-à-dire le ratio entre l'EBE et le chiffre d'affaires, qui soit de 66 %. On considère qu'une entreprise est en bonne santé quand elle a un EBE de 40 %. Là, 66 %, très honnêtement, on voit bien que cette DSP a pris son rythme de croisière, elle s'est autonomisée, elle suit son rythme et d'une certaine manière elle vit assez bien sa vie. Ce qui est plus inquiétant par contre, c'est la logique derrière de qualité du service. Regardez l'évolution des charges, les charges d'énergie ont augmenté de 25 000 €. Quelle a été l'attitude du délégataire pour essayer de compenser ces augmentations de charges ? Ça a été de baisser de 14 000 € l'entretien, la maintenance, le ménage, de 4 000 € les travaux de rénovation. Ce n'est pas un signe de très bonne gestion de la qualité d'un service rendu aux usagers. C'est-à-dire que oui, on a des surcoûts liés à l'énergie, eh bien on va réduire les frais d'entretien, les frais de ménage pour essayer de minimiser la perte. C'est ça une gestion très financière d'une Délégation de Service Public. On parle de la fréquentation du centre-ville, je n'y reviens pas, simplement pour préciser ce qui est dit sur Gambetta, cette fameuse citation où "la fermeture du parking Gambetta a cassé la reprise de l'activité en 2023", c'est page 40. Vous avez donc votre délégataire qui vous dit qu'il y avait une espèce de redynamisation après le Covid qui venait sur le stationnement en centre-ville, donc il y avait un peu plus de monde qui revenait, et que les travaux de Gambetta ont cassé cette reprise d'activité. Imaginez avec un effet multiplicateur par 10, puisqu'il se trouve que c'est à peu près le ratio qu'il y a entre Gambetta et République, ce que ça va donner. Vous êtes en train de provoquer à terme une crise sans précédent pour le commerce de centre-ville. Et là, ce n'est pas la peine de crier au loup, on a cette expérience-là. Vous voulez avancer sur le projet de la place Gambetta ? Avancez-y. Mais sur le délai de travaux, peut-être qu'il serait nécessaire de faire une pause, d'attendre un peu, de faire d'ailleurs trancher tous les Bergeracois lors des élections sur ce que sera le projet de Gambetta. Parce que je vous rappelle quand même une de vos promesses de campagne, il me semble que Jonathan PRIOLEAUD, candidat à la Mairie de Bergerac, avait dit que pour tout projet un peu structurant qui ne figurait pas à son programme, en l'occurrence la place de la République, j'ai beau chercher et rechercher, n'y figurait pas, eh bien vous organiseriez un référendum. Moi, le seul référendum que je connaisse et qui fonctionne assez bien, c'est l'élection, c'est le suffrage universel, eh bien finalement, on n'est pas à 6 mois près. Par contre, ces 6 mois-là, ils vont être extrêmement précieux pour les commerçants, et ça serait aussi l'occasion de faire projet contre projet, de voir effectivement ce que veulent les Bergeracois et dans quel délai ils le veulent. Je referme cette parenthèse pour revenir au dernier élément qui est la surveillance. Là, par contre, le délégataire vous félicite, il vous donne un satisfecit. Enfin, nous retenons nos obligations en matière d'ASVP ! Quatre virgule et quelques ASVP sur les 5 demandés. Mais dans tous les cas de figure, voilà donc des agents municipaux, des agents qui, par les fonctions qui leur sont données par la loi, sont chargés de la tranquillité et de la salubrité publique, qui font du contrôle et de la verbalisation, en tout cas du Forfait Post-Stationnement, pour des recettes qui normalement incomberaient, normalement incomberaient, un délégataire privé si le FPS n'avait pas compliqué les choses. Mais tout de même, vous avez multiplié par 3 le nombre de FPS entre 2022 et 2023. Il y avait des arrêts maladie, il y avait des absences. D'accord, dont acte. Prenons le chiffre de 2019, si vous le voulez bien. Là, ça sera plus raisonnable, vous avez quand même 17 % de Forfait Post-Stationnement de plus en 2023 qu'en 2019. Ça veut dire que non seulement le centre-ville était embarrassé par les travaux, peu praticable, mais qu'en plus on a surverbalisé. Ça fait à peu près 240 FPS de plus par mois qui ont été distribués en 2023 par rapport à 2019. Je ne vous parle pas de 2022 que je mets de côté. Eh bien là aussi, nous vous l'avons dit, les missions des ASVP, ce n'est pas forcément que de contrôler les horodateurs. Et deuxièmement, le FPS, dans son mode de calcul, on vous a fait une proposition, ce mode de calcul est vraiment extrêmement pénalisant. Lorsque vous ramassez un FPS à 17 € pour même pas une demi-journée de stationnement, ce n'est pas adapté à la réalité de ce qu'aurait été votre stationnement si vous vous en étiez acquitté. Cette proposition ne vous agrée pas mais sachez reconnaître malgré tout que l'opposition sait vous faire des propositions aussi sur cette DSP. Donc voilà un peu des éléments que j'apporte au débat, à la contradiction et pour calmer un petit peu ou atténuer votre optimisme par rapport à l'impact super positif des travaux sur le réaménagement des places. »

M. LE MAIRE : « Monsieur RUET, c'est vrai que ce n'est pas l'optimisme qui vous caractérise et c'est pour ça que vous êtes dans l'opposition et moi dans la majorité. Parce que quand on est optimiste, on fait des projets, on fait des propositions, on co-construit, on avance. Et c'est ça qui est important, c'est de faire avancer notre Ville. Effectivement c'est différent entre la place Gambetta et la place de la République. Parce que la place de la République, elle a un souterrain. Donc ça veut dire que même pendant le temps des travaux, ceux qui souhaitaient venir sur cette partie-là de la Ville pourront aller sur l'ensemble du souterrain. Et donc c'est tout ce travail-là qui est mené. Donc ça n'a rien à voir avec la place Gambetta. Après, vous avez une réflexion comme si vous étiez un élu des années 80. La place de la voiture partout, la place de la voiture partout. Alors je pense qu'effectivement, la NUPES 2 que vous aviez essayé de faire pendant ces élections législatives, vous aurez du mal à la faire au niveau des municipales puisque comment les Verts vont pouvoir vous suivre si vous voulez continuer à avoir du goudron sur la place de la République ? Et ça, ce n'est pas notre souhait. Notre souhait, c'est de végétaliser la Ville, et ce n'est pas le souhait de Jonathan PRIOLEAUD, de Josie BAYLE à mes côtés ou Laurence ROUAN, c'est le souhait de la population de Bergerac d'avoir des espaces publics, et c'était d'ailleurs l'étude du commerce de centre-ville qu'on avait fait en 2017, celle d'avoir des places et placettes végétalisées, des lieux de vie, des lieux d'accueil. Et d'ailleurs, cette politique que nous avons menée sur le commerce de centre-ville, si vous aviez été présent l'autre soir à sa présentation devant de nombreux commerçants, vous auriez vu plusieurs éléments qui ont été donnés par le Cabinet, c'est un Cabinet extérieur donc il n'est pas là pour faire plaisir à la Ville, il est là pour analyser une situation. D'abord, le taux de vacance a diminué dans le cœur de ville de Bergerac. On était à 17 %, on est à 11 % de locaux vacants. Ce qui veut dire que le travail qui a été mis en œuvre par la ville de Bergerac, embauche du manager au centre-ville, relation avec les propriétaires bailleurs, relations avec les porteurs de projets, la gratuité du stationnement qu'on a mis en place tous les samedis après-midi partout et pour tous, parce que c'est cette lisibilité-là aussi du stationnement qu'on a besoin sur la Ville, cette stratégie d'intervention qu'on a mis en œuvre depuis maintenant plusieurs années. On a fait également la navette Cœur de Ville. Donc si le stationnement baisse sur certains endroits, c'est aussi parce que cette navette fonctionne bien, qui va de l'Est à l'Ouest, et on sait très bien que si on arrive sur le mandat prochain, et là aussi ce sera dans notre projet d'avoir une navette sur le nord de la Ville, on aura aussi moins de stationnement parce que les gens viendront avec ces navettes Cœur de Ville qu'on a besoin sur la Ville. Donc oui, l'aménagement des places et placettes, ça fait partie du dynamisme sur la ville de Bergerac. Et puis vous nous parlez des flux. Je peux vous dire qu'avec l'analyse de MyTraffic, on voit bien qu'on a repris, en termes de nombre de passages, on a dans le cœur de ville de Bergerac plus de passages qu'on avait avant Covid. Les gens reviennent en cœur de ville. La problématique que l'on a, c'est le pouvoir d'achat des Français... (coupure), et celui des Bergeracois a baissé. Donc forcément, vous pouvez avoir plus de monde qui se promène, parce qu'aujourd'hui un centre-ville c'est un centre-ville de loisirs, c'est un grand réseau social naturel, le centre-ville, et donc forcément, si vous avez moins de pouvoir d'achat, vous consommez moins. Et on le voit. L'habillement, toutes les enseignes qui ont fermé au niveau national et international. Et heureusement, à Bergerac, on a beaucoup d'indépendants et donc des commerces qui sont encore présents. Mais le commerce de textile souffre. Et on voit par contre, dans les chiffres, qu'on a un taux de vitalité plus important sur la Ville, là où on avait précédemment beaucoup de services non commerciaux qui n'apportaient pas forcément de plus-value sur le cœur de ville, on a aujourd'hui davantage d'hôtels, cafés, restaurants, loisirs, et c'est ça qui fait que l'ensemble de ces magasins nous amène un taux de vitalité plus important. Donc oui, l'ensemble des aménagements de places et placettes amène un certain dynamisme. Si demain sur la place de la République il y a un élément, et on l'a vu l'autre soir, ce sont des commerçants qui disaient que pour les jeunes ados il n'y a pas grand-chose en cœur de ville. Si sur la place de la République on a un élément fort à destination des ados, ils reviendront en centre-ville. Alors bien sûr, ils ne vont pas aller dans un restaurant et manger à 50 €, et ils feront comme quand on avait 14 ans et qu'on allait prendre un sirop de menthe au Tortoni ou ailleurs. Eh bien ils feront pareil. Mais là aussi, c'est la famille qui se déplace vers le cœur de ville, tant que l'ado est sur le lieu de la place de la République en train de faire quelque chose, un plus jeune peut être sur un agrès de sport et puis les autres peuvent être dans les commerces de la Ville. C'est comment on rend ce centre-ville dynamique. On le fera aussi à travers un réseau de toilettes publiques renouvelées. Comme on a fait sur le bas de la Ville, on veut faire la même chose sur le haut de la Ville. Et comment on amène du service aussi aux habitants. Là aussi, pourquoi ils vont dans les centres commerciaux ? Parce qu'une fois qu'ils sont dans le centre commercial, ils sont en sécurité, on doit donc travailler sur l'espace piéton, ils ont accès aux sanitaires, on doit donc travailler sur nos sanitaires, et c'est pourquoi depuis le début du mandat il y a un agent qui passe 5 fois par jour sur l'ensemble des toilettes de la ville de Bergerac, et puis on doit travailler aussi pour des besoins des jeunes parents, sur des tables à langer, sur l'organisation et des besoins en termes des familles. Donc tout cela, on le travaille. Ensuite, je vous rappelle, Monsieur RUET, la moitié du chemin est partagée. Ça peut vous faire un article n° 2 sur la pierre blanche d'aujourd'hui. Mais vous le subissez, nous le subissons. Ni vous ni moi n'avons choisi cette Délégation de Service Public. Dès le début de mon mandat, j'ai essayé de le renégocier avec un avocat, une étude technique etc., nous avons essayé la même chose, et on a un point en commun, c'est qu'on a échoué. Parce qu'on voit bien que ce contrat est tellement cadencé qu'il est très compliqué ou de le faire sauter ou de le modifier. Sur votre mandat, de mémoire, il n'y a pas eu d'avenant, ou un peut-être. Sur mon mandat, depuis le début, il n'y en a eu qu'un. Et donc c'est très compliqué de faire avancer. Par contre, la discussion est ouverte, et on le voit aujourd'hui sur la place de Gambetta. Ensuite, vous me parlez des projets pas prévus et du souhait des habitants. Le souhait des habitants, c'est celui exprimé dans les réunions de quartier. Et là aussi, on voit bien que la place de la République c'est la place qui revient le plus souvent, puisqu'une fois que les habitants ont vu la place Gambetta, immédiatement ils nous ont

demandé la place de la République. On ne s'est pas levé un matin en disant "tiens, on va faire la place de la République", ça vient de la demande des habitants. Une fois que les habitants nous ont demandé, on a fait des réunions thématiques avec eux, etc. Donc on est dans la co-construction, et donc ce projet sera co-construit, mais il sera aussi co-construit avec les commerçants, avec une analyse spécifique du stationnement en cœur de ville, les vacances au niveau du stationnement et comment celui-ci peut se remplir demain, etc. Donc ce rapport-là, ce rapport de gestion de service public, certes on voit qu'il y a un chiffre d'affaires important, des résultats qui augmentent, mais vous l'avez toujours dit dans les différents Conseils Municipaux, il y avait les 10-12 années, on va dire, de déficit, les 10-12 années d'équilibre et 10-12 années de résultat excédentaire. Et donc forcément, chaque année on verra des résultats excédentaires. Maintenant, ce qu'il faut qu'on suive de près, c'est plutôt l'ensemble des résultats au niveau des capitaux propres, de façon à analyser que l'ensemble finalement des résultats positifs des années à venir, qui vont venir... (coupure) l'ensemble des déficits des années précédentes et à quel moment ils seront à zéro. C'est-à-dire que si, dans le cadre de la DSP, on voit qu'ils sont à zéro très rapidement, effectivement le risque est quand même beaucoup moindre, exactement comme sur le crématorium. Par contre, si on voit qu'ils arrivent à zéro la dernière année ou l'avant-dernière année, le risque a vraiment été pris pour eux. Et là aussi, les élus qui seront là en 2035-36-37 auront forcément à discuter avec la SAGS à ce moment-là de la fin de la DSP. Et après, je vous rappelle, pour un article qui est passé il n'y a pas très longtemps dans la Gazette des Communes, sur une DSP qui a été annulée par le Tribunal pour une durée anormalement longue. Là aussi, ce sont des choses qu'on peut mettre maintenant sous les yeux de la SAGS pour faire en sorte de discuter plus intelligemment avec eux. Ils ont vu aussi quand même quelque part que depuis le début du mandat ils avaient affaire à quelqu'un qui suivait les chiffres, qui suivait le stationnement, qui suivait le commerce de centre-ville et qui voulait surtout faire en sorte que sa ville avance, et donc ils ne font pas n'importe quoi quand ils viennent aux réunions avec nous. On a demandé beaucoup de chiffres supplémentaires pour l'analyse mensuelle, de façon à ce que lorsqu'il y aurait des avenants, ils soient au plus juste par rapport aux besoins de la Ville et par rapport à la DSP. Et là aussi c'est un élément fort et important, c'est ce suivi. Parce que d'autres municipalités qui auraient laissé un petit peu faire en début de mandat la SAGS, ils auraient déjà signé un avenant pour la place Gambetta avant même de l'avoir commencé. Moi, il n'en était pas question. D'abord on regarde ce que donne la place Gambetta en termes de chiffres, et après on fait un avenant. Monsieur BORDENAVE. »

M. BORDENAVE : « Simplement, bien sûr je partage tout ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, et je le suis également. Je pense qu'effectivement cette délégation aujourd'hui arrive à un moment où elle est plus intéressante puisqu'ils sont proches quand même du budget prévisionnel. Par contre, je reviens sur un petit point qui est à chaque fois dit. On parle du contrôle. Alors moi, je veux saluer le contrôle, bien sûr, ça permet d'avoir effectivement 80 % de respect. Mais enfin, soyons sérieux, on ne fait simplement que pallier à une défaillance des citoyens. Je regrette, le stationnement, moi quand j'y vais, je paie, tout le monde paie, c'est tout. On doit payer. Donc on ne fait simplement que constater ce qui ne se passe pas, c'est-à-dire les mauvais citoyens qui eux essaient toujours de tricher et toujours essayer de gagner 3 sous. C'est pour... »

M. RUET : (hors micro)

M. BORDENAVE : « Toujours est-il que le respect... »

M. RUET (hors micro) : « Ils n'ont pas les moyens. (inaudible) »

M. BORDENAVE : « C'est très simple. Monsieur RUET, c'est très simple, y a 1 000 places... Il y a 1 000 places... »

M. LE MAIRE : « Monsieur RUET, s'il vous plaît. »

M. BORDENAVE : « Monsieur RUET, s'il vous plaît. Il y a 1 000 places... »

M. RUET (hors micro) : « On ne peut pas parler... (inaudible) ...gouvernement, mais ce n'est pas une raison ! »

M. BORDENAVE : « Il y a 1 000 places gratuites... 1 000 places gratuites et 2 000 places payantes. »

M. RUET : (hors micro)

M. BORDENAVE : « Il y en a qui peuvent se garer sur les places gratuites, je regrette ! »

M. LE MAIRE : « Merci. Allez, Monsieur RUET. Merci à vous pour vos interventions. Vous parlerez, s'il vous plaît, quand vous avez la parole. Je vais juste revenir sur une chose, Monsieur RUET, parce que vous cherchez, vous cherchez, au bout d'un moment il faut peut-être avoir quelques explications. Vous parlez des ASVP, je vous rappelle que les ASVP peuvent avoir plusieurs missions dans une commune. Sur la ville de Bergerac, avant le stationnement il n'y avait pas d'ASVP, donc ils ont été mis d'un point de vue contractuel entre la ville de Bergerac et la SAGS. Ils ne sont que sur du stationnement, mais parce que je considère que pour moi

tous les autres pouvoirs de police, c'est du pouvoir de police de la police municipale qui sont armés et équipés pour intervenir en cas de difficulté. Et donc pour moi, les ASVP n'ont pas à intervenir sur d'autres missions que celles qui sont contractuelles. Et enfin, Monsieur RUET, vous avez, Monsieur RUET... Oui mais regardez tout ce qui se passe en France avec ceux qui foncent sur des policiers ou qui tuent des fonctionnaires publics quand ils partent en voiture avec vraiment de la vitesse. Mais vous avez signé un avenant, Monsieur RUET, écoutez bien, vous avez signé un seul avenant quand vous étiez aux responsabilités. (hors micro) Monsieur RUET, Monsieur RUET vous avez signé un seul avenant. Dans l'avenant, il y avait marqué quoi ? Pour atteindre l'objectif du taux de respect, vous mettez un agent de... (hors micro) S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, attendez. S'il vous plaît, je suis en train de parler.

M. RUET (hors micro) : « ... je n'accepte pas la remarque... »

M. LE MAIRE : « Je n'ai pas entendu. Monsieur RUET... (hors micro) Monsieur RUET, s'il vous plaît, s'il vous plaît. Monsieur RUET, vous me laissez parler. Je suis dans mon intervention, je n'ai pas écouté ce qui se passait à côté. Ce que je vous rappelle, c'est une chose, vous avez signé, quand vous étiez aux responsabilités, un seul avenant. Dans cet avenant, il y avait quel article ? Le suivant : est ajouté, à l'alinéa surveillance... (coupure) ... 60 %, un agent de surveillance pour 200 places, 2 contraventions par place et par mois, au minimum 3 passages par jour en zone orange, un passage par jour en zone verte. Donc c'est vous qui avez organisé l'emploi du temps des ASVP sur cette Ville, vous venez nous le reprocher à nous ! Depuis le début, je n'ai pas signé un seul avenant sur la ville de Bergerac concernant le stationnement à Bergerac, mais quand on va le faire, je peux vous dire qu'on reverra cette partie-là de contravention. Aujourd'hui, c'est vous qui l'avez organisé, vous venez le reprocher ! Vous tenez ce double discours, on ne peut pas l'entendre à la Ville et à la CAB et en même temps dans ce Conseil Municipal, c'est tout. Je vous invite à reprendre les contraventions et vous verrez bien. (hors micro) Je sais que ça ne vous plaît pas d'entendre que c'est vous qui avez signé cet avenant sur les contraventions. Par contre, qu'on soit bien d'accord, Monsieur RUET, il est évident que c'est sûr..., et puis on peut regarder aussi avant les élections municipales de 2014. Les 3 derniers mois, zéro contravention parce qu'il y avait les élections juste après. Donc c'est ce que vous avez fait avant les élections. Je n'ai jamais fait ça. Je respecte la loi, je respecte les contrats, la continuité républicaine de ce qu'ont fait mes prédécesseurs, je ne peux que l'assumer aujourd'hui, même s'il y a des choses, je ne les aurais pas faites de la même façon si j'avais été aux responsabilités. Ce qui est certain, reprenez les avenants, c'est vous qui avez fait l'avenant sur les contraventions et sur le nombre de contraventions qu'il faut mettre par jour. Excusez-moi de vous le dire, excusez-moi de vous mettre l'avenant devant les yeux, mais c'est la réalité ! Oui, je suis un menteur, mais apparemment il y a beaucoup de menteurs aujourd'hui puisqu'il y en a qui vont mentir dans la presse, apparemment il y en a qui mentent en Conseil ; finalement ce ne sont que des menteurs si on vous écoute. On prend acte de ce rapport sur le stationnement. Madame TAVEAU, excusez-moi, Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Je vais descendre dans le débat. Simplement dire qu'en 2024, avec les enjeux climatiques et environnementaux, je suis un peu triste de voir qu'on se réjouit de l'augmentation du stationnement en ville et de plus en plus de voitures. Je vais peut-être faire comme certains avaient dit, "Lionel FREL sort de ton corps", enfin bref, c'est que de mon point de vue. On a montré, avec le compte-rendu de la grande consultation, qu'on est à moins de 2 km du centre-ville et que de fait, 2 km, c'est vrai que, même si la population est vieillissante, mais il y a tout de même des gens qui peuvent se déplacer avec des mobilités douces et que pour l'instant on n'avance pas là-dessus. Je félicite finalement les services de la Ville d'avoir mis des stationnements pour vélo en face de la Halle. On reparlera de ces stationnements puisqu'il y en a quasiment plus nulle part, mais là il y en a en conséquence. Donc ça me rend très triste d'entendre ce côté de la Ville, centre-ville avec des voitures et des voitures et des voitures. Je trouve que c'est un débat qui est hors temps en 2024. »

M. LE MAIRE : « Madame TAVEAU, je vous remercie, et c'est tout ce débat-là qui est très intéressant puisque justement la place de la République c'est aussi pour faire plus usage aux mobilités douces, et notre souhait de travailler pour aller de places en placettes, de parcs publics en parcs publics et d'accompagner l'usage du vélo et du piéton. Et je vous remercie vraiment d'intervenir puisque c'est vrai que de parler que du tout voiture, on n'évolue pas avec les modes de consommation et les modes de déplacement aujourd'hui. Et je sais tout le travail que vous faites auprès d'Alain BANQUET, le mail que vous nous avez fait pour avoir une réunion Ville-CAB pour qu'on puisse avancer sur le plan déplacement vélo. Et je tiens vraiment à vous remercier pour votre investissement sur ce dossier.

Nous prenons acte de ce rapport. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 ;

VU la délibération en date du 11 juillet 2006 autorisant la signature du contrat de délégation du service public du stationnement signé avec la Société Assistance et de Gestion et au Stationnement (SAGS) pour une durée de 32 ans à compter du 1^{er} septembre 2006 ;

VU le rapport transmis par la SAGS le 7 juin 2024 par courriel ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public exploitant les abattoirs municipaux pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 de la SAGS a été présenté par le délégataire à la CCSPL du 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires est en hausse de 2 % par rapport à 2022, et que le résultat net est bénéficiaire pour la 3^{ème} année consécutive, et ce malgré les neutralisations pour travaux de la place Gambetta et de la place Louis de Labardonne.

CONSIDÉRANT qu'à sa lecture, le chiffre d'affaires n'atteint pas le seuil au dessus duquel une redevance d'affermage est versée ;

CONSIDÉRANT que la fréquentation est en hausse en zone verte et en zone orange et que le taux de respect atteint 80 % notamment en raison de la surveillance renforcée.

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 sur la délégation de service public du stationnement payant assuré par la SAGS.

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE DE VÉHICULES - ANNÉE 2023

Acte n° D20240072

Rapporteur : Joël KERDRAON

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. KERDRAON : « Merci Monsieur le Maire. Par délibération du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat DSP pour l'exploitation de la fourrière Rameau et Fils à Saint-Nexans. Son bilan s'établit fin 2023 à 22 266 € de dépenses et de 47 470 de recettes, qui représente un bénéfice de 25 204 €. Le taux de véhicules restitué pour 2023 est de 83 %. Le taux de véhicules abandonnés, vendus ou détruits est de 17 %. L'année 2023 a été bénéfique avec l'accès à la plateforme internet SI Fourrière. Celui-ci permet d'assurer un suivi et un contrôle de l'ensemble de la procédure de mise en fourrière. Aussi, nous pouvons constater que la majorité des véhicules est restituée et que nous avons une légère baisse de prescription pour l'année 2023, soit 267 contre 273 pour l'année 2022. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte sur la présentation du rapport annuel de la fourrière Rameau et Fils de Saint-Naixans. »

*M. LE MAIRE : « Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Nous prenons **acte** de ce rapport. »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 ;

VU la délibération n° D20230061 du conseil municipal en date du 6 juillet 2023 autorisant la signature du contrat d'exploitation avec la SARL GCV SAS RAMEAU JC et FILS à Saint Nexans ;

VU le rapport transmis par la SARL GCV SAS RAMEAU JC et FILS à Saint Nexans aux services municipaux ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

VU la convention conclue entre la SARL GCV SAS RAMEAU JC et FILS à Saint Nexans et la Mairie de Bergerac (Police Municipale) ;

VU le rapport d'analyse de l'unique offre de la SARL GCV SAS RAMEAU JC et FILS à Saint Nexans qui répond aux attentes du cahier des charges ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 de la SARL GCV SAS RAMEAU JC et FILS à Saint Nexans a été présenté par le délégataire à la CCSPL du 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que la gestion de cette délégation donne entière satisfaction ;

CONSIDÉRANT les attentes de la commune qui ne dispose pas des moyens techniques et humains pour assurer cette mission en régie directe ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 de la fourrière de véhicules assurée par la SARL GCV SAS RAMEAU JC et FILS à SAINT NEXANS.

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL " LA PELOUSE " - ANNÉE 2023

Acte n° D20240073

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ANDRIEUX : « merci monsieur le maire. oui, dsp depuis 2011 à la société fréry. Quelques chiffres également pour ce camping. La reprise d'activité qui a été marquée en 2022 s'est confirmée pour 2023, d'où un chiffre d'affaires qui est en augmentation constante depuis 2021. On note que le chiffre d'affaires 2023 est le plus gros chiffre d'affaires atteint depuis le début de cette délégation. Néanmoins, nous notons un solde négatif avec une perte de 34 306 €, notamment dû à un problème de consommation dû à une fuite a priori d'eau. Une redevance pour 2023 s'est établie à 3 244 € correspondant à une augmentation par rapport à 2022. Pour l'activité, le camping est toujours ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre, avec 863 entrées en 2023. Juillet, août et septembre ont été les plus fréquentés. La durée moyenne du séjour aussi augmente, passant presque à 2 jours. Une clientèle majoritairement française à 58 %, suivie par les touristes anglais, allemands, hollandais, qui sont connus pour être fidèles sur les séjours bergeracois notamment. Les tarifs proposés semblent adaptés aux clients de l'établissement. La saison 2023 a été marquée par une nouvelle marque, Night & Day camping qui promeut les séjours dans des espaces naturels. Une première phase d'amélioration des équipements a pu être constatée. Les perspectives 2024, le délégataire envisage l'aménagement d'une aire de jeu. Il me semble qu'une réflexion doit être menée sur le devenir, évidemment, de ce camping. Pourquoi pas un autre camping, pourquoi pas une réflexion sur le réaménagement de cet espace en bord de Dordogne. On peut peut-être réfléchir à tout ça, Monsieur le Maire. Donc il vous est proposé de prendre acte de la présentation de ce rapport 2023 du camping municipal. Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Merci beaucoup Marie-Claude. Là aussi, on a lancé une étude d'aménagement des berges de la Dordogne puisque je l'avais demandé au Président de l'Agglomération. Cette étude cofinancée entre la Ville et l'Agglomération a bien avancé, avec la co-construction puisque les habitants, au moment du forum des associations et de la foire-exposition, ont pu donner leur avis. Aux prochaines réunions de quartier, le plan sera également projeté de façon à ce que les habitants puissent donner leur avis sur l'aménagement des berges rive droite et rive gauche. Et dans ce cadre-là, il y a aussi l'opportunité peut-être d'envisager au niveau du camping peut-être des futures plages dans la Dordogne, voir comment ça s'organise un petit peu. On était sur une concession qui a démarré en 2011 pour 20 ans, donc 2031. Là aussi, ça veut dire que la prochaine équipe municipale devra se pencher rapidement sur ce dossier pour regarder ce qu'elle souhaite faire une fois la DSP terminée et qu'on puisse envisager l'avenir. Envisager l'avenir, c'est peut-être avoir de l'espace public plus ouvert qui viendrait de la promenade future de la place et du quai de La Pelouse qu'on souhaiterait aménager, et ensuite aller vers le futur stade d'eaux vives ou en tout cas les futurs aménagements qui seront faits sur cette rive gauche. Donc là aussi, il y a tout un travail à mener de déplacements doux sur le bas de la Dordogne, et on s'y est attelé assez rapidement parce qu'on sait très bien que ces aménagements de berges, c'est un plan sur une dizaine d'années entre les cofinancements Ville, CAB, Département, État, aller chercher des cofinancements peut-être Europe. Et donc il vaut mieux le prévoir dans nos Programmes Pluriannuels d'Investissement, sachant qu'entre EPIDOR, la DDT, il y a aussi des partenaires, l'Agence de l'Eau, donc c'est comment on pourra le travailler tous ensemble pour qu'on se mette en action assez rapidement. Avec deux zooms qui ont été vus : un souhaité par l'Agglomération sur le bas de l'ESCAT, un souhaité par la Ville sur la place Barbacane, et ensuite le déploiement des mobilités douces sur les deux rives. Là aussi c'est un élément important. Et donc ce camping, il a une importance capitale pour la future équipe municipale et le travail qu'elle aura à mener pour le devenir de ce site sur la Ville et en proximité immédiate du cœur de ville. Est ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur RUET. »

M. RUET : « Oui, sur le camping effectivement, sur l'avenir du camping. Sans être un élu des années 80, mais pour avoir quand même suivi cette histoire de camping, à l'époque il était en régie. Il pouvait d'ailleurs

questionner en quoi une municipalité pouvait avoir en régie la gestion d'un camping. C'est un héritage d'une période que certains ont sans doute cauchemardée, celle du Front Populaire, où effectivement il y avait une tradition du tourisme de tente, du tourisme du sac à dos. C'est un tourisme familial populaire qui effectivement a sa place dans le paysage touristique départemental, et je parle volontairement de paysage politique départemental. Est-ce qu'avec la compétence tourisme telle qu'elle est à l'Agglomération avec Quai Cyrano, la question de cette clientèle-là doit être maintenue, développée. Et je ne parle pas de l'endroit, parce qu'effectivement l'endroit, stratégiquement, un camping avec tous les problèmes de traitement des eaux usées etc., en bord de Dordogne, zone Natura etc., tout ça est problématique. Mais est-ce que la question de ce type de camping, d'hébergement camping, sachant qu'effectivement il y a d'autres projets qui vont arriver, il y a le projet, pas loin du stade d'eaux vives, d'un camping haut de gamme, mais c'est une autre clientèle. Donc est-ce que cette clientèle-là a encore sa place chez nous ? Je pense que oui parce que c'est une clientèle de proximité et donc il faut aussi mettre ces éléments en perspective. Donc oui, il n'y a pas urgence à le traiter mais il faut effectivement le replacer dans cette tradition d'une hôtellerie de plein air populaire, et on le voit bien au client. Et puis petit détail, le camping, avec son offre de bungalows, malheureusement, offre aussi des situations de logements d'urgence pour des gens qui se retrouvent à la rue, donc c'est aussi un élément, dans cette ville où tout va bien, à prendre en considération parce que nous avons aussi le nombre de places en structure qui reste toujours limité et le camping sert aussi malheureusement de variable d'ajustement quand personne ne veut loger des personnes qui se retrouvent à la rue. »

M. LE MAIRE : « Merci. D'autres interventions ? Non. nous prenons **acte** de ce rapport. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public du camping municipal « La Pelouse » pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 du délégataire a été présenté à la CCSPL du 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'on peut en retenir que l'activité est en hausse avec 8 863 entrées sur la période contre 8 537 en 2022 ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires est en très forte progression pour atteindre 162 183 € (soit +18,32 % par rapport à 2022) ;

CONSIDÉRANT que le loyer versé à la Ville comporte une part variable fixée à 2% du chiffre d'affaires, la recette de la Ville est portée à 3 244 € HT soit 3 892 € TTC pour 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 du camping municipal « La Pelouse ».

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GUINGUETTE - ANNÉE 2023

Acte n° D20240074

Rapporteur : Marc LETURGIE

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LETURGIE : « Merci Monsieur le Maire.

Comme les autres rapports de DSP, il a été présenté le 14 juin lors de la CCSPL. On retiendra une augmentation du chiffre d'affaires de 17,67 %. Certes, le résultat est légèrement négatif, mais par contre le bilan est en progression de 18 000 et quelques euros, ce qui est quand même un signe, un bon signe pour ne pas dire plus. La redevance qui est versée à la Ville, puisque dans ce contrat il est prévu une redevance, elle a profité du dynamisme de l'activité et s'établit cette année à 24 920 € Hors Taxes, ce qui n'est pas tout à fait rien. Je rappelle que la part fixe sur ces 24 000 est de 7 000 € et que la part variable est donc, elle, liée purement à la fréquentation. Voilà pour ce qui est des chiffres importants. L'activité, comme viennent de dire les chiffres, elle est en progression constante, on est passé de 20 000 et quelques repas en 2021 à 35 000 en 2022 et à 40 000 en 2023, l'année dernière. Donc c'est encore une activité en forte expansion. Peut-être qu'il serait, compte-tenu de la superficie disponible pour la Guinguette, il serait peut-être intéressant, dans le cadre d'un aménagement futur des rives de la Dordogne, d'envisager une deuxième Guinguette qui serait peut-être plus nature que baignade, sachant bien que celle qui est à Pombonne n'attire pas que des baigneurs. (hors micro)

Comme tu dis, aujourd'hui on a une fréquentation nouvelle. La politique tarifaire reste satisfaisante bien que, comme tout le monde le sait, le coût des denrées a augmenté, mais la fréquentation augmentant, ça permet d'absorber les dépenses supplémentaires et de laisser du bénéfice à l'exploitant. Enfin, je l'ai dit tout à l'heure, c'est un établissement qui répond vraiment à l'attente des Bergeracois, et pas que des Bergeracois. Je crois qu'on a d'autres sites touristiques intéressants, sur le bord de la Dordogne en particulier, pour effectivement envisager une autre proposition plus tard. Ce qu'on a dégagé lors de la Commission, c'est qu'effectivement il fallait faire un effort, et on était à peu près tous d'accord là-dessus, sur les déchets, et l'exploitant s'y est engagé. Donc on va essayer de suivre la question de près pour que, 1, il y ait réduction, et 2, on améliore la récupération. Voilà ce qu'on peut dire sur ce rapport-là. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'en prendre acte et de le valider. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci beaucoup, Marc, sur cette délégation. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Ce ne sont pas des questions, ce sont des remarques et des demandes. Le rapport présente une activité d'une grande qualité, à la fois une activité attractive avec un respect important à la fois du personnel, des salaires qui montrent que c'est bien au-dessus des salaires des saisonniers en général, du respect de la qualité des repas par des alimentations et le réseau local des aliments qui arrivent par rapport à ça. Et aussi un grand respect des tarifs parce que malgré l'augmentation importante des tarifs, que ce soit de l'énergie, des denrées etc., les tarifs proposés aux usagers sont restés très, très proches de ceux de l'année dernière. Maintenant, plusieurs points qui ont été abordés il semblerait déjà l'année dernière et qui ont été ré-abordés maintenant, c'est qu'il y a des problèmes tout de même dans le fonctionnement de la Guinguette qui sont des problèmes de tension électrique. Ça fait 2 ans dont on en parle et Monsieur CLAMENS vous l'a signalé, il en a reparlé, l'installation est en sous-tension électrique, ce qui fait que le réseau prend feu ou s'éteint régulièrement tous les matins au moment de la préparation des repas, lié à toutes les machines utilisées. Il a demandé deux choses. La première qui lui a été refusée, c'est l'installation de bonbonnes de gaz dans des locaux fermés sécurisés pour pouvoir remplacer l'énergie par du gaz qui enlèverait les problèmes de sous-tension électrique ; ça lui a été refusé. Et là, je crois qu'il n'y a pas d'autres solutions si on reste sur ce refus, c'est de travailler sur des projets d'augmentation de la tension du réseau électrique pour qu'on arrête de mettre les personnels travaillant là-bas en danger puisque en fait ça saute tous les matins au moment de la préparation et ça a même pris feu. Si on reprend tous les bénéfices et le contrat à nouveau sur lequel Monsieur CLAMENS fonctionne dans la DSP qui est 2 % du chiffre d'affaires, qui n'était pas le cas dans le contrat précédent, c'est qu'au moins cet argent puisse servir à effectivement faire les travaux pour pouvoir permettre à cette Guinguette de continuer à travailler dans de très bonnes conditions de sécurité et ça semble absolument indispensable. Donc là, ça c'est une première proposition. Une deuxième demande qu'il a faite et qui n'a pas été redite, c'est que la Municipalité s'engage aussi à définir assez vite à la fin de la période du contrat, c'est-à-dire avant la fin de l'été, de dire qui sera le prochain délégataire. Il s'avère que la dernière fois, la réponse est arrivée très tard, quand c'était fermé, c'est-à-dire la période de la fermeture, et donc il a été, lui ou un autre si ce n'était pas lui, amené, pour l'état des lieux, à tout vider, tout nettoyer, payer pendant toute la saison basse un lieu qu'il a loué pour mettre toutes ses machines, pour que de fait, avec chance, c'est lui qui ait récupéré ce moment-là. Donc si le contrat était fait avant la fin du contrat d'avant, ça éviterait à lui ou à l'autre délégataire d'avoir une vision, d'avoir une anticipation de quelque chose qu'on allait faire là-dessus. Donc ça, c'est une demande et je demande au Conseil Municipal d'essayer d'y penser pour que ça puisse être pris en charge ; ce n'est pas très compliqué quand même. Et le troisième point, c'est le traitement des déchets. Monsieur CLAMENS sait bien que là, il va y avoir un problème. D'abord, vous avez dit sur le traitement des déchets, il a fait un énorme travail de traitement des déchets et il a réduit énormément, c'est-à-dire que du point de vue vertueux on ne peut pas dire quelque chose de mieux en fait. Mais il se pose la question pour la Taxe Incitative et le fait de ce qu'il va devoir payer pour le traitement de ces déchets. Donc il a contacté les différents organismes et là-dessus il va devoir aussi investir sur un bâtiment fermé, sécurisé. Parce que si vous voyez un peu comment ça se passe sur les déchets pour l'instant, les gens posent les déchets n'importe où et là il va falloir qu'il mette un bâtiment suffisamment haut pour que même les personnes ne se mettent pas à jeter les déchets. Moi, personnellement, j'habite dans ce coin-là et on voit, ça arrive, ça arrive, ça pose n'importe où etc., et qu'il ne soit pas pénalisé par payer des amendes sur des déchets qui ne sont pas à lui. Je donne aussi une information que certains ne connaissent peut-être pas. Dans son contrat, il est obligé, dans le contrat, de rémunérer une personne pendant le mois de juillet et le mois d'août pour vider toutes les poubelles sur le centre de Pombonne autour de la Guinguette. Là, je trouve que c'est exagéré, moi, personnellement, parce qu'il peut y avoir 90 % des gens qui passent devant la Guinguette, qui ne vont pas manger à la Guinguette. Et donc pourquoi c'est ce délégataire à qui on lui demande d'aller embaucher quelqu'un pour vider les poubelles de personnes qui n'ont absolument rien à voir avec la Guinguette ? Donc les gens ne vont pas à Pombonne parce qu'il y a une Guinguette, ils vont à Pombonne parce que c'est Pombonne. Et donc la place des chiens, la place des enfants, la place de tout ça, si tout le monde allait manger à la Guinguette, ça se saurait. Il y a en fait 3 points que je souhaiterais qu'ils soient traités à un moment donné par le Conseil Municipal. C'est un lieu qui est très fréquenté, beaucoup par les Bergeracois, milieux sociaux tout mélangé, dès le matin et jusqu'au soir tard. C'est vraiment un lieu emblématique de Bergerac par rapport à la vie quotidienne hors été des Bergeracois. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame TAVEAU. Je vais laisser la parole à Marc LETURGIE pour répondre à ces trois points précis. »

M. LETURGIE : « Merci Monsieur le Maire. Sur ce qui est des installations électriques, effectivement on l'a évoqué et c'est un coût énorme pour transformer toute l'alimentation linéaire, du transfo jusqu'à la Guinguette, et qui impacte les finances de la Ville. Ce n'est pas, on l'a dit, ce n'est pas dans nos priorités. Et le fait que ce ne soit pas dans nos priorités, l'autre solution pour totalement sécuriser, c'est de réduire la puissance des appareils de manière à ce qu'effectivement ça ne disjoncte pas. Ce qui veut dire aussi qu'on produit moins. Ça ne veut pas dire qu'on ne le fera pas, mais aujourd'hui ce n'est pas envisageable compte tenu de l'investissement que ça représente et des priorités, comme on l'évoquait en début de Conseil, sociales qu'il peut y avoir ne serait-ce qu'avec la restauration des cantines etc., on n'est pas en mesure d'avancer là-dessus. Et on l'a vu avec Monsieur CLAMENS, je lui en ai parlé et il accepte de continuer comme ça, sachant que toutes les mesures de protection sont prises pour protéger les personnels. Effectivement, vous l'avez dit vous-même, ça disjoncte. Mais enfin, la sécurité n'est pas mise en cause, c'est le premier point. »

M. LE MAIRE : « Sur ce premier point, peut-être qu'on va passer au deuxième après, sur ce premier point, je rappelle qu'à l'origine l'installation a été vue avec Monsieur CLAMENS par rapport à ses besoins, par rapport au nombre de couverts. Donc après je comprends, c'est un commerçant qui veut faire plus de couverts, prend plus de monde que c'était prévu, mais du coup maintenant il voudrait une installation différenciée. Donc il ne peut pas avoir eu une installation au départ qui est fournie et payée par la ville de Bergerac, et au moment où ça se développe demander une nouvelle installation. Donc soit ça peut être concerté et travaillé, il fait des aménagements, on fait des aménagements, il n'y a pas de problème là-dessus. Mais l'aménagement de départ, c'est lui qui l'a demandé comme ça. »

MME TAVEAU (hors micro) : « Et le gaz ? »

M. LETURGIE : « Le gaz, c'est encore pire en termes de sécurité et de mise en sécurité. »

MME TAVEAU (hors micro) : « La redevance, elle arrive à la Municipalité. »

M. LETURGIE : « Bien sûr qu'elle arrive à la Municipalité, elle n'est pas garantie non plus à ce taux-là chaque année, ça dépend de la fréquentation. Mais comme le dit Monsieur le Maire, effectivement, on peut rediscuter les choses ensemble et ça peut peut-être permettre d'avancer. À ce jour, si les finances de la Ville doivent le supporter, ce n'est pas, je crois qu'il faut être clair, ce n'est pas dans la priorité immédiate. Désolé mais on en est là. Par contre, ça n'empêche pas, comme l'a dit le Maire, de voir avec Monsieur CLAMENS qui fait quoi, comment et avec quels moyens. »

M. LE MAIRE : « Sur le deuxième point. »

M. LETURGIE : « Oui, les déchets, c'est ça ? Pardon ? »

MME TAVEAU (hors micro) : « La date de renouvellement. »

M. LETURGIE : « Oui, la date. Cette délégation a été signée en décembre et ça se reporte d'année en année, pour 4 ans, donc c'est tout le temps le 15 décembre 4 ans après. Je crois qu'il faut effectivement qu'on regarde si on peut peut-être... Là, le contrat est signé pour 4 ans, c'est pour 4 ans, on ne va pas le remettre en cause. Mais effectivement, pour la prochaine délégation, voir si on peut faire en sorte que ça corresponde mieux aux attentes de l'exploitant. Je crois que ça, ce n'est pas compliqué. Et quant aux déchets... Comment ? »

MME TAVEAU (hors micro) : « C'est pas compliqué donc ce sera fait ? »

M. LETURGIE : « Oui, ça ne me paraît pas compliqué. Pourquoi on l'a fait comme ça, c'est parce que c'est à ce moment-là, j'y étais à l'origine, et que ça s'est présenté le 16 décembre et qu'il fallait gérer les problèmes, donc on améliorera ça.

Troisième point sur les déchets. C'est un souci qu'on a tous, et je crois qu'on en a bien parlé en Commission, à savoir que ce que j'aimerais... Je vous reprends quand même sur un point, il n'embauche pas une personne pour ramasser les déchets du parc de Pomponne. Il a une personne qui effectivement a comme mission, parmi ses missions, parce qu'elle est aussi au service, vous qui y mangez, moi aussi, on l'a vu, qui a comme mission de faire le tour dans un périmètre déterminé de la Guinguette. Parce qu'il y a de la vente libre et que les gens..., il n'y a pas de mauvais Bergeracois mais il y a des gens insouciants et on trouve des déchets un peu partout et ce n'est pas non plus aux agents de la Ville de s'en occuper complètement. Donc on essaie de réfléchir là encore à l'évolution de la gestion des déchets, à savoir effectivement, pour ce qui sera irréductible, un compartiment fermé et bouclé, inaccessible de l'extérieur sans avoir la clé, et puis à les réduire encore. Moi, ce dont je rêverais, j'en avais parlé, c'est que comme dans d'autres espaces publics qui existent dans d'autres villes, on est..., oui et j'arrête là, on est totalement supprimé, allez voir à Andernos par exemple, les poubelles sur les espaces publics. »

M. LE MAIRE : « Très bien, merci Marc. Je rappelle une chose, la Guinguette est un professionnel. Comme tous les professionnels, il doit prendre attache auprès d'un prestataire pour la gestion de ses déchets, SMD3 s'il le souhaite, mais également d'autres comme Veolia, etc. À lui de savoir quel sera le matériel qui va être installé, et en fonction de ce matériel il sera accompagné par la Ville pour que celui-ci soit entièrement sécurisé. (hors micro) Bien sûr, mais parce que nous... Lui doit se débrouiller tout seul pour connaître son prestataire, faire ses devis et quel est le matériel qui va être installé. Après, en fonction du matériel qui va être installé, c'est l'accompagnement de la Ville, parce que nous aussi on aura nos propres déchets à gérer et on ne va pas multiplier les points de collecte, et donc c'est ça qu'il faut qu'on arrive à travailler ensemble. Je dis n'importe quoi, imaginons qu'il prenne 2 points ou 3 points d'apport volontaire et qu'ils soient installés, il va falloir faire une dalle béton pour les poser dessus qui lui seront privatisés, comme ont fait d'autres. Mais nous, si on a des déchets sur le parc de Pombonne, le camion du SMD3, si c'est le SMD3, va venir et prendra aussi nos propres déchets à nous, donc le bâti, le grillage qu'on mettrait, la végétalisation autour pour que ça fasse propre dans le parc, c'est quand même nous qui allons la gérer. (hors micro) Sur le même principe... Non. Mais de toute façon, on ne mettra pas nos déchets sur le même point d'apport volontaire que lui. Lui, il aura son propre point d'apport volontaire qui lui sera entièrement propre. Personne ne pourra mettre dedans. Nous, si on doit mettre quelque chose, ce sera forcément à côté, sachant qu'on est dans le quartier qui est en porte à porte, donc il n'y a pas de raison à ce qu'il y ait des containers de la Ville à cet endroit-là. Madame LEHMANN, vous aviez levé la main. »

MME LEHMANN : « Je voulais réagir et compléter les propos de Madame TAVEAU. Mais juste avant, je voulais quand même noter votre distribution de bons points sur les bons et mauvais Conseillers Municipaux. Je me rappelle, l'année dernière c'était moi qui avais vos faveurs puisque je travaillais mes dossiers. Là, visiblement le vent a tourné et maintenant c'est Madame TAVEAU. Je me demande bien qui sera la prochaine. »

M. LE MAIRE : « Vous auriez dû redoubler finalement. »

M. RUET (hors micro) : « ... à côté du radiateur à la grande joie de Christian BORDENAVE. »

MME LEHMANN : « Donc je reviens quand même sur ma demande des tarifs de cantine, ça fait partie du droit d'information des Conseillers, donc je demande à ce que je puisse les avoir. Par rapport aux poubelles, on avait évoqué effectivement au mois de juin, quand on a fait la Commission des Services Publics Locaux, cette idée de dire que le parc de Pombonne soit une zone où les gens repartent avec leurs déchets. Moi, j'aimerais bien que ça avance sur cette question-là. Parce qu'aujourd'hui, je suis d'accord avec Madame TAVEAU, je trouve que ce n'est pas la mission de la Guinguette d'assurer le ramassage des corbeilles du parc et qu'à un moment, quand il va falloir qu'il paie les tarifs d'enlèvement des déchets, il n'y a pas de raison qu'il paie en plus pour les déchets du parc. »

M. LE MAIRE : « Madame LEHMANN, qu'on soit bien d'accord, à aucun moment la Guinguette n'enlève les corbeilles du parc. Il y a 4 agents sur le parc qui ramassent l'ensemble des corbeilles. Eux, ils font les corbeilles qui sont sur leur site au niveau de la Guinguette. Après, le reste, c'est fait par les agents de la Ville.

Nous en prenons acte. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public de la Guinguette pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 du délégataire a été présenté à la CCSPL du 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'on peut en retenir que l'activité est en très forte expansion avec 40 000 repas servis sur la période (contre 35 000 en 2022 et 20 700 en 2021) ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires est toujours en nette augmentation, atteignant 895 983 € (+17,67 % par rapport à 2022) ;

CONSIDÉRANT que le loyer versé à la ville comporte une part variable fixée à 2% du chiffre d'affaires ce qui porte la recette de la Ville à 24 920 € HT (7 000€ HT en part fixe +17 920 € HT en part variable) soit 29 904 € TTC pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 de la Guinguette.

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAFÉ - RESTAURANT DES MUSÉES - ANNÉE 2023

Acte n° D20240075

Rapporteur : Laurence ROUAN

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ROUAN : « Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc c'est un nouveau dossier qui rejoint la CCSPL avec un nouveau délégataire, celui du Café-Restaurant des Musées qui se situe au sein du pôle culturel Dordonha. Un rapport qui n'est pas tout à fait annuel puisqu'il a commencé à effectuer cette délégation à l'ouverture du bâtiment en juin 2023, le 24 juin précisément, et il s'est arrêté le 31 octobre. Sur cette période, le montant des recettes s'élève à un petit peu plus de 22 000 € pour un nombre de transactions de 1 149. Un montant de redevance au prorata de la période d'ouverture d'un montant de 1 627 € ; je vous passe les centimes. Et une ouverture de 10h00 à 18h00 selon les horaires du pôle culturel Dordonha. À noter une forte saisonnalité avec en moyenne une cinquantaine de repas en saison estivale et une dizaine de repas en arrière-saison, ce qui tend à réfléchir sur deux pistes d'amélioration. La première piste, les jours et heures d'ouverture, il y a d'ailleurs une autre délibération qui vous est proposée un petit peu plus tard. Et ensuite, il a été fait mention au délégataire d'adopter peut-être dans le futur une comptabilité un petit peu plus analytique puisqu'il exerce aussi..., il est commerçant dans Bergerac et il faut qu'il ait une comptabilité distincte entre le Café des Musées et son restaurant. Voici donc ce que je pouvais dire sur ce dossier et je vous propose de prendre acte s'il vous plaît, merci. »

M. LE MAIRE : « Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On prend acte, merci. Oh, pardon, Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Une remarque quand même sur les produits qui sont proposés, j'aimerais quand même que les produits mettent en avant un petit peu plus la qualité gustative et tout ce qui est produit en Périgord. Notamment sur le vin. »

M. LE MAIRE : « Madame ROUAN ? »

MME ROUAN : « Parce qu'il y a, dans la proposition de salade, il y a une salade avec des produits locaux. »

M. LE MAIRE : « Très bien, merci.

Nous en prenons acte. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 selon lesquels le délégataire se doit de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation et une analyse de la qualité des services ;

VU la délibération n°D20230012 du conseil municipal en date du 2 février 2023 par laquelle il approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion du Café des Musées installé au pôle patrimonial et culturel Dordonha ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du Café-restaurant des Musées pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport du délégataire sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 du Café-restaurant des Musées.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE BERGERAC - SEMAB - ANNÉE 2023

Acte n° D20240076

Rapporteur : Jean-Claude REY

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. REY : « Oui, merci Monsieur le Maire. Le rapport d'activité sur cette Délégation de Service Public déléguée à la SEMAB. Elle a été faite par délibération en date du 10 décembre 2020 par le Conseil Municipal qui a autorisé sa signature pour une quinzaine d'années. Et conformément aux articles du Code de la Commande Publique, le concessionnaire se doit de produire chaque année un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et a transmis au titre de l'exercice 2023, le 27 mai 2024, aux services municipaux. Et conformément au texte en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative a procédé à son examen lors de la séance du 14 juin 2024 en vue de son passage lors des prochaines réunions de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Chiffre d'affaires, résultat et situation bilan. Malgré un chiffre d'affaires Hors Taxes en augmentation, c'est-à-dire 7 % par rapport à 2022 contre 1 843 000, j'abrège pour les chiffres, en 2023, la SEMAB enregistre sous sa troisième année d'exploitation un résultat négatif de 138 396 €. Par contre, cette contre-performance s'explique principalement par la multiplication des frais d'électricité en 2023, atteignant 318 609 contre 73 900 en 2022, malgré une baisse de la consommation. Et de plus, les coûts liés à la consommation de gaz ont doublé, passant de 31 337 en 2022 à 61 000 en 2023. Son bilan s'établit fin 2023 à 580 770 € et sa trésorerie, 159 000. En redevance, conformément au contrat passé par la collectivité, la SEMAB a versé à la Ville 187 476 au titre de redevance. Même si le chiffre d'affaires 2023 s'est amélioré grâce à la politique tarifaire appliquée cette année, l'activité de la SEMAB continue de ralentir, comme constaté l'an dernier, le nombre de têtes abattues a diminué de 7,5 % passant, je parle en tonnes, 4 223 tonnes en 2023 à 3 700 tonnes, toutes espèces confondues. Cette baisse est liée surtout à la diminution de consommation de produits carnés, constatée même nationalement et particulièrement marquée par le porc, - 10 %, espèce la plus exploitée à l'abattoir de 63 % des têtes en 2022. La politique tarifaire. L'inflation constatée au cours de 2023 a contraint la SEMAB à ajuster ses tarifs à la hausse, + 27 %. Les éléments marquants. Tout comme l'ensemble des acteurs économiques, la SEMAB a dû faire face, comme l'an dernier, à des augmentations conséquentes des coûts d'exploitation, pour les fluides surtout. Perspectives pour 2024. Lancement de la reconstruction de l'atelier de découpe, c'est-à-dire cet atelier qui avait brûlé. La livraison est prévue cours du premier trimestre 2025. Pour 2025-2026, début des travaux de modernisation de l'abattoir existant. Le nouvel équipement devra être opérationnel entre fin 2025 et début 2026. Le coût total du projet s'élève quand même à 4 700 000 € Hors Taxes, c'est-à-dire 3,5 millions à la charge de la commune et 1,2 million à la charge de la SEMAB. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel de 2023 de la SEM des Abattoirs de Bergerac. Je vous remercie pour votre écoute. »

M. LE MAIRE : « Très bien, merci beaucoup Jean-Claude pour cette présentation. 2-3 petites choses sur 2023 d'abord. On voit la hausse de l'électricité quand même, ce qui représente un montant énorme puisqu'on était autour de 70 000 €, on est passé à 318 000 €, ce qui vient complètement plomber les comptes de la SEMAB. Là aussi, Jean-Pierre précédemment et Jean-Claude maintenant, vous aviez largement négocié ces contrats au moment où le prix du kilowatt-heure était quand même le plus haut, et là aussi ça a compliqué pour beaucoup d'entreprises la trésorerie. La deuxième chose, depuis, la redevance a baissé puisqu'on a fait un avenant qu'on a passé en Conseil Municipal en 2024, ramenant à 110 000 € par an la redevance payante, la SEMAB et la Ville. Là aussi, c'était prévu dans la DSP de départ que sur l'année 2024, il y ait une clause de revoyure sur cette DSP sur le montant en fonction des investissements à faire entre la Ville et la SEMAB, et donc on s'est mis d'accord puisqu'on avait encore une réunion ce matin en Sous-Préfecture, et je remercie Monsieur le Sous-Préfet de l'accompagnement particulier sur ce dossier, où l'ensemble des financeurs étaient présents, l'Agglomération, le Département, la Région et la Ville. Les services vétérinaires étaient présents. Et donc on a pu acter certaines choses. D'abord l'atelier de découpe qu'il faut mettre en parallèle, mais l'atelier de découpe, on a un locataire et la ville de Bergerac financera à hauteur d'un million d'euros cette nouvelle salle de découpe qui sera terminée au mois de juin 2025, son locataire pourra prendre place. Le locataire est une personne locale qui souhaite développer l'activité de découpe mais qui amènera aussi certaines bêtes supplémentaires à l'abattage et qui permettra d'augmenter le tonnage. Donc la SEMAB, ce sera double gagnant, d'abord des recettes supplémentaires de loyer sur la salle de découpe, et ensuite sur l'abattage supplémentaire au sein de l'abattoir. Et ensuite, l'autre partie, c'est la modernisation de l'abattoir où on est sur un budget au niveau de l'abattoir d'environ 4,6 millions, 3,5 millions payés par l'ensemble des investisseurs, un

petit peu plus d'un million par la SEMAB pour deux raisons. La première, c'est qu'il y a des investissements qui peuvent être cofinancés par l'État, le Département, la Région que si c'est une collectivité territoriale qui porte la structure et donc la Ville qui est propriétaire des murs. Et puis la SEMAB, un million également d'investissements puisqu'il y a de l'aide d'investissement qui peut arriver de la part de la Région, qui ne peut arriver que pour les entreprises dites privées dont les SEM font partie. Donc là, il y a un double accompagnement de la Région, que ce soit sur la partie réhabilitation mais également sur la partie du matériel. Et puis l'axe fort qu'on a souhaité mettre en œuvre dans notre plan abattoir dès l'année 2024, c'était l'avance en compte courant qui a été adoptée précédemment et puis l'accompagnement sur le groupe froid qui a pu être changé et de façon à pouvoir réduire les coûts de l'énergie ; là aussi, le souhait de la Municipalité, c'est d'accompagner l'abattoir sur la réduction de ces fluides et donc les travaux dus à l'économie d'énergie. Et là, sur le calendrier, entre la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le choix de l'architecte qui travaillera en même temps sur la salle de découpe et la réhabilitation, la salle de découpe arrivant au mois de juin, ensuite s'enclenche en parallèle de la salle de découpe la partie administrative et puis le début des travaux. Et on est sur une livraison complète, sans arrêt d'activité, sur le mois d'août 2027, ce qui livrera complètement la réhabilitation de l'abattoir de Bergerac. On est parti avec le Cabinet conseil sur environ 5 100 tonnes par an, et donc l'outil sera calibré pour ces 5 100 tonnes, qui sont approximativement les 4 000 tonnes d'aujourd'hui et les 1 000 tonnes à récupérer des abattoirs aux alentours, certains fermeront ou d'autres vont vers de la mono-activité. C'est le cas de Thiviers par exemple qui a plus qu'une seule activité sur une seule catégorie de bêtes à abattre, et donc forcément comme on est en... (coupure), ça nous permet d'avoir d'autres clients qui arriveront sur la Ville. On n'est pas non plus à l'abri d'autres SEM ou d'autres abattoirs gérés en SEM ou autre gestion qui fermeraient aussi, et donc de récupérer certains tonnages sur le territoire. Il faut être prudent, prudent parce que l'abattoir de Bergerac suit la courbe des abattoirs nationaux et donc on voit qu'il y a une baisse de la consommation de viande... (coupure) où la viande reviendra sur le devant de la scène. Mais forcément, tant que le prix de la viande quand même augmente pour certaines personnes, forcément on en consomme beaucoup moins, et là aussi c'est le choix de chacun en fonction de son pouvoir d'achat. Donc voilà, un vrai accompagnement de la Ville sur cet outil. La SEM avait été créée justement pour qu'on puisse mettre tous les acteurs autour de la table, ce qui est fait. L'accompagnement est fait sur les avances en compte courant, sur les avances en termes d'infrastructures et de financement. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Oui, une remarque quand même pour rectifier un petit peu votre enthousiasme. Je voulais en tout cas quand même dire que ça n'a pas été si fluide que vous le dites ce parcours de modification de la DSP et qu'au départ, il a quand même fallu batailler, que plusieurs collectivités s'expriment sur ce sujet parce que le montant de la redevance en fait était quand même trop élevé pour la survie économique de l'abattoir. Donc évidemment, je suis très satisfaite aujourd'hui qu'on puisse avancer, je pense que c'est vraiment un outil qui répond aux besoins du territoire et qui pourra développer de nouveaux services, je pense qu'avec Monsieur REY, l'investissement est là. Mais je rappelle quand même que ça ne s'est quand même pas passé de manière très, très simple et que vous étiez vraiment réticent à modifier et à faire cet avenant. »

M. LE MAIRE : « Pour répondre à Madame LEHMANN, juste rappeler effectivement qu'il y a eu une discussion avec l'ensemble des partenaires, mais pour deux raisons. La première, c'est que la redevance qui avait été mise en place dès le départ, qui était acceptée par tout le monde, était la réalité de la valeur économique du lieu, mais il y a eu quand même l'incendie de la salle de découpe en janvier 2020 avec la perte du chiffre d'affaires du locataire qui était dans la salle de découpe et donc de l'abattage qui allait avec. Donc forcément, cette perte de loyer qu'il y a eu sur la salle de découpe et la perte de l'abattage du locataire, forcément la valeur du loyer n'était plus la même. L'avantage, c'est vrai, c'est que compte tenu du remboursement d'assurance qu'on a eu, on va pouvoir refaire une salle de découpe sans que ça ait un seul coup pour la Ville. Par contre, ça va être tout gagnant pour la SEMAB puisque la SEMAB voit sa redevance annuelle diminuer et en plus elle va recevoir des loyers de la salle de découpe, donc c'est gagnant-gagnant pour tout le monde. Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Simplement une remarque, comme je l'avais faite lors de la réunion du 14 juin. Je ne vois pas la place de cette Délégation de Service Public à la Municipalité, j'en avais parlé, je ne vois pas beaucoup de vaches, même dans le parc de Pombonne, et qu'en fait on a une Communauté d'Agglo et que la Communauté d'Agglo a pris son problème, vous êtes passé, je me mets un peu hors de tout ça, le service municipal de médecins alors que bon..., voilà. Et là, on se retrouve avec quelque chose qui coûte très cher à la Ville, on va le dire, très cher, vous l'avez dit, un million pour la salle de découpe je crois, 3 millions ensuite pour la modernisation, et il faudrait quelques milliers d'euros pour faire l'installation de l'électricité de la Guinguette. Vous voyez, ce sont des problèmes de priorité. Je ne suis pas têtue, butée etc., mais je ne vois vraiment pas pourquoi la Ville continue d'avoir une Délégation de Service Public de quelque chose qui relève de la CAB. Voilà, je redis la même chose. Merci. »

M. LE MAIRE : « Madame TAVEAU, on aura été d'accord très souvent sur ce Conseil Municipal. (hors micro) Il reste une place entre Fabien et Michaël (rires), on ne sait jamais. Si vous souhaitiez vous rapprocher, en tout cas ils vous ont laissé une place. Mais c'est une élue qui était plutôt entre Fabien et Michaël, même

politiquement, mon cher Fabien. Est-ce qu'il y a des questions ? (hors micro) Non mais par groupe. N'allons pas si loin quand même. Non, non, elle n'est pas existante ici celle-ci.

Nous en prenons acte. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 ;

VU la délibération n° D202000119 du conseil municipal en date du 10 décembre 2020 autorisant la signature du contrat d'exploitation avec la SEM DES ABATTOIRS DE BERGERAC (SEMAB) à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 15 ans ;

VU la délibération n° D20240043 du conseil municipal en date du 27 juin 2024 modifiant les clauses du contrat susmentionné ;

VU le rapport transmis par la SEMAB le 27 mai 2024 aux services municipaux ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public exploitant les abattoirs municipaux pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 de la SEMAB a été présenté par le délégataire à la CCSPL du 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'on peut en retenir que l'activité de la SEMAB a poursuivi sa contraction, du fait de la baisse de consommation de viande constatée au niveau national faisant reculer le nombre de têtes accueillies de 7,5% passant de 41 385 en 2022 (soit 4 223 979 kg) à 38 305 en 2023 (soit 3 701 681 kg) toutes espèces confondues ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires s'est sensiblement amélioré (+7%), porté par la politique tarifaire à arrêtée en 2023 (+27%) pour s'établir 1 843 857 € en 2023 mais que le résultat net de la société, après 3 années d'exploitation, revient en territoire négatif (-138 396 €) principalement impacté par des hausses de charges de fluides ;

CONSIDÉRANT que malgré les aléas rencontrés en cours d'année, la SEMAB a honoré son obligation contractuelle de reverser à la ville sa redevance pour un montant de 187 478 € ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 de la SEM DES ABATTOIRS DE BERGERAC (SEMAB).

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA SEM URBALYS HABITAT

Acte n° D20240077

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « D'abord un petit point. La SEM Urbalys Habitat, deux activités distinctes, une de location de locaux d'activité, une autre sur du logement social. Sur les locaux d'activité, je vous rappelle qu'on a l'hôtel d'entreprises rue Ragueneau dans lequel on avait fait des gros travaux de réhabilitation sur le mandat précédent. Aujourd'hui, il est complet. On a un lot n° 16 qui vient d'être vacant et donc qui va être reloué bientôt. On a le Pôle Emploi qui est sur la rive gauche en face du centre Germaine Tillion qui est notre locataire. On a l'espace Économie Emploi, ce qu'on appelle le bâtiment qui est rue du Petit Sol où on a la Mission Locale entre autres comme locataire et puis l'ensemble des partenaires qui sont présents sur ce bâtiment. Et puis on a fait l'acquisition des deux plateaux place Louis de Bardonnie, un premier plateau, l'offre de formation, le premier étage, dans lequel est entrée depuis septembre l'association Retravailler Élèves 2P. Je vous invite à aller voir leurs locaux, ils sont dans de bonnes conditions de travail et surtout dans des bonnes conditions pour accueillir l'ensemble de celles et ceux qui viennent pour faire de la formation ou l'accompagnement vers l'emploi, c'était aussi important qu'ils aient des locaux décents à leur fournir sur la Ville. Je vous rappelle, et je fais juste un

aparté, que le Campus connecté a, lui, ouvert sur le deuxième étage, celui de la ville de Bergerac. Là aussi on est dans la continuité de ce qui était le projet d'origine avec 10 étudiants de plus par an. On est en 4^{ème} année, on a 40 étudiants, avec des nouveaux locaux, des salles avec le CNAM, le Conservatoire National des Arts et Métiers qui s'est installé, et puis l'ENSAM qui souhaite installer également des activités, dossiers qu'on a travaillé avec le Directeur d'EURENCO, le Directeur de Buchi ou le Directeur de la Sotech sur l'accompagnement de formations dédiées à l'industrie et à la chimie. Et puis un autre bâtiment qui a été acheté, ça va faire le lien avec le logement, c'est celui de la place Gambetta, l'ancien hôtel des ventes, où les travaux vont démarrer à partir de janvier pour ne pas qu'on ait l'échafaudage à l'extérieur, le permis est déposé, accordé, l'appel d'offres est en cours, et ce qui va permettre aux entreprises de démarrer dès le mois de janvier de façon à ce que toute la partie toiture avec l'enlèvement des velux et extérieur traitement des façades puisse être réalisée avant l'été et enlèvement des échafaudages. Et ensuite, ils traiteront l'intérieur, 4 appartements logements sociaux aux étages, un local commercial traversant de la rue des Forts à la place Gambetta, plus de 200 m², 250 m² disponibles avec une cave. Là aussi, c'est un travail qui est mené avec le service commerce. On a eu plusieurs porteurs de projets qui sont venus nous voir sur ce local et on continue à prospecter de façon à ce qu'à sa livraison, il puisse être ouvert. Et ensuite sur le logement social. C'est vrai que vous voyez la tension qu'il y a sur le territoire français, vous ne voyez pas une émission de télé sans quand on vous parle de logement. Il n'y a pas eu un moment dans cette campagne, même européenne, où on a parlé logement. Donc effectivement, le logement est une question cruciale pour l'ensemble des citoyens et en territoire Bergeracois c'est la même chose. Donc avec Christian BORDENAVE, depuis le début du mandat, on a œuvré pour avoir un maximum de logements sur la Ville, on a rencontré un maximum de promoteurs, et là on a vraiment fait le job, Christian, en termes d'installations sur la Ville. Il y a aussi des promoteurs qui sont venus par rapport à des terrains de privés, et ce sont eux qui sont venus nous présenter leurs projets. Et donc on est notre programme 1 000 logements à Bergerac avec des lieux bien précis sur la Ville, que ce soit des logements sociaux ou des logements non sociaux, et qui permettent à tous de trouver un cadre de vie respectueux pour chacun. C'est aussi le souhait d'avoir une implantation sur l'ensemble de la Ville et de ne pas concentrer, comme ça a été trop le cas précédemment, et donc l'ANRU qui est venue rectifier quelque part cette localisation. Sur la SEM Urbalys Habitat, on a à peu près 500 logements sur la Ville répartis sur l'ensemble du territoire. On a livré la résidence Saint-Michel avec 17-28 logements qui ont été livrés rue Saint-Michel. Vous serez tous conviés à un moment inaugural sur le mois de novembre. On attendait que tous les locataires soient rentrés pour qu'on ait un moment de convivialité avec eux. Et puis on a le projet sur la rue Berggren, là aussi 15 logements commencés sous le mandat de Fabien RUET sur une RHI, Résorption de l'Habitat Indigne, et là aussi, ça a été le souhait de pouvoir avancer. On a eu des procès jusqu'en 2023, on a été jusqu'en cassation, on a gagné l'ensemble des procès contre les personnes qu'on avait expropriées. Là maintenant, c'était la dernière demande à faire à l'ANAH pour obtenir les financements, il y a eu les fouilles archéologiques. L'ANAH a jusqu'au 30 juin pour nous régler et à partir du 30 juin, ou au plus tard le 30 juin, on espère qu'ils vont nous régler avant, on pourra conclure la concession d'aménagement qu'il y a eu entre Urbalys et la Ville. Et là, on pourra construire enfin nos 15 logements sur la rue Berggren. Et puis on continue ce travail sur les logements sociaux sur la Ville. On voit également que la SEM Urbalys a eu, sur l'année 2023, 41 départs pour 38 arrivées. On est sur un taux de rotation à 8,4. On était monté, si on reprend les années précédentes, en 2019, 2021, aux alentours de 10 %. On était bien descendu en 2020, mais fortement avec les Covid, donc effet Covid, il y a moins de rotations. Et là, on est sur les rotations moins importantes puisque, compte tenu de la crise économique, les primo-accédants ont moins accès aux crédits et donc peuvent moins emprunter et donc libérer du logement social. On a tout ce travail-là qui est mené avec Christian. J'ai essayé de tenir un peu moins de 3 minutes mais Christian a tellement travaillé ce dossier qu'il fallait que je le cite au moins deux fois, et je tiens à vous remercier sur ce projet de délibération et ce rapport d'activité. Est-ce qu'il y a des questions ? Hélène LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Une intervention sur cette question du logement social et l'objet de cette SEM. Je vois quand même qu'il y a un fort ralentissement, en tout cas depuis le début de votre mandat, il n'y a pas eu de livraison de logement social, en tout cas pas en 2023, alors que c'était l'objet de la SEM au départ avec des créations de logement social. Je m'inquiète aujourd'hui de la paupérisation des demandeurs. On le voit, 74 % des demandes sont en dessous des plafonds HLM. Donc c'est une vraie préoccupation. Je trouve vraiment regrettable que cette SEM se diversifie. C'est intéressant également d'aller sur l'économique pour les étudiants ,etc. Mais je pense que son objet de départ, c'était vraiment historiquement le logement social, et malheureusement là je trouve qu'il y a vraiment un ralentissement. Alors vous nous annoncez 17 logements et 14 pour l'année prochaine, mais par rapport aux 490 actuels qui n'ont pas bougé depuis 23, avec 8 en 2021-2023, c'est très peu quand même par rapport à ce qui avait été fait avant. Ce que je souhaiterais quand même dans un rapport d'activité, comme c'est fait dans le SDE24, qu'on puisse avoir en toute transparence, pour cet outil qui est au service de la population, le Bureau, la composition du Bureau. Et puis je voudrais quand même rappeler qu'on vous a fait la proposition d'intégrer quelqu'un de l'opposition dans le Bureau de la SEM Urbalys, ce qui n'a pas été fait. »

M. LE MAIRE : « Je rappelle que dans le Bureau de la SEM Urbalys vous avez Fatiha BANCAL, donc vous voyez que vous êtes représentés. Elle est représentée, vous ne pouvez pas dire le contraire. On a parlé un petit peu des années 80 tout à l'heure quand on parlait de Fabien, on va parler maintenant des années 60. Les années 60, c'est la création de la SEM, je suis d'accord avec vous, elle était faite pour du logement social. Aujourd'hui, il faut évoluer, évoluer avec son temps, c'est-à-dire que la SEM Urbalys, c'est un petit outil à

destination de la collectivité pour des projets dans lesquels personne ne veut aller. Et donc ça a été le cas quand il y a eu la résidence des Gabariers, la résidence des Bateliers, Edmond Rostand, ça a été le cas également quand il y a eu la rue des Faures, la rue des Fargues, la rue des Fontaines. Ce sont des petits projets mais dans lesquels personne ne voulait aller. Donc ce sont dans ces projets-là sur lesquels la SEM va. Depuis notre arrivée, il faut le dire, on a plus de 1 000 logements proposés par d'autres bailleurs sociaux, on a déjà une offre qui arrive sur la Ville, donc autant laisser la diversification se faire sur la SEM Urbalys à travers des concessions d'aménagement, des concessions de travaux, du local professionnel, c'est-à-dire que ce soit à un outil au service de la Ville qui soit impactant pour la population. Si on prend les futures opérations, on a quand même chemin du château de Rosette sur le quartier Nord, 15 logements avec Domofrance ; on a le chemin du Petit Rooy également toujours avec Domofrance sur 33 logements ; on a Pierreval qui vient rue Paul Bousquet avec 44 logements ; on en a 34 sur la route de la Force ; 65 rue Waldeck Rousseau livrés avec le bailleur départemental. Donc vous voyez, on a quand même beaucoup de logements, et je peux en citer d'autres. C'est une carte qui va être disponible très rapidement, c'est le service de l'Agglomération qui l'a faite. On en a en cœur de ville avec les 4 d'Urbalys place Gambetta ; les 15 de la rue Lakanal qui vont être livrés, on est en pourparlers toujours avec Domofrance sur l'immeuble de Monsieur AMEN et ce sont 25 appartements qui peuvent être réalisés. Le boulevard Beausoleil aussi qui va être complètement reconfiguré avec la démolition de 40 logements et 60 qui vont être reconstruits. Donc on a Mésolia, on a Pierreval, on a Domofrance, on a eu Noalis, on a tous ces bailleurs sociaux-là qui viennent sur Bergerac, qui vont construire sur Bergerac, donc autant les accompagner avec la ville de Bergerac sur l'accompagnement administratif, technique, la relation avec les habitants. Mon souhait de toujours aller à la rencontre des voisins pour pouvoir présenter les projets, c'est ça qui est important pour nous, c'est d'accompagner. Donc forcément, la SEM Urbalys, on va dans des petites opérations, il n'y a pas un bailleur qui aurait été sur la RHI de départ organisé sur le mandat 2008-2014, et donc c'est Urbalys Habitat qui y va. C'est là la plus-value de l'outil d'Urbalys, c'est d'être cet acteur supplémentaire pour la Ville. Voilà un petit peu pourquoi on n'a pas forcément besoin de construire beaucoup de logements avec la SEM parce que la Ville, au lieu d'accompagner la SEM sur la construction directe, elle le fait indirectement avec l'ensemble des bailleurs qui viennent sur la Ville. Et je sais qu'au début du mandat avec Christian, on s'est posé la question des bailleurs qu'on n'avait jamais vus à Bergerac. On a convoqué Domofrance à Bergerac. Je rappelle qu'on a eu le Préfet Action Cœur de Ville, Monsieur MOUCHEL-BLAISOT à l'époque qui est venu à Bergerac dans une visite, ; il y avait le responsable Domofrance, quand je lui ai dit que je trouvais scandaleux qu'un groupe comme Domofrance ne soit pas présent à Bergerac, je peux vous dire qu'il a appelé le Président Domofrance France et que derrière on a eu, dès le lendemain, on a eu la première opération qui est arrivée chemin du Petit Rooy. Donc là aussi, c'est l'impact que l'on a auprès des bailleurs pour qu'ils viennent sur notre territoire, et pas forcément que développer notre outil. Mais par contre, notre outil, on le développe, les concessions de travaux, la Maison d'Accueil Temporaire, la Cuisine Centrale, la concession d'aménagement, l'îlot Berggren, etc. Et donc ça aussi c'est de la nouveauté, mais ce sont les besoins qu'on a en termes d'aménagement pour la Ville. Monsieur RUET. »

M. RUET : « Oui, sur Urbalys, vous le dites, effectivement, vous avez fait un certain nombre de choix stratégiques. Je précise quand même que je n'ai jamais été maire de cette commune donc ce n'est pas mon mandat, j'ai appartenu à une équipe dont je suis solidaire du bilan en grande partie. Et qu'Urbalys, effectivement, a été pour le coup, pour avoir travaillé ce dossier, transformée d'ailleurs, puisque c'était une Société d'Économie Mixte qui ne s'occupait que de logement social, et que nous l'avions dotée à l'époque de la compétence aménagement. Compétence aménagement qui permet effectivement de pouvoir travailler largement sur des zones plus larges pour requalifier les parcelles et faire en sorte qu'on puisse monter des projets. Alors à l'époque, c'était la barre commerciale de Naillac qui avait posé problème, mais on avait évoqué le quartier de la gare etc. Il n'en demeure pas moins que vous avez fait une stratégie immobilière qu'on a dénoncée dans d'autres délibérations, on a parlé de monopoly et que finalement la SEM a joué opportunément dans ce jeu extrêmement populaire de rôle de la banque. Elle a effectivement racheté, on l'a vu, c'était la bonne manière et ça se retrouve effectivement dans les actifs financiers de la SEM. C'est un choix, c'est le vôtre, ce n'est pas forcément ce que nous aurions fait et ce que nous ferons. Il n'en demeure pas moins qu'il faut se méfier aussi des effets d'annonce. On aura l'occasion, dans un autre contexte et probablement au cours de la semaine prochaine ou autre, de revenir sur votre programme des 1 000 logements. D'expérience, y compris de certains de vos collaborateurs, on a su ce que ça avait donné, les programmes de Robien. Et n'oubliez pas que quand on choisit le mode de la VEFA et je n'irai pas beaucoup plus loin là-dessus, il y a notamment le dispositif de défiscalisation de l'usufruit locatif social qui permet d'une certaine manière de défiscaliser sur du logement social qu'on confie pendant 15 ans à un bailleur qui n'est jamais du cru et on récupère ensuite la propriété. 1 000 logements d'un coup, je vous rappelle juste, c'est quand même 3 fois la cité Jean Moulin. Je ne suis pas tout à fait certain que la demande soit à ce point pour du logement social aussi énorme, si ce n'est à considérer que Bergerac portera seul, pour l'ensemble de la métropole, l'effort du logement social, mais ça peut être aussi un choix. Et puis quand on parle aussi de construction de logements sociaux, de ces 1 000 logements, il faut voir le mode de financement retenu, est-ce que c'est du PLAI, du PLUS. Et je ne reviens pas sur ce que j'avais expliqué la dernière fois, qu'effectivement vous avez des modes de financement qui correspondent aux revenus des locataires. Et quand vous sortez une opération immobilière en disant elle sera sociale avec du PLUS etc., qui sont des modes de financement un peu plus coûteux, vous sortez un niveau de loyer qui ne correspond absolument pas au pouvoir d'achat des demandeurs de logements sociaux. Et quand on voit que 79 % des demandeurs pour la SEM Urbalys, ou en tout cas dans ce qui nous a été donné, sont en dessous du seuil de

pauvreté, eh bien la plupart de ces personnes ne seront pas éligibles à ce type de logement, sauf à considérer qu'il va y avoir des vases communicants de parc à parc, et là on va générer d'autres logiques. Donc il faut être extrêmement prudent avec ce type de dispositif, il faut être extrêmement vigilant par rapport à ceux qui vont le faire. J'entends la fascination que peuvent exercer certains promoteurs immobiliers qui ont pignon sur rue en région toulousaine ou sur la façade atlantique, mais ces promoteurs ont aussi le souci d'avoir un bel affichage social, ça s'appelle la RSE, la Responsabilité Sociale Entreprises, et donc opportunément ils proposent des opérations immobilières labellisées logement social qui leur permet de prétendre au label RSE sans avoir la correspondance avec ce qu'est la demande locale. Et la demande locale, vous l'avez dans votre rapport d'activité, et c'est vrai, on le dit chaque année, c'est le problème de la paupérisation, c'est le problème de la paupérisation, qui pose aussi la question de la stratégie immobilière de la SEM Urbalys Habitat. La SEM Urbalys Habitat, vous l'avez dit, dans les années 60, elle a construit jusqu'en 1968 la livraison de Jean Moulin, 315 logements, c'est un parc qui est essentiellement fondé sur du collectif, qui est parfois la première porte d'entrée dans le parc social. Elle ne dispose pas d'une stratégie suffisante de diversification de son parc. C'est-à-dire que quand vous accédez au logement social, vous n'êtes pas assigné toute votre vie à vivre dans un logement collectif, c'est un parcours résidentiel. Le parcours résidentiel, vous le savez, on ne peut pas le faire au sein d'Urbalys donc on va avoir des locataires qui légitimement à un moment donné, parce que la cellule familiale aussi peut s'agrandir ou pas, demander à aller vers du logement intermédiaire. Eh bien le logement intermédiaire, Urbalys ne l'a pas, et ça aussi c'est un problème de stratégie de diversification. Sur les chiffres, il y a quelques petites choses où il faudra que vous nous apportiez des précisions financières. Le loyer de Pôle Emploi était de 256 000 € en 2022 dans le rapport d'activité qu'on a eu l'année dernière. Et là, il est affiché à 187 660 €. Très honnêtement, sur le rapport financier c'est très complexe de s'y retrouver, mais dans le rapport d'activité, là on voit bien qu'il y a une baisse de loyer, donc pourquoi cette baisse de loyer ? Et également pour l'Espace Économie Emploi où on passe de 60 000 € à peu près de loyer en 2022 à 35 634 €, donc là il y a aussi une baisse de recettes par rapport à ça. Autre chiffre qui peut interpeller, c'est sur l'explosion, alors là pour le coup je ne comprends pas bien, l'explosion des demandes de logement sur la commune, de logement social. On était à 1 507 demandes de logements sociaux dans le rapport d'activité de l'année dernière ; on est à 2 987. Ça veut dire qu'en l'espace d'une année, on aurait multiplié par 2, ce qui est un chiffre considérable. Après, quand on voit le chiffre des demandeurs sur Bergerac qui demandent Bergerac en tant que tel, on revient à des chiffres un peu plus conformes, 1 300-1 200. Mais c'est vrai que ce premier chiffre peut interpeller. Ensuite, pour la situation sociale telle qu'on l'a vue, quand même restez vigilant sur cette question de hausse des loyers. Je sais que ça a souvent été un sujet de chamaillerie tous les deux, ne suivez pas toujours les recommandations de l'État, y compris des spécialistes du logement social qui veulent indexer les loyers autant qu'ils peuvent sur la progression de l'inflation. Attention, + 3,5 ça a été compliqué pour tout le monde, mais ça va être d'autant plus compliqué qu'avec le transfert du mode de collecte au SMD3. Les charges qui étaient honorées par les locataires en matière de gestion des déchets sont incomparablement moins élevées à ceux qu'ils vont devoir s'acquitter à partir de l'année prochaine. Et là, on est à la veille, et ça je sais que vous en êtes conscient mais il faut quand même le souligner à ce stade du rapport d'activité, de profondes difficultés pour les locataires. Le SMD3 devra intégrer cette question aussi de suivi des impayés, mais quand on sait comme ils peuvent être extrêmement prompts des saisies sur salaire etc. pour pouvoir se rembourser, ça pose question. Et puis dernier élément, parce que là c'est vraiment du quotidien des locataires, Urbalys a de l'argent, soyons clairs, les loyers tombent, il y a des réserves financières. Mais il faut qu'on sorte de cette situation totalement, je ne sais même pas, bergeracoise, mais tellement atypique, de la gestion des caves de Jean Moulin. Franchement, être obligé de prendre rendez-vous à l'avance pour avoir accès à sa cave..., franchement, c'est digne d'une comédie italienne des années 50. C'est invraisemblable parce qu'effectivement à un moment donné, il faut sécuriser les caves, il y a un investissement à faire. J'assume d'avoir investi à l'époque 3,5 millions pour la réhabilitation de Jean Moulin, ce n'est pas de l'argent perdu, ça change le quotidien et ça permettrait de sortir de cette impasse parce qu'aujourd'hui les caves sont inutilisables en l'état. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur RUET. Donc je vais donner 2-3 explications. La première explication, c'est celle des bailleurs sociaux qui viennent à Bergerac. Si je prends sur la rive gauche, on a Mésolia qui est quand même l'acteur local, Périgord Habitat qui est un acteur local, Urbalys Habitat qui est un acteur local. On n'a vraiment que des acteurs locaux, donc ce ne sont pas des Toulousains ou autres qui viennent se faire de l'argent sur Bergerac. Ça, c'est un exemple, qu'on soit bien d'accord. Ça, c'est un exemple. Autre chose, quand je parlais des 1 000 logements, alors c'est exactement 1 200 et quelques, mais on sait très bien que sur les 1 200 logements, il y a toujours une partie qui ne se fera pas parce qu'entre-temps il y aura eu des recours, ou le terrain ne sera pas vendu, ou la vente en état futur d'achèvement ne se fera pas, donc on est parti sur 1 000 logements, sur les 1 200. Et sur les 1 200 logements, il y en a 788 qui sont des logements sociaux, à peu près 60 %, le reste étant du logement privé non conventionné. Ce qui veut dire aussi que ça peut permettre à de l'accession à la propriété, à de nouvelles personnes de venir s'installer à Bergerac, et c'est aussi fait pour qu'il n'y ait pas de la construction hors logements sociaux qui fasse encore un écart sur l'article 55 de la loi SRU qui nous oblige à avoir les 20 %, on est à 17,5 aujourd'hui, et qu'on n'essaie pas d'augmenter cet écart. Sur les différents chiffres. D'abord les chiffres de demandes sur Bergerac, ce sont les chiffres du SNE, donc du Serveur National d'Enregistrement, et c'est vrai que quand on clique, suivant le jour, les chiffres sont un peu particuliers, mais le 1 700 cette année est sûr ; les autres avant, je ne suis pas sûr que ce soit le bon. Voilà ce que je voulais vous dire. Parce que ça paraît plus cohérent. Sur la hausse des loyers. Certes, on fait la hausse des loyers qui est adoptée au Parlement, mais je rappelle qu'au 1^{er} septembre, il y a la hausse des APL de 3,26 %.

Donc on a plus de 80 % de nos loyers qui arrivent par l'APL. Ça veut dire que quand on augmente le loyer quelque part, on ne va pas chercher du pouvoir d'achat aux résidents mais on va chercher à la CAF des besoins qu'on peut avoir supplémentaires de façon à pouvoir investir davantage sur notre territoire, et surtout sur l'ensemble de l'immobilier. Sur les caves. Là aussi, je rappelle qu'il y a eu deux incendies dans les caves et que je n'ai pas envie d'avoir des morts ou des personnes intoxiquées. Donc j'ai préféré prendre la décision fermeture des caves, prises de rendez-vous. Le gardien ou la gardienne en tout cas est sur place tous les jours, et depuis on n'a plus de problèmes pour les caves. Je sais que pour les résidents c'est plus compliqué, ils doivent s'organiser, mais pour le vivre et pour avoir fait des rapports réguliers avec la gardienne, on a vu que ce n'est pas forcément les mêmes noms qui reviennent et ils n'y vont pas si souvent que ça dans les caves, ou ceux qui y allaient souvent se sont organisés différemment, et là-dessus la gardienne est vraiment d'une grande qualité. Sur le Pôle Emploi, le loyer a baissé parce que jusqu'à l'an dernier il y avait un financement de travaux supplémentaires. Sur le mandat précédent, on avait fait ce qu'on appelait un surloyer parce qu'il y avait des travaux d'amélioration et d'agrandissement de Pôle Emploi qui avaient été demandés, et donc ils payaient un surloyer parce qu'eux ne pouvaient pas investir sur sol d'autrui. Donc on l'avait fait pour eux, mais ils payaient un surloyer, on est arrivé à terme. Pour l'Espace Pôle Emploi, le loyer quittancé est bien à 44 000, et c'est le loyer encaissé qui est à 35 000. En fait, il y a du retard d'encaissement. Le retard d'encaissement n'est pas dû au locataire mais à notre prestataire qui gère, qui était Barrière et qui est devenu Foncia, Foncia a pris du retard sur les refacturations de charges de copropriété, et c'est ce qui n'a pas été encore encaissé parce que ce n'est pas totalement quittancé. Donc on l'a provisionné dans les comptes puisqu'on sait exactement l'eau, l'électricité, les ordures ménagères qu'on doit refacturer à chacun, on a les dépenses, mais les refacturations n'ont pas été faites à chacun, c'est simplement ça la différence. Merci mes chers collègues.

Nous prenons acte de ce rapport. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 qui prévoit que le conseil municipal se prononce sur le rapport écrit qui lui est soumis par les représentants de la Commune au conseil d'administration de la SEM URBALYS HABITAT ;

VU le rapport d'activité adopté par le conseil d'administration d'URBALYS HABITAT le 12 mars 2024 et par son assemblée générale le 23 mai 2024 porté en annexe traitant de la gestion de la SEM URBALYS HABITAT pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport s'articule, en autres éléments, autour du patrimoine de la SEM, de la demande de logements et de la gestion locative ainsi que d'un état des principaux indicateurs financiers ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de préciser que la mission de management de la société a été confiée depuis le 1^{er} juillet 2021 à Mésolia Habitat qui assure également la gestion locative pour cette dernière et que la gestion des locaux d'activité est suivie par la société FONCIA BORDEAUX ;

CONSIDÉRANT **le patrimoine locatif social de la Société** qui est composé de 490 logements dont 97 % de logements collectifs ;

CONSIDÉRANT qu'en termes de **demandes**, au 31 décembre 2023 (2987), la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) comptabilisait 1 665 demandes de logements et 1 322 demandes de logements pour la commune de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT que les indicateurs de gestion locative sont les suivants :

	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2021	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Nombre de départs	51	37	56	47	38	41
Nombre de relocations	54	38	50	52	43	38
Taux de rotation	10,6 %	6,22 %	11,6 %	9,75 %	7,7 %	8,4 %
Nombre de logements vacants	6	5	11	9	11	11

Impayés présents et partis	136 K€	156 K€	148 K€	132 K€	145 K€	148 K€
----------------------------------	--------	--------	--------	---------------	---------------	---------------

CONSIDÉRANT que le rapport fait également état des indicateurs de gestion par programme ;

CONSIDÉRANT que le **compte rendu d'activité des commissions d'impayés** fait état, pour l'exercice 2023 de 148 situations qui ont été examinées lors des commissions et qu'aucune expulsion n'a été réalisée ;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture des éléments de **gestion des locaux d'activités**, URBALYS HABITAT est propriétaire et gère 4 sites sur le territoire communal tels que détaillés ci-dessous :

- Hôtel d'entreprises, rue Ragueneau ;
- Pôle Emploi ;
- Espace Économie Emploi ;
- Immeuble Place de La Bardonnie.

Sur l'Hôtel d'entreprises, les loyers quittancés s'élèvent pour l'année 2023 à 56 579,05 € HT et hors charges ;

Sur le Pôle Emploi, le montant des loyers hors charges facturés et encaissés pour l'année 2023 s'élève à 187 660 € ;

Sur l'Espace Économie Emploi, les loyers quittancés s'élèvent pour l'année 2023 à 44 568,99 € HT et hors charges ;

CONSIDÉRANT que pour l'immeuble Place Louis de La Bardonnie, les plateaux situés au 1^{er} et 3^e étage ont été acquis par la SEM URBALYS HABITAT respectivement en octobre 2021 et en janvier 2022 et que cet immeuble est géré en copropriété pour laquelle des travaux sont en cours de réalisation (activités de formation et associatives) ;

CONSIDÉRANT les **principaux indicateurs financiers présentés à la clôture de l'exercice** :

	Montants en K€	
	31/12/22	31/12/23
Produits d'exploitation	3.423	3.513
Charges d'exploitation	3.168	3.229
Résultat d'exploitation	255	284
Produits financiers	0,8	6,2
Charges financières	144	286
Résultat financier	-143	-280
Résultat courant avant impôts	111	4
Produits exceptionnels	108	128
Charges exceptionnelles	166	166
Résultat exceptionnel	-57	-38
Résultat avant IS	54	-34
Impôt sur les sociétés	17	-15
Résultat de l'exercice	36	-19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport de la SEM URBALYS HABITAT, pour l'année 2023.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE24)

Acte n° D20240078

Rapporteur : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. BORDENAVE : « Merci Monsieur le Maire. Concernant le rapport d'activité du SDE, je rappelle simplement que les compétences que nous avons en tant que ville de Bergerac avec le SDE ne sont que sur 3 domaines : distribution publique d'électricité, distribution de gaz et l'éclairage public. Je ne reprends pas les chiffres du kilométrage de réseau, tout ça, vous l'avez dans le rapport d'activité. Simplement je m'arrête un petit peu sur le budget. C'est un budget quand même important, 62 millions d'euros en recettes et près de 49 millions d'euros de dépenses. En ce qui concerne l'éclairage public à la commune de Bergerac, le parc compte 6 329 points lumineux. Aujourd'hui, nous en avons traité par la première convention 2 554, 494 par la seconde convention. Il en reste, puisqu'il y a un certain nombre en bon état, si on regarde ce qui reste, il reste aujourd'hui 1 440 points encore à traiter, donc c'est 23 %, ce qui veut dire qu'on a traité aujourd'hui 77 % en rénovation ou en bon état. Sur les travaux, deux types de travaux. Les travaux sous convention, ceux-là ce sont les travaux annuels. Chaque année, nous mettons 504 000 € par an partagés entre le SDE24 à hauteur de 35 % et la Ville à hauteur de 65 %. Donc cette nouvelle convention, 157 points lumineux ont été rénovés pour un montant de 504 000 €. En travaux hors convention cette année, il faut surtout noter l'éclairage public qui a été refait autour de la place Louis de la Bardonnie et puis la place elle-même, et la mise en valeur également de la Halle sur cette même place ; là, nous en avons eu pour 150 000 €. Tous les luminaires sont équipés d'abaisseurs d'intensité programmés à 40 % de réduction de 23h30 à 05h30. Tous ces travaux ont ainsi permis de faire passer la facture des consommations électriques de 500 000 € en 2015 à 317 000 aujourd'hui, soit 60 % d'économie, malgré l'augmentation des tarifs que nous avons que nous venons de vivre, notamment en 2023. À ce dispositif d'abaissement d'intensité, ces économies devraient s'accroître depuis la mise en place du plan sobriété, que je rappelle, qui éteint de 00h30 à 06h00 sur l'ensemble de la commune, sauf le cœur de ville, et je crois qu'il y a une délibération d'ailleurs pour augmenter un petit peu cette zone. Voilà, Monsieur le Maire, les éléments les plus importants de ce rapport d'activité 2023. »

M. LE MAIRE : « Merci pour ce rapport. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Une remarque, Christian, si tu veux bien la transmettre au niveau du SDE24, je regrette quand même qu'en 2023, malgré l'augmentation du nombre d'utilisateurs des bornes de recharge, il n'y en ait que 10 qui ont été mises en place. Donc voilà, c'était ma remarque. »

M. BORDENAVE : « Oui, en tout cas en ce qui concerne les bornes de recharge justement, j'ai un élément au moins quantitatif. Celle qui fonctionne le plus, c'est celle de la rue Mounet Sully, c'est celle qui est la plus utilisée. En deuxième on trouve la rue Candillac. Et en troisième, on trouve la place du Foirail. Et nous sommes dans les 10 premiers du Département. Ce que fait le SDE, et c'est vrai, je trouve que ça tarde un peu, c'est qu'ils sont en train de revoir le nombre de bornes de recharge en fonction des utilisations qu'il y a dans les autres communes, je sais qu'ils y travaillent, mais effectivement, pour l'instant nous n'avons rien, mais je me permettrai de le rappeler, Hélène. »

M. LE MAIRE : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous en prenons acte. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-39 et D. 2224-3 ;

VU le rapport annuel 2023 du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) transmis le 5 septembre 2024, consultable via le lien suivant : <https://www.sde24.fr/wp-content/uploads/2024/08/SDE-24-Rapport-activite-2023-bdef.pdf> ;

CONSIDÉRANT que le Président du SDE 24 se doit d'adresser chaque année, aux maires des communes membres de son EPCI, un rapport retraçant l'activité de son établissement ;

CONSIDÉRANT qu'en suivant, ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal et être mis à la disposition du public pendant 1 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) annexé à la présente délibération ;
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise au SDE 24 pour suite à donner.

RAPPORT ANNUEL 2023 - GESTION DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) RELATIFS AUX FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS)

Acte n° D20240079

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Ça, c'est une nouveauté suite à la réforme, sur le non-respect du stationnement payant qui ne conduit plus à une contravention pénale mais à une redevance d'occupation du domaine public, le Forfait Post-Stationnement. Et pour la première fois, vous avez ce rapport qui vous donne le détail de l'ensemble des RAPO, ce que l'on appelle les RAPO, avec un comparatif 2022-2023. Essentiellement, mon véhicule a été volé ou détruit, il y a une personne, il n'était pas titulaire de la carte grise, une personne, mon véhicule a été cédé ou vendu etc. Donc à chaque fois, il y a des raisons qui font qu'un FPS peut être annulé. Là aussi, je suis très vigilant, et mon Chef de police municipale est également très vigilant à ce que l'ensemble des motifs d'annulation soient bien des vrais motifs et qu'on ait aucun problème ni lui ni moi sur ces RAPO. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur RUET. »

M. RUET : « Pour souligner ce qu'on a évoqué en Commission, que lorsqu'il y a des contrevenants, et pas des mauvais citoyens, le Maire ne fait pas sauter les FPS et qu'il faut effectivement tordre le cou à cette idée. Alors on a l'obligation par la loi d'avoir la communication de cela, mais vous n'avez pas le pouvoir de faire sauter les FPS. Quand on a un FPS, on doit s'en acquitter. Voilà, je crois que c'est aussi important de faire cet effort de transparence-là. »

M. LE MAIRE : « Vous avez évoqué tout à l'heure le Premier Ministre, mais si on évoque un ancien Ministre devenu Président, je rappelle, Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Intérieur, qui avait dit qu'après l'élection présidentielle il n'y aurait plus d'annulation de tous les PV comme ça s'était fait dans les décennies passées. Et maintenant, quand vous prenez un PV, comme tout le monde, tout le monde le paie et il y a plus d'annulation parce que c'est la présidentielle ou autre.

Nous prenons acte de ce rapport. »

DÉLIBÉRATION

VU la Loi n° 2024-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MATPAM), et notamment son article 63 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2333-87 et suivants et R. 2333-120-15 ;

VU le Décret n°2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ;

VU la délibération n°D20170118 du 9 novembre 2017 instaurant la mise en place du forfait post-stationnement (FPS) à compter du 1er janvier 2018 sur le territoire communal, fixant son montant à 27 € et confiant à l'ANTAI la gestion des FPS non-minorés ;

VU la délibération n°D20230122 du 9 novembre 2023 renouvelant la convention avec l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des FPS sur la période 2024-2026 ;

CONSIDÉRANT que la réforme du stationnement payant permet aux collectivités territoriales de gérer complètement leur politique de stationnement urbain ;

CONSIDÉRANT que le non-respect des règles de stationnement payant entraîne désormais une redevance d'occupation du domaine public appelée "forfait post-stationnement" (FPS) ;

CONSIDÉRANT que les usagers disposent d'un délai de trois mois pour s'acquitter du FPS ou d'un mois pour contester son fondement et saisir la collectivité émettrice d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) ;

CONSIDÉRANT que la Direction de la Police Municipale est chargée du traitement des RAPO ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport annuel rendant compte de la gestion des RAPO et des décisions prises à l'issue de ces recours doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 sur la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) relatifs aux Forfaits Post-Stationnement (FPS).

RECOURS AU PARTENARIAT FINANCIER PRIVÉ - ACTIONS CULTURELLES 2025

Acte n° D20240080

Rapporteur : Laurence ROUAN

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ROUAN : « Monsieur le Maire, c'est une délibération que vous avez déjà vu passer les années antérieures, il s'agit d'approuver le recours au partenariat financier privé dans le cadre des animations culturelles menées par la Ville pour l'année de fait 2025, en l'occurrence la 4^{ème} édition du Festival de Théâtre Bergerac en Seine qui se tiendra début juin, les 7 et 8 ; la 11^{ème} édition des Estivales qui se déroulera de la mi-juillet à la mi-août, autour du 12 juillet jusqu'au 22 août ; et le marché de Noël, place Gambetta, avec son village gourmand et artisanal. La Municipalité entend faire appel aux entreprises de son territoire et il leur sera proposé 6 formules de partenariat. Je suppose que vous avez tous lu la délibération, donc ces formules s'échelonneront de 500 € à plus de 7 000 €. Il vous est proposé de valider ces différentes formules, d'approuver les termes de la convention qui sera signée avec chaque partenaire et d'autoriser la signature de ces documents par Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame ROUAN. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ?

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? **c'est adopté.** »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de BERGERAC de porter des actions culturelles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC organise en 2025 la quatrième édition du Festival de théâtre « Bergerac en scène » qui se tiendra les 7 et 8 juin ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC organise tous les ans, en juillet et août, les Estivales avec une programmation éclectique dont le feu d'artifice du 14 juillet ouvrira le bal de la onzième édition de cet évènement incontournable de l'été ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC organise tous les ans des animations lors des fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les formules de partenariat présentées dans l'annexe à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention à signer avec chaque partenaire, jointe à la délibération ;
- **D'ADAPTER** les conventions aux capacités, notamment financières, des différents partenaires ;
- **D'AUTORISER** la signature par Monsieur le Maire de ladite convention avec chaque partenaire, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CAFÉ - RESTAURANT DES MUSÉES - AVENANT N°3 : MODIFICATION DU CALENDRIER D'OUVERTURE

Acte n° D20240081

Rapporteur : Laurence ROUAN

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ROUAN : « Il s'agit de la suite de mon intervention de tout à l'heure concernant le délégataire du Café des Musées. Une analyse de la fréquentation sur l'activité depuis juin 2023 requiert un certain nombre d'ajustements, notamment sur la morte saison. En dehors de la saison estivale, on voit bien qu'au Café des Musées, il y a moins de monde. Il est donc proposé de faire une ouverture en 2025 du 1^{er} juillet au 31 août, c'est-à-dire essentiellement sur les deux mois de saison. En ce qui concerne 2024, j'ai oublié de citer 2024, l'ouverture s'arrêtera au 30 septembre et la redevance, bien entendu, sera ajustée au prorata d'occupation des locaux. Il vous est demandé d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. »

M. LE MAIRE : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Une explication de vote en fait, parce que là, sur cette question de la Délégation de Service Public, je trouve quand même regrettable qu'on limite l'accès aux Bergeracois au Café des Musées. Alors certes, il y a peut-être moins de fréquentation mais de l'ouvrir du 1^{er} avril au 30 septembre, c'est pour tout le monde et pas uniquement pour les touristes estivaux. Et d'autre part, je ne trouve pas ça juste que le montant de la redevance ne soit pas modifié parce que là, le délégataire va pouvoir faire son gros chiffre d'affaires sur juillet-août, par contre le montant de la Délégation de Service Public ne change pas. Donc voilà, on votera contre. »

MME ROUAN : « Je peux juste donner quelques éléments de réponse, après tu poursuivras. Difficile d'imposer une ouverture en saison hivernale quand vous n'avez pratiquement personne qui vient consommer. On voit bien par la fréquentation, je dis bien au niveau de la restauration, on voit bien qu'il n'y a pas suffisamment de clients. Donc c'est soit ça en accord avec le délégataire, soit on casse la Délégation de Service Public. Qu'est-ce que vous préférez ? »

M. LE MAIRE : « Je rappelle quand même que sur le reste de l'année, il y aura une offre qualitative qui sera proposée par la personne qui est à l'accueil du Musée, où les gens pourront quand même profiter de l'espace où il y a les tables avec du café de qualité, des boissons chaudes de qualité et également quelques gâteaux ou autres en tout cas de qualité qui pourront être proposés à l'ensemble des personnes qui souhaitent passer un petit moment au niveau du Café des Musées. Oui, Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « C'est tout nouveau ce Café, donc en fait quand c'est tout nouveau, les gens n'y vont pas. L'autre chose, c'est que la personne, quand elle est venue à la réunion, elle a bien expliqué qu'il n'y avait pas suffisamment de visibilité, et donc personne ne sait qu'il y a quelque chose. En fait, vous savez, c'est ça, c'est-à-dire qu'on choisit aussi de..., ce sont des habitudes, il y a des bonnes habitudes et il y a les mauvaises habitudes. Donc là, plus ça sera fermé, moins il y aura de monde. D'abord, le mois de juin, vous n'avez qu'à regarder à Bergerac, si vous vous promenez, il y a actuellement tout le temps beaucoup, beaucoup de touristes, même au moment où on pense qu'il y en aurait pas. Il y a des Anglais partout, il y en a au mois de mai, il y en a au mois de juin, il y en a au mois de septembre, alors maintenant j'espère qu'il ne va pas se remettre à pleuvoir comme l'année dernière, mais en tout cas il y a du monde. Donc il faut peut-être faire couper la poire en deux ou trouver un autre système, sinon ce Café ne fonctionnera pas. Ou alors même nous, quand on voudra y aller en juillet-août, il sera plein donc on ne pourra pas y aller. Donc là, il faut peut-être réfléchir à autre chose. »

MME ROUAN : « Je vais vous répondre de façon un petit peu plus circonstanciée. Effectivement, le délégataire a indiqué cela lors de notre réunion du mois de juin, le manque de visibilité. Pourtant, beaucoup de choses ont été faites et par la Ville, notamment en termes de communication, signalétique, mais c'est aussi aux délégataires d'assurer un certain nombre d'éléments sur sa propre communication aussi. Donc à lui de faire aussi la part des choses. On parlait tout à l'heure de la délégation de la Guinguette, Monsieur CLAMENS assure une grosse communication pour faire connaître son commerce et ses activités. Donc on ne peut pas se substituer au délégataire à ce niveau-là, on a fait la part des choses. Ce qui est clair, c'est que le délégataire nous a indiqué que soit il arrêterait, et on voulait quand même qu'il y ait une offre à minima pendant la saison prochaine. Donc c'est pour ça que l'on a assuré au moins les mois de juillet et d'août. En dehors de cette période, nous sommes en train de travailler à une offre qui sera assurée, en régie on va dire, mais quelque chose qui ne soit pas trop contraignant pour nos agents et qui soit en même temps qualitatif, sympa, convivial.

Donc je vous confirme qu'il y aura quelque chose au moins sur la période de mai à fin septembre, avec en juillet-août le délégataire. Ça, c'est pour sa troisième année d'exercice, la DSP a été validée pour 3 ans. Après, il faut réfléchir à un autre mode opératoire, et je suis d'accord avec vous là-dessus. »

M. LE MAIRE : « Oui, Monsieur RUET. »

M. RUET : « Je sais bien que c'est compliqué et je comprends la situation dans laquelle, pour le coup, Madame la Première Adjointe, vous vous trouvez. Le problème, c'est qu'on a lancé au départ une DSP avec un cahier des charges avec des obligations. On change quand même la règle du jeu en cours de route, c'est pour 2 mois qui, a priori, sont les plus faciles pour pouvoir travailler, parce qu'il y a de la fréquentation etc. Pour le coup, je me mets à la place de quelqu'un qui n'aurait pas répondu à l'époque, je dis, là quand même, 2 mois en plein été, je peux re-réfléchir, ça peut être extrêmement pratique. Et là, je me mets du côté du risque juridique pour la Ville, on est un peu limite. Donc est-ce que ça ne vaut vraiment pas la peine de remettre les choses à plat, quitte à ce qu'effectivement cette tranche estivale de juillet-août soit de la restauration assise etc. et qu'elle soit complémentée sur ce qu'était l'ancienne période par du snacking, de la petite restauration, comme on peut avoir dans la plupart des musées l'hiver où effectivement on a une pâtisserie et une boisson chaude, on est plutôt consommateur de ce type d'activité-là, mais qu'on ne change pas, on ne dénature pas la règle un peu en cours de route. Et je peux comprendre aussi que le délégataire puisse ne pas s'en sortir sur la période proposée, on n'a pas non plus à lui faire prendre un risque inconsidéré. »

MME ROUAN : « ... peut-être pas par le biais du délégataire parce qu'il n'a pas l'intention de venir occuper l'espace pour rien. »

M. LE MAIRE : « Très bien, merci à vous.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-4, L.1413-1 et L. 2121-29 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2023 ;

VU la délibération n°D20230012 du conseil municipal en date du 2 février 2023 par laquelle il approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion du Café des Musées installé au pôle patrimonial et culturel Dordonha, pour une durée de 3 ans et autorisant monsieur le maire à lancer la procédure de consultation en vue de conclure un contrat de concession, dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen, pour la gestion dudit Café et autorisant monsieur le maire, ou son représentant, à mener toutes les formalités préalables à l'attribution d'un contrat de concession pour la gestion dudit Café ;

VU la délibération n°D20230039 du conseil municipal en date du 4 mai 2023 par laquelle il approuve le choix de retenir le délégataire « le Kristo », approuvant les termes du contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes et autorisant monsieur le maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

VU la délibération n°D20240014 du conseil municipal en date du 28 mars 2024 par laquelle sont modifiées les horaires du Café-restaurant des Musées et autorisant monsieur le maire à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public ;

VU la convention de délégation de service public d'exploitation du Café des Musées du pôle patrimonial et culturel Dordonha conclue entre la Ville de Bergerac et le restaurant le Kristo le 23 mai 2023 ;

VU l'avenant n°2 signé entre la Ville et le délégataire visant à intégrer les clauses relatives à la laïcité dans le contrat de DSP ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster les horaires d'ouverture du Café-restaurant des Musées en réponse à l'analyse de sa fréquentation ainsi qu'en conséquence la redevance due par le délégataire, après 14 mois d'ouverture et deux saisons estivales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public d'exploitation du Café restaurant des Musées joint à la présente délibération et ayant pour objet la modification du calendrier d'ouverture dudit établissement ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 23 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY.
8 voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CAB ET LA VILLE - MAINTENANCE ET SUIVI INFORMATIQUE DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE (CIS)

Acte n° D20240082

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ANDRIEUX : « Oui, merci Monsieur le Maire. Comme vous l'avez vu passer aussi bien en Conseil Municipal qu'en Conseil Communautaire, le Centre Municipal de Santé, précédemment géré par la ville de Bergerac, a été repris par la Communauté d'Agglomération de Bergerac. Jusqu'à cette date, le service informatique de la Ville assurait la maintenance et le suivi informatique du Centre. Ainsi, afin de garantir la continuité et la qualité de ce service pour le futur CIS, il est proposé que la ville de Bergerac continue d'assurer ses prestations pour le compte de la CAB dans le cadre d'une convention de prestation de service qui prévoit notamment les obligations de partie, la durée de la convention, la modalité de rémunération. Et ainsi permettre d'assurer la transition des contrats en cours auprès de la CAB, de valoriser l'expertise informatique de la Ville, de générer des recettes pour la Ville. Avant de vous proposer d'approuver cette délibération, je vais me permettre de vous donner quelques points sur le Centre de Santé au 31 août 2024. À savoir que la patientèle du Centre est majoritairement bergeracoise, avec pratiquement 80 % de Bergeracois. Le reste, reste sur la Communauté d'Agglomération. Sur le Centre, au 30 août toujours, on peut comptabiliser sur les 8 mois d'exercice, ce sont 167 jours d'ouverture du Centre pour à peu près 1 150 feuilles de soins qui ont été établies, avec une moyenne d'actes de 66,75 par jour. On en arrive à un équilibre financier, voire excédentaire fin août 2024. À noter notamment que le cadre de travail a été amélioré. Nous avons livré un outil à la Communauté d'Agglomération qui est de qualité avec des locaux qui ont été rafraîchis au printemps et que la patientèle apprécie aussi bien que les salariés sur le Centre, avec la création notamment d'un bureau médical supplémentaire. Ceci dit, je vous propose d'approuver la convention de prestation que je viens de vous présenter, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et de dire que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la Ville. »

M. LE MAIRE : « Merci Marie-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « On a voté la même chose à la CAB lundi soir. Et la question, on arrive à budgétiser à peu près quelle est la partie qui va être facturée... »

MME ANDRIEUX : « Pour le service ? »

MME TAVEAU : « Oui, pour le service, parce que c'est un service de 3 mois. Vous n'étiez pas là lundi soir, j'ai bien remarqué, et donc j'ai posé la question, et quoi après les 3 mois ? Il y a ces 3 mois, après quoi après les 3 mois ? Et donc c'est quoi l'objectif pendant les 3 mois ? »

M. LE MAIRE : « Aujourd'hui, la demande de la CAB c'est 3 mois, le temps qu'ils réorganisent leur service informatique. Si d'ici 3 mois ils sont organisés, la prestation s'arrête. S'ils ne sont pas organisés, on fera un avenant comme on fait la même chose par exemple pour le service des finances qui, aujourd'hui, accompagne le service des finances de la CAB. On avait délibéré une première fois, on a redélibéré, voilà. Au fur et à mesure des besoins, on délibère en fonction. »

MME TAVEAU : « Et on arrive à avoir un... »

M. LE MAIRE : « On ne peut pas savoir, ça sera à la demande, donc ça pourra être peut-être une heure, une journée, deux heures le lendemain. Donc au fur à mesure c'est noté, les interventions, et après il y a une facturation finale. »

MME TAVEAU : « D'accord. Et donc la question que je posais, c'était le tuilage entre les deux services, comment il s'effectuera ? »

M. LE MAIRE : « Une fois qu'ils auront organisé leur service informatique, ils vont se parler avec le nôtre, mettre en place un process d'accompagnement et puis après ça se fera naturellement. »

MME TAVEAU : « Ok. J'ose dire quelque chose en plus qui me taraude, je peux le dire ? Alors je le dis pour tous les collègues Conseillers Municipaux. J'ai compris, parce que ce n'est pas si simple que ça, là on a le Service Municipal de Santé de Bergerac qui est passé sous les compétences de la CAB. Il nous a été dit que c'était la seule solution pour qu'il n'y ait pas une autre structure salariale qui était construite ailleurs. Sauf qu'il s'avère, ce que j'ai pu comprendre, et l'assurance qu'on a là-dessus, c'est que c'était pour embaucher plus de médecins salariés. Mais embaucher plus de médecins salariés, pas sur la CAB, ils ne peuvent être embauchés que dans la Maison de Santé, contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas dans la CAB. Parce qu'en fait, c'est Monsieur Olivier DUPUY qui m'a expliqué ça, c'est bien lui, à la CAB, c'est qu'en fait, pour que d'autres médecins soient salariés, ils ne peuvent devenir salariés que de médecins libéraux. Dans les Maisons de Santé de Bergerac Ouest, Bergerac Est, moi j'ai cru comprendre naïvement qu'en fait on allait pouvoir, dans ces maisons, ça s'appelle des Maisons de Santé quand même, qu'on allait pouvoir embaucher, grâce au déplacement de compétence à la CAB de notre Maison de Santé, qu'on allait pouvoir embaucher de façon assez facile, comme il est demandé dans toutes les communes, recherche médecins comme on recherche sur Lidl des gens qui... Eh bien non, pas du tout. C'est-à-dire qu'on ne pourra pas embaucher de médecins salariés dans ces maisons-là. Ce ne sont que des médecins libéraux qui devront accepter de salarier un médecin et de gérer tout le côté salarial des choses. Et donc là je me dis, quelque part, il y a eu mensonge par omission, pour moi il y a eu mensonge par omission de ce qu'on nous a dit sur la façon dont on allait pouvoir salarier des médecins. On ne pourra pas salarier des médecins dans les Maisons de Santé qui sont en train de se construire partout dans la CAB s'il n'y a pas des médecins libéraux qui acceptent de les prendre sous leur coupe et de les salarier. Voilà, c'est ce que j'ai compris. »

M. LE MAIRE : « Attention Madame TAVEAU, c'est que vraiment on ne parle pas de la même chose, d'accord ? Vous avez un Centre Municipal de Santé qui est devenu un Centre Intercommunal de Santé, des médecins salariés. Vous avez à côté des Maisons de Santé Pluridisciplinaires dont l'immobilier appartient à l'Agglomération, et où dedans elle a des libéraux. Vous ne pouvez pas avoir dans un même bâtiment, sauf s'il y a des entrées séparées, et ça c'est une exigence de l'ARS, des médecins libéraux et des médecins salariés. Donc les Maisons de Santé Pluridisciplinaires portées par l'Agglomération pourront avoir dans leur organisation des entrées séparées permettant les deux, mais le but de la CAB, dans le cas de la récupération du Centre Municipal de Santé, c'est de faire un autre projet, je vais laisser Marie-Claude l'évoquer. »

MME ANDRIEUX : « Sur le Centre, le projet serait effectivement de recevoir d'autres médecins, donc de salarier des médecins, mais qui ne seraient pas rattachés uniquement au Centre Intercommunal de Bergerac. C'est-à-dire qu'ils seraient salariés du Centre, mais ils pourraient naviguer sur le territoire de la CAB pour proposer leur aide sur les autres centres, mais toujours salariés... »

MME TAVEAU : « Sur les autres Maisons de Santé. »

M. LE MAIRE : « Non, non, les autres centres. C'est-à-dire, par exemple, si vous prenez la Lamonzie-Saint-Martin, la Mairie a construit un Centre de Santé, mais pas un Centre de Santé, c'est-à-dire un bâtiment qui peut recevoir des médecins. »

MME TAVEAU : « Municipal ? »

M. LE MAIRE : « N'importe quoi. Ils peuvent le louer. Celui de Lamonzie-Saint-Martin, c'est un bâtiment de la Mairie où il y a des box, ils peuvent le louer à du libéral s'ils le veulent. Mais s'il n'y a personne, ils pourront très bien, la CAB, y mettre le médecin salarié à l'intérieur et puis en faire profiter la population. Mais le but, c'est que ces nouveaux médecins, donc nous on a les 4 médecins Équivalents Temps Plein sur le Centre Municipal de Santé. Le but, c'est qu'il y ait toujours 4 Équivalents Temps Plein sur Bergerac. Tous ceux qui sont embauchés en plus iront faire du renfort sur le reste du territoire. Donc par exemple, à Pomport par exemple, si un local de la Mairie est disponible et que le médecin dans son planning hebdomadaire fait une journée à Pomport, il fait une journée à Pomport. Voilà, c'est un petit peu ça le déploiement. Mais il y a eu aussi, par exemple, une discussion avec l'association La Traverse, qui a maintenant des locaux disponibles pour les médecins, il pourrait très bien y avoir un médecin salarié du CMS qui pourrait très bien aller sur La Traverse pour faire des permanences à La Traverse.

MME TAVEAU : « Mais pas la même entrée que celui des libéraux ? »

M. LE MAIRE : « Oui parce que ce n'est pas une MSP portée par l'Agglomération en tant que mur. Mais les règles de l'ARS, elles évolueront parce que les médecins salariés devenant de plus en plus « la mode » des Départements et des communes, forcément ils vont faire évoluer leur règlement d'intervention, leur règlement intérieur. Mais le but, c'est bien ça, c'est qu'il y ait bien des médecins salariés embauchés au Centre Intercommunal qui a le siège social à Bergerac vers des établissements extérieurs du territoire de l'Agglomération. »

MME TAVEAU : « D'accord. Ce n'est pas du tout ce que moi j'avais compris en tout cas par la construction de ces Maisons de Santé un peu partout. »

M. LE MAIRE : « Mais la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Creysse, le but du Président de l'Agglomération, c'est aussi qu'il puisse y avoir des entrées séparées à un moment donné, de façon à pouvoir développer la partie salarié. »

MME TAVEAU : « Ok. »

MME ANDRIEUX : « Et après, vous avez encore autre chose, c'est-à-dire des Maisons de Santé complètement privées qui, elles, ont le droit de salarier des médecins. Mais là, c'est complètement privé. Mais c'est complètement différent. »

M. LE MAIRE : « Très bien. Donc on peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5216-7-1 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'arrêté préfectoral arrêtant les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ;

VU la délibération n°2024-047, transférant auprès de la CAB, le centre municipal de santé (CMS) de BERGERAC à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

VU la délibération de la CAB du 24 juin 2024 ;

VU le projet de convention de prestation de service entre la CAB et la Ville de BERGERAC porté en annexe arrêtant les modalités de portage d'un certain nombre de prestations informatiques ;

CONSIDÉRANT que le Centre Municipal de Santé de BERGERAC a été transféré à la CAB au 1er septembre 2024 pour devenir le Centre Intercommunal de Santé (CIS) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC dispose d'un service informatique qui assurait jusqu'à présent la maintenance et le suivi informatique du Centre Municipal de Santé ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de maintenir la continuité et la qualité des prestations informatiques fournies au futur CIS en s'appuyant sur les compétences du service informatique de la ville jusqu'à la fin de l'année ;

CONSIDÉRANT que la convention proposée permet d'assurer cette continuité de service tout en définissant clairement les modalités d'intervention et les responsabilités de chaque partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de BERGERAC pour la maintenance et le suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé de BERGERAC, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la Ville.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

DÉNOMINATION D'UNE VOIE - IMPASSE CHRISTIAN EYERE

Acte n° D20240083

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME ANDRIEUX : « Merci Monsieur le Maire. Cette délibération pour vous proposer la dénomination d'une voie, c'est-à-dire l'avenue Aristide Briand où vont se créer des logements par la société Mésolia, donnant ainsi l'opportunité à la ville de Bergerac d'honorer et de rendre hommage à un des héros local de la Résistance. Il est proposé de nommer cette voie sans issue impasse Christian Eyere, en mémoire d'un jeune résistant Bergeracois dont le courage et le sacrifice méritent d'être honorés et rappelés aux générations futures. Christian EYERE est né le 11 mars 1927 à Bergerac. Il s'est engagé très jeune dans la Résistance au sein du groupe François 1^{er} de l'Armée Secrète sous le pseudonyme de Raymond. Son engagement pour la liberté de notre pays lui a coûté la vie bien jeune, à l'âge de 17 ans, puisqu'il a été arrêté le 25 juin 1944 à Prigonrieux, probablement sur dénonciation. Alors qu'il était en mission sur Bergerac, Christian EYERE a été emprisonné au fort du Hâ à Bordeaux. Ensuite, il a été transféré au camp de Souge où il a été exécuté par les troupes allemandes le 1^{er} août 1944 aux côtés d'autres résistants. Son sacrifice pour la France a été reconnu officiellement, la mention « mort pour la France » lui a été attribuée le 26 février 1948 par le Ministère des Anciens Combattants. Il a été homologué également FFI, Force Française de l'Intérieur. En donnant ce nom à cette impasse, la Ville perpétuera ainsi la mémoire de ce jeune héros Bergeracois et rappellera ainsi l'importance de l'engagement et du courage face à l'oppression. Cette dénomination s'inscrit dans le devoir de mémoire de la Ville et sa volonté de transmettre aux générations futures les valeurs de liberté et de résistance incarnées par Christian EYERE. Et je rajouterai, si vous votez, et je l'espère, favorablement et à l'unanimité cette délibération, ce que je ne doute pas, il serait possible d'inaugurer cette impasse pour le 11 novembre. Donc il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie intérieure 138 avenue Aristide Briand, voie sans issue, donc impasse Christian EYERE, de charger Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place de la signalisation appropriée et de signer, bien sûr, toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Merci Marie-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article 141-3 relatif au tableau de classement des voiries communales ;

VU la demande formulée par le bailleur social Mésolia Habitat pour la dénomination de la voie desservant ses futurs logements locatifs sociaux au 138, avenue Aristide Briand ;

VU la proposition du conseil de quartier ouest de dénommer cette voie en hommage à un résistant local ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de rendre hommage à Christian EYERE, jeune résistant bergeracois né le 11 août 1927, qui s'est engagé très jeune dans la Résistance au sein du groupe François 1^{er} de l'Armée Secrète sous le pseudonyme de Raymond, arrêté le 25 juin 1944 à Prigonrieux lors d'une mission à Bergerac, emprisonné au Fort du Hâ à Bordeaux, puis transféré au camp de Souge où il a été sommairement exécuté par les troupes allemandes le 1^{er} août 1944, à l'âge de 17 ans, en donnant son nom à cette voie ;

CONSIDÉRANT que son sacrifice pour la France a été reconnu officiellement par l'attribution de la mention "Mort pour la France" le 26 février 1948 par le Ministère des anciens combattants, et qu'il a été homologué FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) ;

CONSIDÉRANT que cette dénomination s'inscrit dans le devoir de mémoire et la volonté de transmettre aux générations futures les valeurs de liberté et de résistance ;

CONSIDÉRANT que cette proposition n'est pas de nature à provoquer de troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné, et qu'elle respecte le principe de neutralité du service public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉNOMMER** la voie intérieure du 138, avenue Aristide BRIAND, voie sans issue, desservant les logements locatifs sociaux « Impasse Christian EYERE » ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place de la signalisation appropriée et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

ADMISSIONS EN NON VALEUR - EXERCICE 2024

Acte n° D20240084

Rapporteur : Charles MARBOT

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. MARBOT : « Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit, vous le savez, d'une délibération annuelle à la demande du Receveur municipal. Certaines créances, malgré les poursuites engagées, restent irrécouvrables, voire sont éteintes en raison de la mise en liquidation du créancier. Le Receveur a demandé donc l'admission en non-valeur d'un montant de 1 658,13 € au titre des créances éteintes et 783,94 € au titre des créances à mettre en non-valeur. Pour rappel, il faut opérer un distinguo entre les créances en non-valeur qui sont des recettes prévues, non réalisées et irrécupérables dans l'immédiat et qui ne libèrent pas les redevables s'ils reviennent à meilleure fortune, et la créance éteinte qui est une recette irrécouvrable suite à une décision de justice qui s'oppose au recouvrement, en cas de procédure de surendettement par exemple, c'est donc une perte définitive. Il est à préciser que le décret numéro 2023 alinéa 523 du 29 juin 2023 permet de déléguer l'admission en non-valeur pour des sommes n'excédant pas 100 €. De fait, Monsieur le Maire, admis en non-valeur certaines créances pour un montant global de 3 880,26 €. Il vous est donc proposé, chers collègues, de mettre en non-valeur les montants suivants : 783,94 € pour des créances en non-valeur, 1 658,13 € pour des créances éteintes ; et d'imputer ces dépenses au budget principal de la Ville au chapitre 65. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur MARBOT. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-5 et R.1617-24 ;

VU la Loi de finances rectificative n° 2010-1958 du 29 décembre 2010 ;

VU l'instruction codificatrice n° 11-022-MO relative au recouvrement de recettes publiques des collectivités territoriales en date du 16 décembre 2011 ;

VU l'instruction budgétaire M.57 arrêtée le 21 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public relatif au budget communal, transmis courant septembre ;

CONSIDÉRANT la proposition de ce dernier d'admettre en non-valeur certains produits au profit de la Ville qui n'ont pu être recouverts soit en raison de poursuites infructueuses, soit en raison d'effacement de dette, tel que porté dans le tableau ci-dessous ;

CONSIDÉRANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable et que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement au regard de la situation actuelle des débiteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les montants suivants conformément au tableau porté en annexe de la présente :
 - 783,94 € au titre des créances admises en non-valeur ;
 - 1 658,13 € au titre des créances éteintes.

- **D'IMPUTER** ces dépenses au budget principal de la Ville en cours, chapitre 65 « Autres charges de Gestion Courante », article 6541 pour les « Créances admises en non-valeur » et article 6542 pour les « créances éteintes ».

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

CRÉATION D'UN SERVICE TVA - ACTIVITÉ VENTE DE REPAS CUISINE CENTRALE

Acte n° D20240085

Rapporteur : Corinne GONDONNEAU

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME GONDONNEAU : « Merci Monsieur le Maire. Bonsoir. Je vais vous présenter aujourd'hui une délibération concernant notre Cuisine Centrale. Comme vous le savez, notre Ville a ouvert officiellement cet établissement en octobre 2023. Cet équipement fournit depuis cette date des repas pour nos cantines scolaires, le Centre Communal d'Action Sociale et les agents municipaux. Dans un souci d'optimisation, nous envisageons d'étendre la vente de repas à d'autres organismes. Pour ce faire, la Direction Départementale des Finances Publiques a examiné, à notre demande, l'activité de cette Cuisine. Dans un courrier en réponse, elle a conclu que notre Ville devait être considérée comme un assujetti partiel à la TVA pour cette activité. Ainsi, selon... (coupure) les ventes de repas pour les cantines scolaires restent exonérées de TVA, comme dans toutes les communes, mais la vente des autres repas doit y être soumise. Aussi, afin de gérer au mieux cette situation fiscale particulière, nous vous proposons de créer un service spécifique nommé TVA Cuisine Centrale. Ce service sera intégré au budget principal de la Ville mais disposera d'un code service distinct pour la gestion de la TVA. Cette mesure nous permettra de suivre précisément l'activité assujettie à la TVA, faciliter nos déclarations fiscales, assurer une gestion transparente et conforme aux exigences de l'administration fiscale. Merci pour votre attention. »

M. LE MAIRE : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Une demande de précision, vous parlez de restauration scolaire qui est exonérée de TVA, c'est-à-dire que le portage des repas, et pour les Résidences Autonomie, est lui soumis à la TVA ? »

M. LE MAIRE : « En fait, la facturation de la Ville au CCAS pour ses repas sera soumise à TVA. Donc du coup, ça va augmenter un petit peu le coût du repas porté par le CCAS, mais on ne le fera pas répercuter aux résidents, en tout cas aux clients. Et donc ça viendra simplement jouer sur l'équilibre entre le CCAS et la Ville dans sa refacturation puisque la Ville va refacturer au CCAS un petit peu plus, mais la Ville redonnera au CCAS un petit peu plus en subvention d'équilibre. Donc c'est neutre pour le CCAS.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU l'article L. 256-I et suivants du Code général des impôts (CGI) ;

VU l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le courrier de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) en date du 9 août 2024 qui considère la Ville de BERGERAC en qualité d'assujetti partiel en raison de la fourniture de repas à des tiers et à de la fourniture de repas aux cantines scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec la réponse des services de la DDFIP en créant un nouveau service TVA pour la gestion de l'activité de la cuisine centrale de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CRÉER** un service TVA CUISINE CENTRALE ;
- **DE CRÉER** comptablement un code service particulier pour cette activité cuisine centrale ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à formaliser sa demande de création auprès du service des impôts des entreprises ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024

Acte n° D20240086

Rapporteur : Charles MARBOT / Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. MARBOT : « Sur cette délibération, il s'agit de la deuxième DM, comme on dit, après le vote du budget en décembre 2023 et le vote de la première DM votée en séance du 27 juin 2024. Je vous rappelle que le budget c'est un acte prévisionnel et que, bien sûr, des ajustements de crédits sont toujours possibles pour actualiser les crédits ouverts. Pour la partie fonctionnement, les principales modifications concernent l'ajout d'une enveloppe de 84 000 € pour la prise en charge des enlèvements des déchets de balayeuse et la prestation de broyage des déchets verts, l'ajout de 50 000 € pour les intérêts de la dette en raison de la hausse des taux d'intérêt et du remboursement plus rapide des derniers contrats souscrits avec des échéances trimestrielles plutôt qu'annuelles, et des acquisitions diverses pour 13 000 € comme par exemple les frais occasionnés par les deux tours d'élections ou les licences pour les caméras piétons de la police municipale. En termes de diminution, nous avons la baisse de participation au SDIS de l'ordre de – 36 000 €. Et en termes de dotation aux amortissements, la nouvelle réglementation mise en place fait que nous passons d'un amortissement linéaire à un amortissement au prorata temporis, ce qui nous impose de rajouter l'enveloppe de 200 000 €, la même somme est bien évidemment inscrite en recettes d'investissement. L'équilibre de ces modifications se fait par une diminution du virement de 394 000 €. Voilà pour le fonctionnement, Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur MARBOT. Quelques mots sur l'investissement supplémentaires. D'abord, la passerelle du plan d'eau de Campréal avec 12 000 €. Là aussi c'était la volonté d'accompagner le prestataire qui fait les petits bateaux au niveau du lac de Campréal, et donc on a accompagné sur cette nouvelle passerelle plan d'eau, donc une nouvelle personne qui est exploitée cet été. Ensuite, on met 40 000 € supplémentaires pour des travaux sur les bâtiments État Civil, Éducation, Musée du Tabac. Il y a une partie, c'est pour accompagner les conditions de travail de nos agents, et puis une autre partie, c'est pour la partie alarme du Musée du Tabac. Ensuite, on achète une nacelle toucan pour 25 000 €. Là aussi, c'est notre volonté d'accompagner les agents sur du matériel performant, de pouvoir nettoyer aussi plus régulièrement dans les gymnases en hauteur, parce que c'est une nacelle qui permet de monter dans les bâtiments publics, donc de pouvoir monter plus régulièrement pour nettoyer les toiles d'araignée par exemple, mais aussi pour pouvoir accrocher certains éléments. Et puis le dernier point, c'est notre engagement sur la transition écologique, sur le passage en LED sur l'ensemble de nos bâtiments publics. Et ça permettra aussi aux agents de pouvoir réaliser davantage de travaux à économie d'énergie. Du rayonnage pour le déménagement des réserves, vous le savez, puisqu'on vend l'ancien Musée de la Ville à Péninsule, on doit déménager l'ensemble des collections. Un travail a été mené avec la DRAC pour les conditions de déménagement et donc on a un cofinancement. Du matériel office scolaire, là aussi c'est du matériel supplémentaire puisqu'à la rentrée scolaire forcément il y a du matériel qui ne fonctionnait plus, là ça a été des lave-vaisselles, on continue à accompagner l'ensemble des cuisines de la Ville pour qu'elles soient équipées dans de bonnes conditions. On met 20 000 € sur les acquisitions d'illuminations de Noël. Là aussi, c'est un travail qui a été mené avec les différents services culture, événementiel, commerce, travaux. Et donc on va avoir quelques décorations nouvelles et une nouvelle organisation aussi des décorations sur Bergerac pour ces festivités. Du matériel de capture, un fusil hypodermique pour la fourrière animale, là aussi dans le cadre de la discussion et de la convention entre la SPA et nous. Il y a des nouveaux matériels à acquérir pour notre police municipale. Une imprimante pour les peintres en lettres à 24 000 €. Là aussi, un accompagnement d'une machine qui a aujourd'hui plus de 40 ans, qui pourrait nous lâcher à n'importe quel moment. Donc si on veut continuer à pouvoir faire des choses en interne, il faut le faire. Des travaux au centre social Germaine Tillion. Là aussi, une demande des agents du centre social sur un réaménagement de l'accueil, des portes d'accès, et donc c'est du travail qui a été mené. 50 000 € pour l'aménagement des aires de retournement. Là, c'est notre souhait, du porte à porte sur tous les quartiers de la Ville. Certaines impasses n'avaient pas forcément la raquette de retournement constituée et c'est pour faire quelques petits travaux de voirie. Le couvert de pétanque qui aura davantage en 2025, c'est-à-dire 200 000 € de façon à ce qu'on puisse le financer vraiment lorsque les travaux seront faits. On a eu du retard sur ce couvert de pétanque compte tenu des cabinets d'études, des cabinets conseil sur la structure avec la partie

haut sous les bacs et puis haut sur les bacs. Ça a été vraiment un travail de structure qui a été fait. 500 000 € sur le centre social Jean Moulin qui auront lieu également en 2025 puisque le plus gros des travaux aura lieu en 2025, moitié-moitié entre 24 et 25, mais la livraison sera en juin 25, et donc là c'est 500 000 € sur le budget. Et puis les travaux de l'église Saint-Jacques, 130 000 €, là aussi qu'on reporte en 2025 parce que le prestataire ne peut pas faire l'ensemble des travaux en 2024, il nous a demandé de le faire en 24 et en 25, donc ça permet juste de régulariser entre les années 24 et 25. Ensuite, la contrepartie, ce sont les subventions qui étaient prévues qu'on met en recette en moins. Et puis ensuite, les études et travaux du passage 3^{ème} catégorie Lagabrielle, 70 000 €. Là, c'est la volonté aussi d'accompagner l'ensemble des porteurs de projets qui sont sur site, de passer à une catégorie supplémentaire, de pouvoir accueillir de nouveaux occupants sur Lagabrielle et de faire de ce tiers-lieu un vrai tiers-lieu vraiment dynamique. C'est ce qu'on a déjà commencé à faire avec les occupants. Mais depuis qu'Alain BANQUET et Éric PROLA s'occupent du dossier, on a largement avancé sur une future dynamique, une association s'est créée, Coop'action est dans la boucle, et donc ce bâtiment verra des travaux arriver. Et puis l'étude des tribunes Bramerie, on rajoute 50 000 € pour le basket, puisque le club de basket, on leur avait promis en 2025 une tribune, c'était notre Programme Pluriannuel d'Investissement qu'on avait voté dès le début du mandat. On tiendra nos promesses comme on l'a fait depuis le début du mandat. Donc pour qu'on soit sûr de pouvoir faire ces tribunes sur l'été 2025, au moment où il n'y a pas de compétitions ni d'entraînements, on lance les études de suite de façon à ce que le plus gros des travaux puisse être fait. On a reçu le nouveau Président, on referra un point avec lui au mois de mai au plus tard, en fonction des premiers matchs de septembre 2025, s'il y a besoin de travailler avec la Fédération pour que les matchs ne se jouent pas à domicile mais à l'extérieur et qu'on régulariserait après. Mais en tout cas, qu'on puisse réaliser ces tribunes attendues depuis de nombreuses années, comme beaucoup de choses qu'on aura faites depuis le début du mandat. Voilà un petit peu sur ces investissements supplémentaires qu'on souhaite réaliser. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur RUET, Madame LEHMANN. »

M. RUET : « Même si ce n'est pas la Décision Modificative du siècle, quelques petites remarques assez rapides. Je ne partage pas votre optimisme sur le remboursement des intérêts de la dette qui augmente quand même de 140 000 €, ce n'est pas anodin même si vous me dites qu'on va accélérer les remboursements etc. qu'on est obligé de rembourser par tiers, etc. On voit bien que ces charges d'intérêt de la dette, surtout quand on sait où on va les retrouver dans le budget général, forcément c'est une dépense qui pèse de manière plus importante. Quand on parle aussi de l'attractivité de la Ville, du plan des 1 000 logements, on voit aussi que sur notre contribution au SDIS, heureusement on réduit de 36 000 €, mais on réduit parce que nous perdons de la population, ce que les statistiques de l'INSEE confirment naturellement. Et puis aussi finalement sur l'investissement sur lequel vous avez insisté, d'ailleurs le présentant habilement, je vais vous faire un point sur les investissements supplémentaires, oui, d'accord, mais enfin, globalement, c'est moins d'investissement, ce n'est même plus la façon de voir à moitié plein ou à moitié vide, c'est que quand on vous disait au moment du budget principal que vous ne seriez pas en capacité de tenir la totalité des investissements que vous vouliez engager, la preuve en est, on est au mois de septembre et il y a nécessairement des opérations qui vont glisser sur l'exercice suivant : le couvert de pétanque, on a bien entendu, le centre social Jean Moulin, les travaux de Saint-Jacques. Bon, ça fait quand même 830 000 €, presque un million, d'investissement que vous n'êtes pas en capacité, de faire de votre propre aveu parce qu'effectivement il y a des retards, mais aussi parce que les entreprises ne sont pas en capacité de répondre dans des délais favorables. Et juste, comme je disais tout à l'heure, la situation florissante de Bergerac, quand même souligner ce que déclarait le Président de la CCI hier dans la presse, c'est une année historique en matière de liquidation judiciaire et nous ne sommes qu'au début du processus ; je referme la parenthèse. Et puis enfin, en guise de sourire final, qu'est-ce que nous vous avons entendu dire sur nos études que nous lançons ? Mais c'est vrai que plus l'échéance électorale approche, plus on essaie de lancer aussi des études pour montrer que les promesses seront tenues bon an mal an, alors qu'on voit bien qu'il y a des cas même déjà des reports importants d'investissement. Comme vous êtes spécialiste de la nacelle toucan, est-ce que ce type d'engin ne nécessite pas les homologations nécessaires pour les agents et est-ce que tous les agents qui interviennent dans la propreté ont suivi les formations par rapport à ce type d'engin de façon à ce qu'on ait effectivement l'engin mais qu'on puisse s'en servir de manière évidemment optimale ? »

M. LE MAIRE : « Allez, je vais répondre. Je ne suis pas forcément un pro de la nacelle mais ça me rappelle un passé dans le bâtiment. En ce qui concerne ces nacelles toucan, ne vous inquiétez pas en termes de sécurité, on a un service hygiène sécurité, on a un service rattaché à la RH, tout ce qui est sécurité des agents, donc l'ensemble des CACES sont bien à jour pour tous ceux qui utilisent l'ensemble du matériel. Là-dessus, je leur fais totalement confiance sur cette gestion-là et je signe régulièrement des documents pour des formations et je signe régulièrement les documents d'autorisation de conduite, donc je ne suis pas inquiet là-dessus. Je vais revenir sur 2-3 points que vous avez abordés. D'abord, sur les intérêts de la dette. Je vous l'ai dit, c'est une partie des emprunts que l'on a faits. Précédemment, on avait beaucoup d'emprunts que l'on remboursait en annuité on va dire, donc une fois par an ; et là maintenant, on a pris aussi des emprunts qu'on rembourse au trimestre. C'est aussi une façon pour nous de rembourser plus vite nos dettes. Et je l'ai toujours dit, à la fin du mandat, il n'y aura pas d'endettement supplémentaire sur la ville de Bergerac. On a désendetté sur le premier mandat entre 14 et 20, on essaie aussi de désendetté entre 20 et 26, là aussi, c'est un vrai travail de fond. On essaie de rembourser plus rapidement que prévu. Et forcément, quand vous remboursez des échéances d'emprunt, vous remboursez du capital et des intérêts et c'est pour ça qu'il y a des intérêts ici. Après, vous nous

dites, les 36 000 € en moins sur les dépenses au niveau du service incendie ; deux choses. D'abord, nous avons été prudents parce qu'au moment du vote du budget, le Conseil d'Administration du SDIS ne s'étant pas réuni, on ne savait pas quel allait être le montant demandé par le SDIS par habitant aux collectivités. Donc on avait établi une hausse de ce montant et on était resté quasiment sur le même nombre d'habitants, quasiment. Et on a bien fait puisque que je rappelle que dans les derniers chiffres de l'INSEE, la ville de Bergerac n'a quasiment pas perdu d'habitants. Alors que précédemment, dans les chiffres de l'INSEE, on était souvent autour de 100, 200, 300 habitants en moins ; là, on est quasiment à rien. Donc c'est vrai qu'on a fait attention aussi à ces montants. Vous nous dites la capacité à faire. D'accord, la capacité à faire. Le couvert de pétanque, la capacité, on l'a. Ce sont simplement les bureaux d'études structure et les entreprises intervenantes qui n'ont voulu prendre aucun risque, et tant mieux. Rappelons-nous quand ils commencent un chantier et qu'une étude n'aurait pas été faite par exemple sur certains, on sait jamais, donc maintenant, l'expérience aidant, forcément on prend moins de risques. Sur le centre social Jean Moulin, ce qui nous a mis aussi en retard, c'est une partie qui est complètement indépendante de notre volonté, c'est la relation avec le groupe Casino et la signature de l'avenant au bail pour pouvoir récupérer les mètres carrés, donc là aussi ça nous a mis un petit peu en retard. Mais en tout cas, ce qui est important, c'est que ces projets-là, donc le centre social Jean Moulin qui doit être livré en juin sera livré en juin ; le couvert de pétanque qui devait être livré en mai sera certainement livré plutôt au mois de juillet, voire le mois d'août ; et les travaux de l'église Saint-Jacques seront quand même livrés. Donc ne vous inquiétez pas, avant le mois de septembre 2025, l'ensemble de ces gros chantiers seront bien livrés au plus grand plaisir des Bergeracois. En ce qui concerne les études, je rappelle que ce sont des études pour certaines que l'on n'avait pas forcément dans le programme électoral 2020-2026. L'aménagement des berges de la Dordogne, ce n'était pas une promesse de campagne. C'est l'expérience du mandat d'élus, le souhait des habitants d'être au plus proche de la nature, mon souhait personnel de rendre la Dordogne aux Bergeracois et de faire en sorte que ça devienne des lieux de vie, des lieux pour l'ensemble des Bergeracois. Et donc ce que l'on a souhaité faire, c'était aussi quelque part accompagner le Département dans le cadre du stade d'eaux vives où la Ville n'a pas à financer ce projet, et donc c'était d'accompagner en mettant la Ville en avant sur l'aménagement des berges. Là aussi, il y a tout un travail important qui est mené. Voilà un petit peu sur ces différentes choses. Donc on ne laissera pas de dettes supplémentaires à la commune et on rembourse plus rapidement que prévu les emprunts que l'on fait en prenant des remboursements trimestriels. Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « J'avais juste une remarque et une question. La remarque, je note la différence de montant entre ce qui est rallongé pour le budget des écoles et sur les illuminations de la Ville pour Noël ; il y a quand même une différence de priorité. Et puis la question c'est, où en sommes-nous des implantations, des PAV ? Parce que là je vois que l'échéance approche pour la Redevance Incitative et je voulais savoir où on était les PAV sur les secteurs PAV de la ville de Bergerac. »

M. LE MAIRE : « Madame LEHMANN, sur les chiffres, il faut reprendre le Programme Pluriannuel d'Investissement avant de comparer illuminations de Noël et écoles. Je rappelle que pour les écoles... (hors micro) Oui, oui, je suis d'accord mais s'il y a budget supplémentaire, il est supplément de quelque chose donc d'un budget initial, donc on prend le budget initial. Dans le budget initial, on avait mis 15 000 € pour les illuminations de Noël, on en rajoute 20, ça fait 35 000 € pour les illuminations sur la Ville, je ne pense pas que ce soit un montant très très important pour une ville comme Bergerac, avec notre souhait aussi de faire pour le cœur de ville mais également sur une polarité qui est celle de la Madeleine. Deuxième élément, en ce qui concerne les écoles, on a 100 000 € pour les écoles plus l'ADHAP où on a fait l'ascenseur au niveau de l'école Edmond Rostand, plus les travaux économie d'énergie, plus les travaux au niveau des cuisines ; donc on est au-dessus ou quasiment plus que 250 000 € pour les écoles. Donc on est loin du budget de 35 000 € que l'on met pour les illuminations de Noël. Je sais qu'il faut reprendre le budget d'origine ou avoir un petit peu de mémoire mais je l'ai en ce qui concerne les chiffres. Donc voilà un petit peu là-dessus, sur ces illuminations de Noël et les comparatifs avec les écoles. C'est très bien que vous fassiez une fixation sur les écoles, et j'en suis ravi parce que c'est une des priorités du mandat, sur les 34 millions d'euros du budget fonctionnement de la Ville, ce sont plus de 5 millions d'euros pour les écoles, donc vous voyez quand même qu'on fait des efforts importants sur les écoles, avec des réhabilitations, avec des travaux d'amélioration, avec du personnel qualifié et des formations qu'on fait à nos agents etc., donc il y a un vrai travail qui est fait pour les écoles, et bien sûr pour accompagner, au-delà des enfants, les parents sur le prix des cantines. Mais vous avez oublié aussi que sur la baisse, vous n'avez pas oublié d'en parler parce qu'elle était tellement importante que surtout il faut la mettre sous le tapis, c'est la baisse des montants facturés pour les Temps d'Accueil Périscolaires, les activités qu'on continue entre midi et deux, le sport, les activités scientifiques, ludiques, jeu de cour qu'on a continué et qu'on a baissé de 30 %, de 30 % le prix à payer pour les enfants. Donc oui, c'est vrai que vous préférez mettre ça sous le tapis parce que quand on fait un accompagnement pour les personnes les plus précaires, ce n'est peut-être pas ce que vous pensez de nous, mais vous voyez qu'on est très présents sur l'accompagnement des écoles, l'accompagnement des personnes et aussi sur la baisse des coûts des services publics dans notre collectivité territoriale. Et en ce qui concerne la gestion des déchets, on s'est revus avec le Président PROTANO, on a fait un point ensemble, on a mené une réflexion sur le nombre de Points d'Apport Volontaire, et surtout on est en train d'analyser aussi le coût des fouilles archéologiques. Puisque moi, je suis d'accord pour prendre en charge certains coûts, c'est-à-dire des coûts inhérents à la Ville parce que c'est notre souhait de l'enterrer, c'est-à-dire le dévoiement de réseaux, les travaux de génie civil. Mais par contre, ce n'est pas

forcément à moi d'aller payer au-dessus en ce qui concerne des choses qui sont demandées par le SMD3. Donc on est dans cette discussion-là et on espère bien trouver un accord avant le vote du budget, qu'on puisse mettre dans le Programme Pluriannuel d'Investissement les montants en 2025 nécessaires pour l'installation des Points d'Apport Volontaire sur la Ville. Je pense qu'avec Monsieur PROTANO il y a une intelligence collective aujourd'hui entre leurs services, les nôtres et les élus respectifs, qu'il y a un travail de fond qui est mené et qu'on puisse sortir de là tous les deux grandis, que ce soit pour le Syndicat Départemental, que ce soit pour la collectivité territoriale avec les montants à payer, mais aussi et surtout, celui qui est au cœur de tout ça, l'habitant, celui qui demain aura besoin de ces Points d'Apport Volontaire pour pouvoir fonctionner.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »

DÉLIBÉRATION

VU l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que des corrections peuvent être apportées au budget primitif par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel il se rapporte ;

VU l'instruction codificatrice M.57 arrêtée le 21 décembre 2023 applicable au budget principal ;

VU le Budget Primitif 2024 en cours adopté en séance du conseil municipal du 21 décembre 2023 ;

VU la décision modificative n°1 (budget supplémentaire) adopté en séance du conseil municipal du 27 juin 2024 par délibération n° D20240045 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le budget est un acte prévisionnel et que des ajustements de crédits sont par moments nécessaires pour intégrer les résultats de l'année précédente (budget supplémentaire) ou faire face à des situations nouvelles intervenues depuis son adoption ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser les crédits ouverts au budget principal de la ville ;

CONSIDÉRANT les mouvements prévus tels que portés ci-dessous et dans le tableau complet joint à la présente :

En section de fonctionnement, le montant total des modifications s'élève à 6 780 €, avec notamment :

- Enlèvement des déchets de balayeuses et broyage des déchets verts : 84 000 € ;
- Ajustement de l'enveloppe des intérêts de la dette en raison de la hausse des taux d'intérêts, du paiement des premières échéances trimestrielles du dernier contrat : 140 000 € ;
- Diminution de la participation au SDIS après notification du montant définitif (en raison du niveau de population) : - 36 000 € ;
- Autres acquisitions diverses : 13 080 € ;
- Correction de la ligne relative aux dotations aux amortissements désormais calculée au prorata temporis (l'amortissement démarre dès l'acquisition du bien ; auparavant l'amortissement démarrait au 1^{er} janvier suivant l'acquisition du bien) : 200 000 € ;
- Correction du virement à la section d'investissement : - 394 300 €.

En section d'investissement, le montant total des modifications s'élève à – 497 450 €, avec notamment pour les dépenses :

- Report des travaux concernant les opérations portant sur le Couvert de Pétanque, le Centre social Jean Moulin, Église Saint Jacques : - 830 000 € ;
- Ajout de crédits pour le passage en 3ème catégorie sur l'opération de travaux au bâtiment de Lagabrielle : 70 000 € ;
- Extension de crédits pour le démarrage des études en vue des travaux de création d'une tribune au gymnase Bramerie prévus en 2025 : 50 000 € ;
- Inscription d'une enveloppe de 50 000 € pour les travaux relatifs aux aires de retournement sur les futurs points d'apports volontaires ;
- Complément de crédits de 40 000 € sur l'enveloppe de grosses réparations de bâtiments pour la rénovation de l'alarme du musée du Tabac, ainsi que des travaux nécessaires auprès du service état-civil éducation ;

- Acquisition d'une nacelle « Toucan », d'une imprimante pour le service des peintres en lettres, l'extension des illuminations de Noël et de matériel pour les offices scolaires : 75 000 €
- Autres : 37 850 €.

Et pour les recettes :

- Correction du virement de la section de fonctionnement : - 394 300 € ;
- Enveloppe complémentaire liée aux amortissements : 200 000 € ;
- Correction de l'enveloppe des subventions en raison de la modification du calendrier des travaux : - 310 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 portant sur le Budget Principal de la ville pour l'exercice 2024, conformément aux éléments portés en avant-propos et aux documents joints à la présente.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Géraud TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS (CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS)

Acte n° D20240087

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Tableau des effectifs. Là, c'est pour les emplois permanents, la création et suppression d'emplois. Il s'agit simplement d'une personne qui est agent à temps plein pour occuper le poste de veilleur de nuit à la Maison d'Accueil Temporaire. Aujourd'hui, il est en 20 heures, et comme on s'est toujours engagé à faire en sorte que nos agents à temps partiel soit prioritaire pour du temps plein, on lui propose de passer de temps partiel à temps plein, et donc on doit modifier ce tableau des effectifs. Est-ce qu'il y a des questions ?

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? **c'est adopté.** »*

DÉLIBÉRATION

VU la délibération n°D20240052 du 27 juin 2024 fixant la liste des emplois de la Ville de BERGERAC ;

VU l'avis favorable de Comité Social Territorial du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs de la Ville de BERGERAC doit être modifié pour tenir compte des différents mouvements de personnel (départs, arrivées), ainsi que des avancements de grade, promotions internes et changements de filière ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'augmenter la durée de travail de plus de 10 % d'un agent social titulaire à temps non complet, affecté à la Maison d'Accueil Temporaire (passage de 20h00 à 35h00) compte tenu des nécessités de service et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

CONSIDÉRANT que les tableaux joints constituent le tableau des effectifs des emplois permanents occupés par des agents titulaires, stagiaires et contractuels et font apparaître les créations et suppressions de postes ;

CONSIDÉRANT que la première colonne fait apparaître les postes budgétaires, la deuxième colonne les postes pourvus, la troisième colonne fait état des effectifs physiquement présents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les créations, modifications et les suppressions de postes listées dans les tableaux ci-joints à la présente délibération ;

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus et conformément aux documents joints.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS - MISE A JOUR

Acte n° D20240088

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Deuxième tableau des effectifs, simplement les emplois permanents contractuels. Puisque le Centre Municipal de Santé a été transféré à la CAB, on doit modifier ce tableau d'effectifs contractuels. Est-ce qu'il y a des questions ?

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU la délibération n°D20240052 du 27 juin 2024 fixant la liste des emplois de la Ville de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT le transfert du Centre Municipal de Santé vers la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au 1^{er} septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs de la Ville de BERGERAC doit être modifié pour tenir compte des différents mouvements de personnel (départs, arrivées), ainsi que des avancements de grades, promotions internes et changements de filière ;

CONSIDÉRANT que le tableau joint constitue le tableau des effectifs des emplois permanents occupés par des agents contractuels et font apparaître toutes les modifications ;

CONSIDÉRANT que la première colonne fait apparaître les postes budgétaires, la deuxième colonne les postes pourvus, la troisième colonne fait état des effectifs physiquement présents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les modifications de postes inscrites dans le tableau ci-joint à la présente délibération ;
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus et conformément au document joint.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

CUISINE CENTRALE - AUTORISATION DE CANDIDATER AU MARCHÉ PUBLIC POUR LA PRESTATION DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA CAB

Acte n° D20240089

Rapporteur : Jean-Claude REY

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. REY : « Merci Monsieur le Maire. Autorisation de candidater au marché public pour la prestation de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs de la CAB. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a lancé une procédure de dévolution de marché public pour sa prestation de fourniture et livraison de repas froid en liaison froide pour les accueils de loisirs, sous forme d'un accord-cadre à

bons commande sans montant minimum, avec un montant maximum annuel de 200 000 € Hors Taxes. Par ailleurs, la ville de Bergerac, comme l'a dit ma collègue tout à l'heure, elle sert les écoles, elle sert les gens au portage, ainsi que tous les bénéficiaires du Centre Communal. L'équipe de Cuisine Centrale est composée de plus de 9 personnes dont 7 en production de repas, est calibrée pour augmenter le nombre de repas confectionnés quotidiennement. Enfin, la ville de Bergerac dispose d'un contrat de prestation avec un titulaire qui est la société API Restauration. Ils font l'objet et notamment la passation des commandes, les réceptions des livraisons, la gestion des fournisseurs, etc. Aussi, dans l'objectif de faire rayonner notre nouvel équipement parfait au-delà des limites territoriales dans la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire une offre technique et financière pour répondre aux besoins de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour sa prestation de fourniture de livraison de repas froids en liaison froide pour les Accueils aux Loisirs Sans Hébergement. Considérant que la Ville a le savoir-faire, un taux de TVA de 10 % sera appliqué. Donc je vais vous dire tout en TTC. Soit 6,686 € TTC pour les enfants de moins de 6 ans, soit 6,921 € TTC pour les enfants de plus de 6 ans, soit 7,428 € TTC pour les adolescents 11 à 17 ans, les adultes et les pique-niques et à 4,884 € TTC pour les goûters. L'offre technique, quant à elle, sera la mise en œuvre stricte des conditions techniques qui s'appliquent pour la confection des repas des usagers bergeracois, notamment en matière du nécessaire respect des règles d'hygiène, de sécurité sanitaire, mais également en termes de transition écologique. 30 % de denrées issues de l'agriculture biologique ; 50 % de denrées durables et de qualité label rouge, poisson MSC, AOP, IGP ; 76 % de denrées fabriquées dans un rayon de 100 kilomètres autour de Bergerac. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à candidater. »

M. LE MAIRE : « Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « J'ai vraiment le souhait que cette autorisation de candidater soit favorable à la Ville parce que quelque part ça permettrait quand même de diminuer le coût extraordinaire, je trouve, de 7,70 € par repas, qui, je le rappelle, c'est quand même parce qu'aujourd'hui la Cuisine est surdimensionnée qu'on arrive à un tarif de production de repas aussi élevé. Donc vraiment je souhaite que ça puisse trouver une issue favorable pour la Ville. Par contre, je trouve ça quand même curieux de donner les tarifs dans la délibération parce que ça permettra à des candidats concurrents de se positionner par rapport à ces tarifs-là, qui ne sont pas forcément compétitifs par rapport au marché aujourd'hui sur le territoire, on l'a vu, sur la dernière autorisation de candidater qu'on a votée, le marché pour le CIAS des 3 Cantons a été perdu pour la Ville. Donc on peut espérer aussi que la Communauté d'Agglo joue le jeu de l'entraide entre collectivités, mais bon, je pense que pour cela il faudrait déjà peut-être développer les achats de la Ville auprès de la Légumerie, ce qui ne se fait pas non plus aujourd'hui. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame LEHMANN. Alors notre problème, c'est surtout que la loi nous oblige à passer en délibération avec le montant, et c'est vrai que c'est compliqué. Donc ce que l'on a fait cette fois-ci, la dernière fois pour le CIAS on avait donc délibéré puis répondu après ; on s'est permis, comme ce sont les mêmes montants, de répondre à l'appel d'offres et de le passer en délibération après. Donc c'est-à-dire que tous ceux qui ont répondu à la CAB aujourd'hui ne pouvaient pas savoir ces montants-là avant. Sauf s'ils ont analysé la délibération du CIAS etc, sinon ils ne peuvent pas savoir. Deuxième élément, et c'est ce que je dis depuis le début, c'est que la société API est notre assistante technique d'achat des denrées alimentaires et qu'on n'a pas notre mot à dire sur leurs souhaits ou non d'acheter à la Légumerie. Et donc notre volonté à partir du 1^{er} février de passer en régie 100 % autonome, c'est que ça nous permettra d'acheter les denrées alimentaires où on le souhaite, et donc on pourra aller l'acheter à la Légumerie beaucoup plus facilement. Enfin, vous dites que ce sont les charges de structure qui font monter le prix, je ne suis pas d'accord avec vous, en tout cas pour partie. On a autant de personnel que quand on faisait 220 000 repas alors qu'on en fait 200 000 et on est calibré au moins à en livrer 3 350 avec le personnel. L'outil en lui-même, c'est 1 € par repas. Donc ce n'est pas ça qui vient vraiment plomber le coup du repas. C'est l'ensemble du personnel qui, quand il produit, pourrait produire davantage sans que ça vienne bouger le nombre de personnes. Donc maintenant il faut qu'on trouve un maximum de clients pour que les personnels présents puissent produire plus et donc en vendre plus, et que ce soit le coût du personnel ramener au nombre de repas qui nous fera baisser la structure. Oui, Monsieur RUET. »

M. RUET : « Petite pierre blanche là encore, vous finissez par reconnaître que cette usine à cuisiner ne peut pas être rentable dans ce que vous avez proposé. Vous avez, c'est vous qui avez déclaré entre 7 et 8 000 repas jour, là où elle en fait 1 400-1 500. Forcément, l'outil est disproportionné et ne peut pas avoir un prix compétitif de repas. Donc il faut chercher des clients, il faut chercher des clients, c'est la preuve que cet outil n'est pas adapté à ce que sont les réalités de la restauration collective aujourd'hui. Les communes ne vous suivront déjà pas parce qu'ils ne vont pas abandonner eux leur cuisine d'école, et puis il y a quand même le coût. Parce que cette Cuisine Centrale, dont le coût de fabrication a été quand même confié à Urbalys, de mémoire, il va bien falloir rembourser. Donc il y a des charges supplémentaires par rapport à cela et qui se répercutent nécessairement dans le repas. Si l'usine à cuisiner n'avait pas été aussi grande, le prix des repas serait plus compétitif. Donc vous reconnaissez que c'est quand même un problème. Nous avons eu ce débat à une autre occasion, mais je vois que nous avions raison sur cet outil, et ça sera un souci pour les municipalités futures parce qu'effectivement cet outil est surdimensionné. »

M. LE MAIRE : « C'est toujours très amusant de vous écouter, Monsieur RUET, parce que tout à l'heure, quand c'étaient les Délégations de Service Public, il ne fallait pas parler de coût, il ne fallait pas parler de prestation, de rentabilité, parce que c'est un service public, et là on est sûr de la production de repas pour les écoles, on est sûr d'un service public et vous arrivez à parler de la rentabilité et de l'étude de coût. Donc ça, c'est le premier élément. Le deuxième élément, c'est que l'outil a été dimensionné par rapport aux besoins locaux, c'est-à-dire à ce qu'on peut faire en capacité. Je rappelle qu'au début du projet, il y avait le travail avec les Papillons Blancs et le site de Brousse dans lequel il y aurait eu des repas à livrer pour le midi, qu'il y a aussi des écoles du territoire de l'Agglomération et hors Agglomération qui étaient rentrées avec nous dans le projet et qui souhaitent avoir des repas. Et puis on a de plus en plus de clients dits privés qui souhaitent aussi avoir de la livraison de repas. Et enfin, c'était la volonté forte de la Municipalité d'augmenter le portage de repas à domicile et de permettre à tous ceux qui sont en liste d'attente de pouvoir y répondre par la production de repas. Donc c'est un outil qui est bien dimensionné en termes de taille sur les besoins futurs. Maintenant, c'est forcément d'aller trouver du client, mais c'est comme pour tout. Et quand vous dites qu'il faut payer Urbalys, le loyer d'Urbalys c'est environ 200 000 € par an, on fait 200 000 repas, c'est un euro. Et c'est le coût qu'ont toutes les cuisines centrales du territoire. Quand on prend les statistiques des cuisines centrales, le coût de l'immobilier est aux alentours d'un euro, donc c'est exactement ce qu'on a ici. Donc on n'est pas du tout hors compétition pour beaucoup de choses. Alors après, ça va être aussi à nous, quand on va être en 100 % régie, de mieux gérer nos achats alimentaires, de négocier nos prix de denrées alimentaires, le prestataire qui nous accompagne aujourd'hui qui prend sa marge, c'est de l'argent qu'aura la ville de Bergerac qu'elle n'aura pas à payer au prestataire ; donc c'est tout ça qu'on va développer. Et petit à petit aussi, le travail avec la Légumerie, forcément il va se faire, mais il doit se faire aussi sur deux axes. Le premier, c'est l'achat à la Légumerie à un prix qui soit correct par rapport au prix du marché. Et une deuxième chose, c'est qu'à partir du moment où la Légumerie fait du 4^{ème} gamme, c'est-à-dire du produit transformé, et qu'on le reçoit tout prêt à cuire, ça veut dire derrière qu'il faut qu'on ait moins de personnel à la Cuisine Centrale puisque finalement les personnels qu'on avait à la Cuisine Centrale qui font cette partie-là d'éplucher les légumes, de les découper, ne le feront plus sur la Cuisine Centrale mais le feront à côté à la Légumerie. Donc là aussi, c'est un travail en commun à mener pour être sûr que le coût au final pour la collectivité soit le plus proche possible de ce qu'on a aujourd'hui. Je ne dis pas qu'on doit faire moins parce qu'il faut aussi que la Légumerie puisse équilibrer son exercice, mais qu'on puisse travailler dessus.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT la procédure de dévolution de marché public initiée par la Communauté d'agglomération bergeracoise pour sa prestation de fourniture et livraison de repas froids en liaison froide pour les accueils de loisir sans hébergement, prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum annuel de 200.000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT la capacité de production de l'équipe de la cuisine centrale de la Ville de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC peut fournir un plateau repas, en liaison froide (sans la livraison) aux prix unitaires de 6,078 € H.T. soit 6,686 € T.T.C (avec un taux de TVA en vigueur de 10%) pour les enfants de moins de 6 ans, de 6,292 € H.T. soit 6,921 € T.T.C. pour les enfants de plus de 6 ans, de 6,753 € H.T. soit 7,428 € T.T.C. pour les adolescents (11-17 ans), les adultes et les pique-niques et de 4,44 € H.T. soit 4,884 € T.T.C. pour les goûters, dans les conditions techniques déjà mises en œuvre pour la production des repas des usagers de la Ville de BERGERAC (élèves des écoles publiques bergeracoises) et des usagers bénéficiaires de son CCAS ;

CONSIDÉRANT que les conditions techniques pour la fourniture de plateaux repas à la cuisine centrale de Bergerac sont schématiquement les suivantes : six composantes auxquelles est ajoutée une ration de pain, un approvisionnement auprès des producteurs locaux largement privilégié (à hauteur de 76%), 30 % de denrées issues de l'agriculture biologique, 50 % de denrées durables et de qualité, respect de la saisonnalité des ingrédients utilisés pour la confection de repas, élaboration des repas par une commission menus encadrée par une diététicienne, existence d'un plan de maîtrise sanitaire, d'un plan d'échantillonnage auprès d'un laboratoire accrédité COFRAC, existence d'une procédure en cas d'alerte sanitaire, production des repas à J-3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à proposer une offre technique et financière dans le cadre de la consultation de la Communauté d'agglomération bergeracoise pour sa prestation de fourniture et livraison de repas froids en liaison froide pour les accueils de loisir sans hébergement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette affaire et notamment pour la mise en œuvre de l'offre technique et financière de la Ville de BERGERAC.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

CLASSES DE DÉCOUVERTE PARTICIPATION COMMUNALE

Acte n° D20240090

Rapporteur : Marie-Hélène SCOTTI

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME SCOTTI : « Merci Monsieur le Maire. La ville de Bergerac participe aux classes de découverte par l'attribution d'une subvention. Je rappelle la répartition des subventions. Les écoles composées de 1 à 3 classes, l'attribution tous les ans de la subvention est de 230 € ; 4 à 5 classes, la subvention est de 280 € ; et d'au moins 6 classes, la subvention est de 310 €. Donc l'école maternelle René Desmaison a fait une demande pour une sortie pédagogique qui s'est déroulée le 27 juin à la forêt du Vignoble à Beaupouyet, toutes les classes de l'école maternelle ont été concernées pour un effectif de 59 élèves. Et l'école maternelle de Suzanne Lacore a fait une demande également pour une sortie au château de Bridoire à Ribagnac ; qui s'est déroulée aussi le 31 mai, donc les 2 sorties sont faites. 54 élèves ont donc participé à cette sortie scolaire. La participation communale de ces deux sorties s'élève à 460 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder, dans le cadre des classes de découverte pour l'année 2023-2024, la participation communale pour l'école René Desmaison, 230 € ; pour la maternelle Suzanne Lacore, 230 €, d'imputer cette dépense sur la ligne 0565-65748 ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette participation communale. Et en attribuant ces deux subventions qui restaient, tous les crédits sont utilisés pour les sorties scolaires. Merci. »

M. LE MAIRE : « Madame TAVEAU, pardon. »

MME TAVEAU : « Écoutez, ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire comme au mois de... (coupure), c'est-à-dire que sur ce dossier où on a déjà eu le débat au mois de juin sur le montant tellement peu important de ces demandes pour autant de gamins, ce sont les deux dossiers qui manquaient par rapport au dossier du mois de juin, donc on va s'abstenir. (hors micro) Comment ? C'est minable ? C'est peut-être le montant qui est minable, on va peut-être dire ça, si vous le voulez bien. On pourra en parler d'autre chose aussi. »

M. LE MAIRE : « Très bien, merci. C'est un budget qui avait été travaillé avec l'ensemble des Directeurs d'école donc c'est le budget qui est présenté.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté à la majorité.** »*

DÉLIBÉRATION

VU la délibération du conseil municipal n° D20220060 en date du 30 juin 2022, définissant les conditions d'attribution de la participation communale aux classes de découverte ainsi que son montant ;

VU la demande de l'école maternelle René DESMAISON (3 classes), relative à une sortie culturelle à savoir une sortie scolaire « à la forêt du vignoble » à BEAUPOUYET, qui s'est déroulée le 27 juin 2024, pour toutes les classes pour un effectif de 59 élèves ;

VU la demande de l'école maternelle Suzanne LACORRE (3 classes), relative à une sortie culturelle à savoir une sortie scolaire « au Château de Bridoire » à RIBAGNAC qui s'est déroulée le 31 mai 2024, pour toutes les classes pour un effectif de 54 élèves ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les montants forfaitaires de la participation communale, arrêtés en fonction du nombre de classes dans l'école sollicitant son versement ;

CONSIDÉRANT que chaque école maternelle et élémentaire publique de BERGERAC peut prétendre à une subvention afin d'effectuer des classes de découverte ;

CONSIDÉRANT que la participation communale est répartie de la façon suivante :

- École composée de 1 à 3 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 230 euros.
- École composée de 4 à 5 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 280 euros.
- École composée d'au moins 6 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 310 euros.

CONSIDÉRANT que ces écoles remplissent les conditions d'obtention de cette subvention, et considérant que cette dépense (460 €) peut être imputée sur la ligne budgétaire 65-65748-288, gérée par le Service éducation et citoyenneté de la Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER**, dans le cadre des classes de découverte, pour l'année scolaire 2023-2024, la participation communale à l'école maternelle René DESMAISON pour un montant de 230 € et à l'école maternelle Suzanne LACORRE pour un montant de 230 € ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur la ligne comptable 65-65748-288 gérée par le Service éducation et citoyenneté de la Ville ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la participation communale pour cette école.

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir).

6 abstentions : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

ÉCOLE DES SCIENCES - CONVENTION RELATIVE AU CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PÂTE DE BERGERAC

Acte n° D20240091

Rapporteur : Marie-Lise POTRON

PRÉSENTATION / INTERVENTION

MME POTRON : « Merci Monsieur le Maire. Je voulais faire un petit point sur la rentrée et ne pas aborder, il paraît, un sujet qui a fâché. Pour la rentrée, on a eu 1 435 élèves qui sont inscrits à ce jour dans les écoles de notre Ville. On s'attendait à un déficit de 100 ; finalement c'est - 53. Donc même si ça reste encore négatif, on évite une grosse perte encore cette année. Nous avons, cette année, publié et distribué un petit livret, un livret scolaire pour tous les enfants des écoles qui reprend toutes les infos sur toutes les écoles de Bergerac, l'accessibilité, les aménagements, les horaires, les sciences, la culture, le sport, les activités périscolaires. C'est à destination surtout des parents. Je reviens sur les classes découvertes. Ce n'est pas un service obligatoire de la Ville de financer, de donner ces subventions. Ça se rajoute à la prochaine délibération que je vais vous présenter sur l'École des Sciences, ça se rajoute au transport que la Ville..., on en est à 46 000 € cette année de transport pour amener les enfants à la piscine, pour les amener en ville dans les divers musées. Il y a plein de choses comme ça si on ajoute, on n'est pas trop mal quand même à Bergerac.

La délibération qui nous concerne est au sujet de l'École des Sciences, c'est le renouvellement de la convention. L'École des Sciences, elle a été créée en 1996 à l'initiative conjointe de la Municipalité et des services de l'Éducation Nationale. En 2000, l'École des Sciences fut sollicitée pour faire partie du réseau des centres pilotes la Main à la Pâte. Et en 2012, la Main à la Pâte est devenue une fondation de coopération scientifique avec pour membre fondateur l'Académie des Sciences, l'École Normale Supérieure de Paris et l'École Normale Supérieure de Lyon. Aujourd'hui, l'École des Sciences de Bergerac est centre pilote de la Main à la Pâte. La ville de Bergerac soutient le développement de l'école en lui apportant une subvention annuelle pour son fonctionnement, en mettant à sa disposition des locaux situés à l'école Jean Moulin et en les entretenant et en équipant les écoles en matériel scientifique. Elle finance aussi le transport des classes vers l'École des Sciences ou vers les sites, les différents sites ATE, les Aires Terrestres Éducatives, elles sont au nombre de 4. Et la nouvelle Directrice, en lien avec la demande des enseignants, travaille sur un projet d'extension, notamment sur la rive gauche et la rive côté est, puisqu'il y a un problème de transport, de déplacement sur ces sites. Vous êtes appelés à approuver les termes de la convention qui est annexée et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci Madame POTRON. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame LEHMANN. »

MME LEHMANN : « Remarque sur les Aires Terrestres Éducatives et puis sur l'investissement sur le plan naturel. C'est vrai que Pombonne maintenant est bien utilisé par les écoles avec l'appui de l'École des Sciences et des services espaces verts, mais moi j'aimerais vraiment qu'on puisse développer aussi Campréal en fait, parce qu'il y a deux écoles quand même à proximité et je trouve que c'est dommage que ce ne soit pas spécifié du coup dans la convention. Donc il faudra y réfléchir je pense pour la prochaine. »

M. LE MAIRE : « Très bien, merci. Donc effectivement, on a une réunion avec les Directeurs d'école qu'on a invités sur le site du Petit Chat Noir au niveau de Pombonne. On a pu faire visiter à l'ensemble des directeurs les Aires Terrestres Éducatives, et donc ceux qui participent comme école ont pu en parler à leurs collègues. Il y a tout un travail qui est mené sur la rive sud et sur l'est de la Ville de façon à trouver des lieux pour en installer de nouvelles. Donc ça, c'est un travail qui est mené, qui est en cours et qu'on travaille avec les Directeurs d'école. Merci Marie pour la présentation et surtout, effectivement, tu as bien rappelé, c'est vrai qu'on devait normalement perdre 100 élèves sur Bergerac, finalement on n'en perd « que » 50, ça veut dire aussi que la politique publique qu'on mène sur les écoles y est pour quelque chose, le développement sur la Ville, l'investissement de la Ville se sait aussi, c'est-à-dire les activités que l'on mène entre midi et deux, le temps du repas, l'accompagnement même sur du temps scolaire, la mise à disposition des éducateurs sportifs. Et puis tu l'as dit aussi, c'est sur le transport, on a doublé l'enveloppe transport pour les jeunes Bergeracois pour aller sur les différents sites culturels, sportifs. Donc c'est assez important aussi pour nous de continuer à accompagner et faire des efforts pour nos écoles.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU la convention du 29 janvier 2016 entre la Ville de BERGERAC, la fondation La main à la pâte, le ministère de l'Éducation Nationale et l'Université de Bordeaux, ayant pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre des objectifs fixés à l'école des sciences de Bergerac et les engagements réciproques de chaque partenaire ;

CONSIDÉRANT l'expiration de ladite convention ;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, l'École des sciences de BERGERAC centre pilote de La main à la pâte permet de développer l'appétence des élèves pour les activités scientifiques, d'exploiter le site naturel de Pombonne et de former les enseignants à intégrer les Technologies Usuelles d'Information et de Communication dans leurs enseignements (utilisation des tableaux numériques interactifs notamment) ;

CONSIDÉRANT que l'École des sciences de BERGERAC, centre pilote de La main à la pâte s'inscrit depuis 2013 en tant que centre satellite de la Maison pour la science en Aquitaine ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC a pour objectif d'aider et de participer à l'expansion du centre pilote de l'École des sciences de BERGERAC et s'engage à soutenir financièrement l'École des sciences, à assurer l'équipement des écoles de la Ville en matériel scientifique de base et à financer le transport des classes vers l'école des sciences ou vers les sites et parcs naturels municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre la Fondation pour l'éducation à la science dite Fondation La main à la pâte, le ministère de l'Éducation Nationale, l'Université de Bordeaux et la Ville de main à la pâte, ci-jointe en annexe de la présente délibération, et ayant pour objet d'acter la poursuite du développement du Centre pilote La main à la pâte de l'École des sciences de main à la pâte, d'en fixer les objectifs opérationnels jusqu'à l'année scolaire 2025-2026 ainsi que de décrire les modalités de mise en œuvre de ces objectifs et les engagements réciproques des parties signataires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre et à prendre les décisions nécessaires à l'application de ladite convention.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatïha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE SPORTIVE - ANNÉE 2024

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. DAVID-BORDIER : « Merci Monsieur le Maire. Comme tous les ans, nous allons vous proposer une première vague d'attribution de bourses, la deuxième et la dernière puisqu'au prochain Conseil Municipal nous aurons bouclé le budget qui, je vous le rappelle, est un budget à 3 000 € par an. La Ville souhaite soutenir deux jeunes athlètes talentueux qui sont Bilal BENALI et Manon AGOSTINI. Le premier est un boxeur de 19 ans qui boxe pour l'USB boxe anglaise. Et la deuxième qui est une coureuse de demi-fond et de fond pour le BAC, Bergerac Athlétique Club. L'un et l'autre sont des deux jeunes très prometteurs. Bilal a plusieurs titres de champion de France, il a participé aux Championnats d'Europe. La Fédération Française de Boxe Anglaise lui a demandé de participer aux Jeux Olympiques au titre de sparring partner pour un boxeur qui est d'ailleurs allé jusque dans les phases finales, donc pour lui c'était une véritable expérience en attendant Los Angeles dans 4 ans, et je pense qu'il sera parmi les Français qui seront représentés dans son poids, s'il reste dans les poids légers/poids plumes en 2028 à Los Angeles. Quant à Manon, c'est une coureuse, une athlète brillante qui a participé à plusieurs championnats au niveau français et européen. Donc on pense que tous les deux sont promis à un très bel avenir. Je voudrais faire une parenthèse en disant qu'il y a du positif et du négatif dans nos jeunes Bergeracois. Parce que j'ai appris il y a quelques jours, enfin ou même un mois, au moment d'élaborer cette proposition de bourse, j'ai appris que deux de nos athlètes, les deux qui ont participé aux Jeux Olympiques, nous quittent pour d'autres régions de France, il s'agit de Théo RAYET pour le SNB, Sport Nautique, et de la jeune nageuse franco-camerounaise qui part, elle aussi, sur la région bordelaise. Donc ça veut dire quoi ? Ça veut dire que d'abord nous avons des structures et des encadrants de très grande valeur à Bergerac qui permettent, et si on peut rajouter aussi, mettre dans la boucle Ana DELAHAIE qui est une athlète d'excellence qui est partie sur Talence s'entraîner, donc ça veut dire... On a vraiment beaucoup d'athlètes qui sont formés à l'excellence dans notre Ville et nous avons des structures pour cela, mais malheureusement comme ce sont des jeunes qui ont besoin d'aller faire des études ailleurs, on les perd. J'en reviens à mes moutons, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer, au titre de l'année 2024, une Bourse d'Excellence Sportive à Monsieur Bilal BENALI d'un montant de 1 000 € et à Madame, Mademoiselle Manon AGOSTINI d'un montant de 300 €, et d'imputer cette dépense à l'article 65-131, chapitre 65, fonction 30, du budget en cours ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la conclusion de cette opération. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur DAVID-BORDIER. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la requête présentée par Monsieur Bilal BENALI et du club « USB Omnisports – section Boxe » relative à une demande aide financière adressée à la Ville de BERGERAC ;

VU la requête présentée par la famille de Madame Manon AGOSTINI, licenciée au « Bergerac Athlétique Club - spécialité demi-fond et fond », relative à une demande d'aide financière adressée à la Ville de BERGERAC ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la faiblesse des revenus perçus par certains athlètes de haut niveau pour poursuivre leurs carrières sportives en tant que non-professionnels ;

CONSIDÉRANT les résultats et titres remarquables obtenus ces dernières années par Monsieur Bilal BENALI et Madame Manon AGOSTINI, dans leurs disciplines respectives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ALLOUER**, au titre de l'année 2024, une bourse d'excellence sportive à :
 - Monsieur Bilal BENALI d'un montant de 1 000 €,
 - Madame Manon AGOSTINI d'un montant de 300 €.
- **D'IMPUTER** cette dépense à l'article 65131, chapitre 65 fonction 30 du budget en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la conclusion de cette opération.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, G rald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - UTILISATION DES MINIBUS MUNICIPAUX

Acte n° D20240093

Rapporteur : Joaquina WEINBERG

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. TRAPY : « Merci Monsieur le Maire. Un petit ping-pong. La ville de Bergerac, afin de continuer de poursuivre son engagement qu'elle fait vis-à-vis de ses associations tel que la mise à disposition de personnels, de salles, d'organisation de manifestations à l'attribution de subventions, mais aussi au bénéfice des associations locales, la possibilité d'utiliser les 3 minibus afin de les aider dans leur activité. Ainsi, dans le but de garantir une bonne organisation et d'optimiser l'utilisation de services par les postulants, il vous est proposé d'adopter le règlement intérieur que vous avez en annexe. Il prévoit par exemple que la réservation se fasse de manière dématérialisée, que les réservations sont possibles jusqu'à 5 fois par an et par association et que la mise à disposition soit gratuite. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter un règlement intérieur pour l'utilisation des minibus municipaux, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application du règlement intérieur ainsi qu'à son actualisation le cas échéant. Et je précise, quand c'est court, ça peut être bien aussi. Merci. »

*M. LE MAIRE : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le projet de règlement annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de proposer un service de mise à disposition de minibus aux associations locales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'établir un règlement définissant les principes communs de fonctionnement, d'en encadrer l'usage et les conditions de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** un règlement intérieur pour l'utilisation des minibus municipaux, tel que joint en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement intérieur ainsi qu'à son actualisation, le cas échéant.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - GYMNASES MUNICIPAUX

Acte n° D20240094

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. DAVID-BORDIER : « Merci Monsieur le Maire. Alors bon, ce n'est pas que j'aime la polémique mais j'aurais souhaité sur la précédente délibération qu'on me pose plus de questions. »

MME TAVEAU (hors micro) : « J'en ai posé et on m'a répondu. »

M. DAVID-BORDIER : « Ah d'accord, parce que je vous aurais que je ne suis pas un affreux miso. Et pour ce faire, je vais vous le prouver lors de la deuxième proposition de bourse, et ce seront 3 ou 4 jeunes filles qui seront mises à l'honneur et il n'y aura pas de garçons. Ce qui fait que les deux tiers de l'attribution de la bourse seront pour des jeunes filles et un tiers pour un jeune garçon. Et pour prouver votre proximité, votre nouvelle proximité, et très belle proximité avec Monsieur le Maire, il m'avait lui-même fait cette réflexion, cette remarque, lorsque j'ai fait la proposition. »

M. LE MAIRE : « J'ai reçu la délibération sur mon bureau, il a reçu un mail pour avoir des explications pourquoi cette différence entre un homme et une femme. Et effectivement, c'est le niveau de compétition. »

M. DAVID-BORDIER : « Effectivement. Et un mail peu aimable d'ailleurs. Il s'agit maintenant du règlement intérieur des gymnases municipaux. Comme vous le savez, il n'y a pas que les gymnases, enfin il y a toutes les salles qui sont pour autre chose que pour du sport, mais il y en a quand même très peu. Donc il y avait besoin d'un gros rafraîchissement je dirais de ce règlement intérieur et je dois remercier les services de la Ville qui ont bien travaillé et qui nous ont fourni un document très très complet qui va dans le détail, les Services Techniques notamment. On a travaillé sur ce document. Moi très peu, mais eux énormément. Et c'est vraiment très très bien. Et on a rajouté les dernières mesures notamment concernant la gestion des déchets puisque c'est un gros souci, donc il va falloir aussi au niveau des gymnases et des salles mettre tout ça en place. Ce règlement est très précis à la fois sur l'aspect sécuritaire, sur l'aspect hygiène, ce sont des choses très importantes, et je souhaite être très ferme, je dirais, dans l'application des mesures avec les associations qui prennent place dans ces bâtiments. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter un règlement intérieur, que vous pourrez lire en annexe, pour l'utilisation des gymnases municipaux, tel que joint à la présente délibération ; et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement ainsi qu'à son actualisation le cas échéant. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci aux Services pour le travail et merci à l'élu pour la présentation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU le Code pénal, notamment son article R.610-5 ;

VU le Code du sport et notamment les articles L.212-1, L.212-11, L.321-1, L.332-1 à L.332-21, L.331-9 et R.322-4 et suivants ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code de la santé publique et notamment l'article L.3335-4 ;

VU le Code civil et ses articles 1240 et suivants ;

VU le règlement sanitaire départemental en date du 27 février 1984 ;

VU le projet de règlement annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer l'accès et les conditions d'utilisation des gymnases de la ville de BERGERAC afin d'en garantir leur paisible jouissance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** un règlement intérieur pour l'utilisation des gymnases municipaux tel que joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement intérieur ainsi qu'à son actualisation, le cas échéant.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. BANQUET : « Et oui, le Gouvernement, apparemment, souhaite accélérer les projets d'énergies renouvelables. J'en accepte l'augure mais je reste vigilant. On est là ce soir pour parler des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables et en particulier du lancement de la consultation qui va se faire au mois d'octobre. La loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit, dans son article 15, que les communes définissent des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables. L'idée de ces Zones est de cibler des secteurs d'un territoire sur lequel les porteurs de projets seront incités, via des avantages financiers accordés par le Gouvernement, à déposer des projets incluant ou portant sur du photovoltaïque, de la méthanisation, de l'éolien ou de la géothermie. Il est important de noter que ces zones ne seront pas exclusives des projets pouvant concerner d'autres lieux et ne préjugent en rien de leur réalisation. En effet, les projets qui seront déposés dans ces Zones devront respecter les dispositions réglementaires applicables, et leur instruction bien qu'accélérée restera faite au cas par cas. Je voudrais bien voir ça. La loi préconise de s'orienter vers des terrains déjà artificialisés ou ne présentant pas d'enjeu environnemental majeur. Seront donc privilégiés les parkings existants de plus de 1 500 m², les terrains en bordure de voie, routes, autoroutes, voies ferrées, et les bâtiments non résidentiels. Il convient donc de définir ces Zones sur le territoire de Bergerac en concertation avec la population. Les modalités proposées et la chronologie de la procédure sont les suivantes : mise à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie du 7 au 13 octobre 2024 d'un registre et des pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des Zones par Energies Renouvelables ; discussion du bilan des contributions et validation des propositions de zonage au cours d'un prochain Conseil Municipal à l'issue de la concertation ; transmission des éléments en Préfecture avant le 31 octobre prochain pour avis du Comité Régional de l'Énergie aux fins d'inclusion au document de planification SRADDET, SCoT, PLUi, PCAET. La ville de Bergerac souhaitant poursuivre ses actions en matière de transition écologique en s'investissant dans ses outils de planification visant à lutter contre le réchauffement climatique, il est demandé de valider la procédure décrite ci-dessus. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la détermination des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables sur le territoire de Bergerac ; de définir les modalités comme suit : mise à disposition du 7 au 13 octobre aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de toutes les pièces et éléments nécessaires à la bonne compréhension du public avec un registre dédié, présentation du bilan des contributions, modifications et propositions de zonage pour discussion lors d'un prochain Conseil Municipal à l'issue de la concertation, transmission des éléments pour leur inclusion aux documents de planification du PLU, je pense ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de cette procédure et notamment de transmettre la présente délibération au référent préfectoral unique en Dordogne. Voilà, Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Merci Alain, c'était très précis, maintenant... »

M. BANQUET : « Maintenant il faut le faire. »

M. LE MAIRE : « ... qu'est que ça va devenir, à nous de consulter. Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « J'avais envoyé mes questions pour la Commission hier, il y avait un plan qui était avec. (hors micro) Oui parce qu'il était illisible, totalement illisible, on ne savait pas de quoi ça parlait, où c'était, quels étaient les endroits donnés. Ça, c'est le premier point. Et le deuxième point, ce n'est pas possible la consultation sur 5 jours comme ça. Donc là, il faut qu'on fasse autre chose, sinon on se moque des gens. Donc ou on dit qu'on fait une consultation et on la fait vraiment avec des plans, avec des zones, avec la possibilité que les concitoyens sachent qu'on peut avoir toutes les sortes d'énergies non renouvelables, c'est-à-dire éoliennes, méthanisation, etc. Mais en tout cas, on ne peut pas faire semblant de faire quelque chose qui n'est pas une consultation. Donc on dit du 7 au 13, sauf que la Mairie est fermée le samedi et dimanche, je crois. Oui, on est d'accord. Donc en fait, ça ne fait que 5 jours, et 5 jours, ce n'est pas possible. Là, il faut être clair, on fait ou on ne fait pas, je ne sais pas. Mais il y a un vrai problème là-dessus. Ce que tu disais, Alain, c'est que, là ou pas là, mais en fait on est sur des situations où il ne doit pas y avoir de l'artificialisation des sols, les poses de photovoltaïque ou d'agrovoltaïque sont régies par des lois, donc on ne peut pas faire n'importe quoi. Donc je ne sais pas..., moi, je n'ai pas la réponse, mais en tout cas, sûrement pas une consultation de 5 jours sur des plans qui ne sont pas des plans. »

M. LE MAIRE : « Très bien, je suis d'accord avec vous. Les Services... Christian. »

M. BORDENAVE : « Oui, je voudrais préciser des choses. Madame TAVEAU, vous avez tout à fait raison, d'ailleurs c'est pour ça qu'hier nous avons eu un échange par rapport à ce plan, effectivement qui n'était pas lisible ou disons suffisamment explicatif. Donc le plan va être repris, il va être repris pour qu'il soit prêt le 7 octobre, comme ça s'est fait dans certaines communes. Ensuite, on raisonne pour dire ce qui est possible

aujourd'hui d'ouvrir comme zones, surtout sur des propriétés d'ailleurs plutôt appartenant à la Municipalité, aux opérateurs. Ça, c'est aussi pour essayer de limiter les nombreux opérateurs que l'on a qui nous proposent des dossiers souvent sur des endroits pour lesquels justement nous ne sommes pas tout à fait d'accord, et ça permet au moins de discuter, ça n'empêche pas les opérateurs après de venir, même si ce sont des opérateurs qui viennent sur des zones qui ne seraient pas inscrites, mais dans un premier temps, c'est d'abord pour faire un tri des zones que l'on proposerait au moins aux professionnels. Ce n'est pas figé, ce sont des éléments que l'on pourra reprendre même dans d'autres Conseils Municipaux. Moi aussi j'ai réagi sur le 7 au 13, les Services ont proposé ce qui s'est fait à Périgueux. Périgueux a fait aussi une consultation sur une semaine. Mais bon, je pense qu'on ne fait que commencer le dossier, on est surtout soumis à ce que nous demande le Préfet parce que le Préfet voulait qu'on réponde d'ici le 31 octobre je crois, donc c'est pour ça aussi qu'on a pressé un peu le mouvement. C'est imparfait, ce n'est peut-être pas magnifique, mais enfin ça permet au moins d'ouvrir le débat et d'avoir quand même des réactions par rapport à ce dossier. »

M. LE MAIRE : « Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »

DÉLIBÉRATION

VU l'article 15 de la loi 2023-175 du 10 mars 2023 dite loi APER ;

VU l'article L.141-5-3 du Code de l'énergie ;

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes définissent des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR) ;

CONSIDÉRANT que la vocation de ces ZAE nR est de cibler des secteurs d'un territoire sur lesquels les porteurs de projets seront incités, via des avantages financiers accordés par le Gouvernement, à déposer des projets incluant ou portant sur du photovoltaïque, de la méthanisation, de l'éolien ou de la géothermie... ;

CONSIDÉRANT que d'une part ces zones ne sont pas exclusives, elles ne constituent pas, en outre, une autorisation de faire puisque les projets devront respecter les dispositions réglementaires applicables et que leur instruction, bien qu'accélérée, restera faite au cas par cas ;

CONSIDÉRANT que pour déterminer ces zones, une concertation de la population doit être menée pour apporter toutes les informations utiles et nécessaires et que les modalités pourraient en être les suivantes :

- mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 7 au 13 octobre 2024, d'un registre et des pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par Énergies Renouvelables ;
- présentation du bilan des contributions, modifications et propositions de zonage pour discussion et validation lors d'un prochain conseil municipal à l'issue de la concertation ;
- restitution des éléments en Préfecture pour avis du Comité Régional de l'Énergie aux fins d'inclusion dans les documents de planification d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'au même titre que d'autres actions significatives comme la « Ville 30 », le plan de sobriété énergétique, ou les îlots de fraîcheur en centre-ville, la collectivité souhaite poursuivre sa transition écologique et s'engager pleinement dans cette voie permettant notamment la réduction des gaz à effet de serre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement de la consultation pour la détermination des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) sur le territoire de BERGERAC ;
- **DE DÉFINIR** les modalités comme suit :
 - mise à disposition, du 7 au 13 octobre 2024 aux jours et heures d'ouverture de la mairie, de toutes les pièces et éléments nécessaires à la bonne compréhension du public avec un registre dédié ;
 - présentation du bilan des contributions, modifications et propositions de zonage pour discussion lors d'un prochain conseil municipal à l'issue de la concertation ;
 - transmission des éléments pour leur inclusion aux documents de planification ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la bonne fin de cette procédure et notamment de transmettre la présente délibération au référent préfectoral unique en Dordogne.

Adopté par 23 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY.

8 voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE

Acte n° D20240096

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. DESTOMBES : « Bonsoir à tous. Le plan de sobriété énergétique engagé par la Municipalité, avec notamment l'extinction partielle de l'éclairage public de 00h30 à 06h00 du matin dans certains secteurs de la Ville. On se retrouve avec des points lumineux qui sont présents toute la nuit, mais il y a des endroits où il y a des manques. Du coup, dans ce cas, il était nécessaire de revoir notre copie. Et aujourd'hui, nous allons rajouter à ce périmètre quelques armoires. Donc les armoires commandent des points lumineux, mais ces points lumineux, on ne peut pas les dissocier. Donc on se retrouve avec des armoires des fois qui vont pouvoir allumer, je prends l'exemple de la rue de la Résistance, ça va allumer la rue de la Résistance mais ça va également allumer Colonel de Chadois. Quand on est sur des points qui sont allumés comme le Foirail, on a des points à côté qui sont dans le noir, donc on va allumer l'armoire qui est à côté. Chaque armoire ne commande pas un luminaire mais commande un ensemble de luminaires. Il est proposé au Conseil Municipal de rajouter à ceux précédemment retenus dans la délibération du 17 novembre 2022 les foyers lumineux raccordés aux armoires de commande ; de charger Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et l'adaptation à la signalisation. Merci Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame TAVEAU. »

MME TAVEAU : « Je comprends les histoires de réseaux qui sont mis en place mais pourquoi toute la partie qui est à l'Ouest nécessite..., alors je suppose que ce n'est pas une armoire qui est en bas qui allume tout ce qui est en haut, c'est quoi la nécessité d'allumer de ce côté-là ? Qu'est-ce qui se passe ? »

M. LE MAIRE : « On est sur la partie Ouest et sur le boulevard Jean Moulin qui alimente les 350 logements avec l'impasse Pierre Larue et le boulevard Jean Moulin, et donc c'est de pouvoir éclairer l'ensemble du boulevard et de l'impasse à l'arrière. Voilà un petit peu ce qui se fait. On est dans le cœur très urbain avec des déplacements réguliers entre le cœur de ville et un habitat dense, c'est pourquoi on a proposé de pouvoir allumer, comme on a fait autour de la caserne des pompiers, autour du Commissariat de police, autour de l'hôpital et autour de la gare. Et je rappelle qu'on a avancé l'allumage de l'éclairage public autour de la gare pour le premier train d'environ 05h30, du coup l'éclairage se met avant que les gens puissent se garer sur le parking de la gare et aller dans celle-ci. Et là c'est un peu le même principe, c'est de pouvoir éclairer. Et puis on éclaire un petit peu rue du Pont Saint-Jean et rue Valette aussi pour que ceux qui vont en cœur de ville et habitent dans ce coin-là, en termes de nuit, puissent être davantage sécurisés. (hors micro) Non parce que ça ce sont des terrains intérieurs, il n'y a pas de rue là. C'est l'école Jean Moulin, ça. (hors micro) Oui, vous avez la place Gambetta. (hors micro) Entre la Dordogne et le premier pont Saint-Jean ? Parce que ça, ce ne sont que des terrains, il n'y a pas de... Moi, je ne sais pas. Là où vous avez de l'espace, c'est l'école Jean Moulin, tous les arrières de terrain de la rue Valette des résidents, il n'y a pas de voirie publique. Ensuite, si on descend un petit peu, ce que vous avez en dessous, vous avez la rue Valette, en dessous ce sont les Nouvelles Galeries qui ne sont pas éclairées, après vous avez la rue du Pont Saint-Jean éclairée, et le dessous ce sont toutes les résidences où il y a la cité Béthanie, les résidences privées, etc. »

(hors micro)

M. DESTOMBES : « Ce sont des zones qui sont allumées jusqu'à 00h30. Et à partir de 00h30, s'éteignent. »

MME TAVEAU) : « Non mais ça je comprends bien, mais les choix qui sont faits entre on annule de l'autre côté et on n'allume pas de ce côté-là, mais bon ce n'est pas grave. »

M. DESTOMBES : « La rue du Périgord, la rue qui dessert le collège Henri IV, on parle de ces petites rues-là. C'est cette zone-là. »

MME TAVEAU (: « Il y a un grand vide. Mais ce n'est pas grave, je ne demande pas... »

M. DESTOMBES : « Et la rue du Professeur Pozzi, le trottoir est minimum. »

M. LE MAIRE : « Mais c'est vrai, il n'y a pas eu de demandes particulières. »

MME TAVEAU (hors micro) : « Ah donc c'est parce qu'il y a eu des demandes en fait ? »

M. LE MAIRE : « Il y en a où il y a eu des demandes et il y en a c'est nous par rapport à la sécurité aussi. (hors micro) Oui, oui, là on a vraiment fait au cas par cas en fonction et sécurité et demandes. Mais il y a des endroits où il y a des demandes et c'est non. Voilà, on a été très clair.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement et notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le Code pénal, et notamment son article 121-3 relatif à l'absence de mise en danger délibérée de la personne d'autrui si tout est fait pour prévenir ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41 ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 ». notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'environnement en créant les articles L. 583-1 à L. 583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU la délibération n°D20220129 du 17 novembre 2022 définissant le périmètre du territoire de la commune concerné par l'extinction de l'éclairage public tous les jours de 00h30 à 6h00 ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de cohérence, il est nécessaire de rajouter des armoires de foyers lumineux qui doivent rester allumés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RAJOUTER** à ceux précédemment retenus dans la délibération n°D20220129 du 17 novembre 2022 les foyers lumineux raccordés aux armoires de commandes 021, 395, 673, 873, 884, ACG et ADU ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

OPÉRATION LAKANAL - CONVENTION DE REFACTURATION DE TRAVAUX ENTRE LA VILLE ET MESOLIA

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. DESTOMBES : « Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la réalisation de 15 logements sociaux rue Lakanal par Mésolia, il a été nécessaire de renforcer le réseau Enedis pour un montant d'un peu plus de 7 000 €. Cette dépense, prise en charge par la Collectivité dans un premier temps, va être facturée à Mésolia. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention portée en annexe de la présente délibération actant le remboursement par Mésolia auprès de la ville de Bergerac des sommes avancées par la Collectivité afin de desservir en électricité le lotissement rue Lakanal ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'aboutissement de cette affaire. Merci Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur DESTOMBES. Vous voyez qu'on livre du logement social.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »*

DÉLIBÉRATION

VU le projet de convention joint en annexe de la présente délibération à intervenir entre MESOLIA et la ville de BERGERAC ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que MESOLIA vient d'achever son opération de construction de 15 logements sociaux, rue Lakanal ;

CONSIDÉRANT que pour la desserte du projet, cette opération a nécessité des travaux de renforcement et de raccordement au réseau ENEDIS pour un montant de 7 035,61 € et que cette dépense a, dans un premier temps, été prise en charge par la collectivité et que MESOLIA a accepté que ce montant de travaux lui soit refacturé en fin d'opération ;

CONSIDÉRANT qu'une convention est nécessaire afin de en formaliser les modalités précises de cet accord et d'en acter le règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention portée en annexe de la présente délibération actant le remboursement par MESOLIA auprès de la ville de BERGERAC des sommes avancées par la collectivité (7 035,61 €) afin de desservir en électricité le lotissement sis rue Lakanal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'aboutissement de cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUELEMENT URBAIN OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. BORDENAVE : « Merci Monsieur le Maire. Comme habituellement suite à cette convention qui a été renouvelée au moins pour 2024, nous présentons un certain nombre de dossiers qui sont éligibles, vous en avez une trentaine, pour un montant total de 18 135,21. Ça faisait, je crois, un ou deux Conseils Municipaux où on n'avait pas eu de dossiers à présenter. Il va être proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions par propriétaire tel que détaillé ; d'autoriser le versement des subventions ; d'imputer cette

dépense sur la ligne qui est indiquée ; et d'autoriser bien sûr le Maire à signer tous les documents afférents. J'en profite simplement, Monsieur le Maire, pour préciser que l'OPAH-RU devrait s'arrêter, s'arrête normalement en décembre 2024, et que la bonne nouvelle que nous avons, c'est qu'elle va être reconduite à partir de 2025, dans un dispositif qui va s'appeler, alors il va falloir que vous vous habituiez, ça s'appelle le PTFR, le Pacte Territorial France Rénov'. Si notre collègue Fatiha BANCAL était là, elle pourrait en parler autant que moi puisqu'elle le suit également au niveau de la CAB. Ce PTFR est mis en place, nous sommes actuellement sur l'étude préopérationnelle pour la mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2025. Et dans le cadre de ce pacte territorial, l'OPAH-RU Bergerac sera bien inscrite et restera d'ailleurs sous la même appellation Roxhana puisque les gens se sont habitués maintenant au dispositif. J'espère que même au niveau des financements, nous aurons peut-être des financements améliorés sur un certain nombre de points de cette OPAH-RU, à laquelle nous tenons tous et que nous suivons et que nous espérons surtout pour la rénovation des bâtiments de la ville centre, partie centrale de la Ville. Voilà Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur BORDENAVE. Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est **adopté**. »

DÉLIBÉRATION

VU l'article L. 321-1 et suivant du Code de la construction et de l'habitat ;

VU la délibération n°D20180139 en date du 20 décembre 2018 autorisant la signature de la convention de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ROXHANA intervenue le 31 décembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que cette opération prévoit notamment le versement de subventions à destination des propriétaires afin de les accompagner dans leurs projets de réhabilitation de logements ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette participation est fixé dans la convention, approuvée par délibération du 20 décembre 2018, selon les secteurs, le statut du propriétaire, la nature et le montant des travaux ;

CONSIDÉRANT que trente dossiers ont été présentés et sont éligibles à une subvention de la Ville d'un montant global de 18 135,21 € ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le montant des subventions par propriétaires telles que détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération, soit un montant total de 18 135,21 € ;
- **D'AUTORISER** le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés et les factures acquittées ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur la ligne comptable 204/20422 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

QUESTIONS DIVERSES

M. RUET : « Oui, Monsieur le Maire. Nous vous avons interpellé par mail le 11 avril dernier sur vos intentions quant à l'expression des élus d'opposition dans les supports de communication numérique qui se rapportent à la ville de Bergerac. La communication globalement des élus d'opposition, elle est traditionnelle, et comme vos prédécesseurs, nous avons droit à une tribune dans le journal municipal Le Panache. Mais évidemment, la communication municipale a considérablement évolué, notamment par rapport à l'utilisation du site internet et des réseaux sociaux, et c'est aussi l'occasion pour nous de souligner le professionnalisme du Service Communication de la ville de Bergerac. Aussi, lorsqu'il y a des communications sur l'action municipale, il est tout à fait légitime et légal que l'opposition puisse également communiquer. Au regard de l'article L. 2121-7-1 du

Code Général des Collectivités Territoriales, il permet l'expression des élus qui n'appartiennent pas à la majorité municipale de pouvoir avoir accès au site internet et aux réseaux sociaux de la Ville. Et le Conseil d'État, dans une décision intervenue, alors ce n'est pas le 14 avril 2023 mais le 14 avril 2022, indique clairement qu'il ne s'agit pas de mettre à disposition un simple espace d'expression dans le magazine municipal, mais bien d'ouvrir l'expression des conseillers qui n'appartiennent pas à la majorité au support numérique et ils en maîtriseront évidemment le contenu. Donc notre question, qui vous avait été adressée, était de connaître vos intentions par rapport à ça, par rapport à cette obligation légale et de nous mettre à votre disposition, parce que ce n'est pas aussi simple que cela, pour qu'on puisse examiner les modalités pratiques qui permettront de pouvoir modifier le règlement intérieur et surtout de le mettre en application non seulement pour nous et pour celles et ceux qui nous succéderont dans les bancs de cette opposition. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur RUET. Sur l'organisation aujourd'hui, le site internet de la Ville ou le Facebook de la Ville, n'y sont diffusées que des informations factuelles : des inaugurations, des événements, la mise en lumière de certains lieux de la Ville, et absolument pas de contenu politique. Il n'y a pas de tribune politique du Maire ni des Élus, il n'y a pas de vidéo du Maire. Les deux seules vidéos qui ont été faites, ce sont celles au moment du Covid où on ne pouvait pas faire de vœux en public, c'est la seule chose qu'il y a eu. Donc aujourd'hui, plus de 90 % des publications sur les réseaux sociaux de la Commune sont bien des informations factuelles et intéressantes pour les Bergeracois. De plus, depuis mon arrivée, on a toujours filmé les Conseils Municipaux qui sont en direct sur les réseaux sociaux, en direct sur le site de la Ville, qui peuvent être vus ensuite par l'ensemble des habitants, qui sont déjà une tribune pour l'ensemble des Conseillers Municipaux, quel que soit leur groupe politique. Ensuite, l'expression des Élus a bien lieu dans le journal municipal, journal municipal qui est à disposition sur le site internet de la Ville, et donc vous avez bien un lieu d'expression de la Ville à travers le journal municipal. Sur le site internet de la Ville, il n'y a jamais eu de ma part ou celle de mes Élus des articles dits politiques, on est vraiment sur un site institutionnel. Par conséquent, et compte tenu des éléments que je viens de préciser à l'instant, il n'y aura pas de tribune politique sur le site de la Ville, que ce soit pour la majorité ou pour les groupes d'opposition, il n'y aura pas d'expression des Élus sur le Facebook de la Ville pour la majorité ou pour les oppositions, par contre on continuera toujours à mettre en avant l'action de la Ville sur les différents réseaux et on continuera toujours à mettre en ligne Le Panache pour que l'ensemble des Élus ait bien leur tribune qui soit diffusée. Enfin, en continuera à organiser la diffusion vidéo en direct et sur l'ensemble des réseaux de façon à ce que l'ensemble des groupes puissent avoir des lieux d'expression sur l'ensemble des supports qui appartiennent à la Collectivité. Oui, Monsieur RUET. »

M. RUET : « Tout cela serait merveilleux si par exemple sur le site internet de la Ville, encore aujourd'hui, vous n'avez pas diffusé le communiqué de presse sur la Maison Leydier où vous me mettez nominativement en cause sans que j'ai le moindre droit d'expression par rapport à cela, c'est enregistré, c'est constaté par huissier, rassurez-vous, donc vous êtes en totale illégalité par rapport à ce que vous nous dites. Il y a effectivement des informations à caractère de politique municipale, vous vous permettez même de me mettre un coup de fer en communiqué de presse, alors c'est vieux, ça remonte au 8 avril 2022 où vous nommez en l'occurrence ma personne par rapport à un désaccord que nous avons sur un dossier sans me donner le droit de répondre ni d'avoir le droit d'exprimer notre position, il y a véritablement un problème légal, et le Conseil d'État l'a constaté. Donc évidemment, nous porterons tous ces éléments devant la justice mais c'est dommage qu'on n'arrive pas à trouver un terrain d'entente, d'autant plus qu'on vous le propose, on dit travaillons, essayons de voir ce qui est possible de faire, comme ça se fait dans d'autres collectivités. Bon, vous ne le souhaitez pas, nous serons extrêmement vigilants et nous sommes aussi dans notre droit de le faire appliquer. »

M. LE MAIRE : « Très bien. Merci à vous. S'il n'y a pas d'autres interventions, la séance est levée. Je vous remercie, chers collègues, du travail fourni ce soir. »

	PROCÈS-VERBAL
	Approbation procès-verbal de la séance précédente
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION (L 2122.22)
	Décisions prises par le Maire et les Adjointes dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal (art L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
	POUR DÉLIBÉRATION
1	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM - OGF - ANNÉE 2023
2	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT - ANNÉE 2023

3	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE DE VÉHICULES - ANNÉE 2023
4	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL " LA PELOUSE " - ANNÉE 2023
5	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GUINGUETTE - ANNÉE 2023
6	RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAFÉ - RESTAURANT DES MUSÉES - ANNÉE 2023
7	RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE BERGERAC - SEMAB - ANNÉE 2023
8	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA SEM URBALYS HABITAT
9	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE24)
10	RAPPORT ANNUEL 2023 - GESTION DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) RELATIFS AUX FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS)
11	RECOURS AU PARTENARIAT FINANCIER PRIVÉ - ACTIONS CULTURELLES 2025
12	CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CAFÉ - RESTAURANT DES MUSÉES - AVENANT N°3 : MODIFICATION DU CALENDRIER D'OUVERTURE
13	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CAB ET LA VILLE - MAINTENANCE ET SUIVI INFORMATIQUE DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ (CIS)
14	DÉNOMINATION D'UNE VOIE - IMPASSE CHRISTIAN EYERE
15	ADMISSIONS EN NON VALEUR - EXERCICE 2024
16	CRÉATION D'UN SERVICE TVA - ACTIVITÉ VENTE DE REPAS CUISINE CENTRALE
17	DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024
18	TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS (CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS)
19	TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS - MISE A JOUR
20	CUISINE CENTRALE - AUTORISATION DE CANDIDATER AU MARCHÉ PUBLIC POUR LA PRESTATION DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA CAB
21	CLASSES DE DÉCOUVERTE PARTICIPATION COMMUNALE
22	ÉCOLE DES SCIENCES - CONVENTION RELATIVE AU CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PÂTE DE BERGERAC
23	ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE SPORTIVE - ANNÉE 2024
24	RÈGLEMENT INTÉRIEUR - UTILISATION DES MINIBUS MUNICIPAUX
25	RÈGLEMENT INTÉRIEUR - GYMNASES MUNICIPAUX
26	ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION
27	EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE
28	OPÉRATION LAKANAL - CONVENTION DE REFACTURATION DE TRAVAUX ENTRE LA VILLE ET MESOLIA
29	OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
	AFFAIRES DIVERSES
	QUESTIONS DIVERSES Il est proposé : une question à la demande du groupe bergerac avec confiance.

La séance est levée à 20 h 32.

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD	
--------------------	--

Le secrétaire de séance,

Hélène LEHMANN	
----------------	---

Les Conseillers Municipaux,

Laurence ROUAN	
----------------	--

Charles MARBOT	
----------------	--

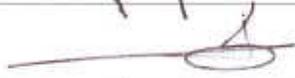
Josie BAYLE	
-------------	---

Éric PROLA	
------------	---

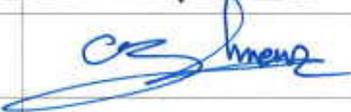
Marie-Lise POTRON	
-------------------	---

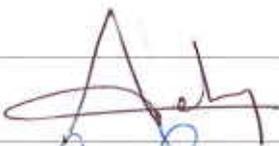
Gérald TRAPY	
--------------	---

Marie-Claude ANDRIEUX	
-----------------------	--

Christophe DAVID-BORDIER	
--------------------------	--

Alain BANQUET	
---------------	--

Christian BORDENAVE	
---------------------	--

Jean-Pierre CAZES	
-------------------	--

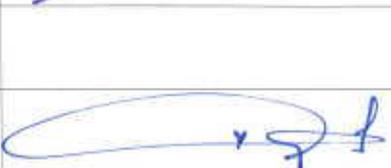
Marc LETURGIE	
---------------	--

Florence MALGAT	
-----------------	---

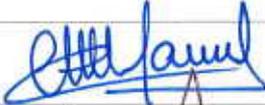
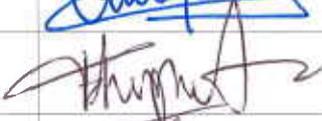
Joël KERDRAON	
---------------	---

Marie-Hélène SCOTTI	
---------------------	---

Michaël DESTOMBES	
-------------------	--

Corinne GONDONNEAU	
--------------------	--

Jean-Claude REY	
-----------------	--

Marion SOK CHAMBERON	
Fabien RUET	
Catherine TAVEAU	